

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

REVUE AGRICOLE.

MAI.

Sommaire. — Partie Officielle. - Assemblée de la Chambre d'Agriculture. - Distribution de machines à brayer le lin. - L'exposition provinciale Agricole de Sherbrooke. - L'importation d'animaux reproducteurs. Le crédit foncier. - Changement de local de la Chambre. **Partie non-officielle.** La liste des prix offerts à l'exposition provinciale telle qu'elle était et telle qu'elle sera. L'Enseignement Agricole et l'Hon. Surintendant de l'Instruction publique. Le projet d'amendement à la loi d'Agriculture. Instruments aratoires. - Moulin de MM. Bignot et frère, de New York. Manège de M. James Stuart de Hamilton. **Travaux de la ferme.** Bâtiments Instruments Engages Chemins Plantations Chevaux Bœufs à cornes - Vaux - Bergerie - Porcherie - Basses-cour Fumiers Labours Blé-d'inde Oignons Lin - Tabac - Prairie Pâturages. - **Le Verger et la Pépinière.** Drainage Poires mâles Grosses Vignes - Insectes - Graines. - **Le Potager et le Fruittier.** All Asparagus Betteraves - Cardons Carottes - Celeri - Capucines - Cerfeuil - Choux - Choux fleurs - Choux de Bruxelles - Choux-raves - Champignons Concombres Couches chaudes - Couches froides - Citrouilles - Crasson Fèves - Fruits Fraises - Epinards - Fumiers Engrais liquide - Graines - Herbes Aromatiques - Houblon - Instruments - Laitue - Melons - Moutarde - Navals Oignons Panais Persil - Fiment - Pois - Poireaux Radis Raifort - Rhubarbe - Salsifis - Tomates - Topinambours. - **Partie de Gazon.** - Arbres verts Arbres d'ornement - Arbrisseaux d'ornement - Bordures Bulbes - Couches froides Dahlias - Dielytres Drainage Fleurs annuelles, biennales et grimpantes - Fumiers - Gazons - Girouettes Haies vives Roscs - Sentiers pierrotés Transplantations - Vervènes et Pelucias - Serre Orangerie. - **Le Rucher en Mai.** - Fabrication de la Potasse - Correspondance "un colon." - **Voyages Agronomiques.** - Notre prochain visite à l'exposition universelle de Londres - La Chambre d'Agriculture du Bas-Canada y sera elle officiellement représentée. - Assemblée de délégués à St. Hyacinthe au sujet d'un projet de crédit foncier. Comptendu des séances - Le charru et le lin. - Le Peannier. - Ses dénominations, sa multiplication, sa taille, ses maladies, ses fruits, par l'Abbé Provencher. - Liste des prix à l'exposition de Sherbrooke.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS CANADA.

Québec 9 Avril 1862.

Présents: — L'Hon. L. V. Sicotte, Président; O. E. Casgrain, Vice-Président; U. Archambault, J. U. Tessier, J. E. Turcotte; MM. J. C. Taché, B. Pomroy, F. M. F. Ossaye, Professeur d'Agriculture à l'Ecole Normale Jacques Cartier; Rev. F. Pilote, Professeur d'Agriculture au Collège Ste. Anne, Kamouraska.

Le Président prend le fauteuil et le Secrétaire fait la lecture des procédés de la dernière assemblée.

La Chambre autorise Mr. Le Président à faire rapport au Ministre d'Agriculture de l'organisation des différentes Sociétés d'Agriculture conformément à la loi.

Mr. Le Président informe la Chambre qu'il a soumis au Gouvernement la résolution de cette Chambre au sujet de l'encouragement de la culture des plantes textiles et que le Gouvernement a fait distribuer des "Machines à brayer" à Ste. Anne, Sherbrooke, et Montréal.

Mr. Le Président est autorisé à faire remise d'une de ces "Machines à brayer" à la Société d'Agriculture Jacques Cartier.

La Chambre décide que l'Exhibition Provinciale aura lieu à Sherbrooke les 17, 18 et 19 Septembre prochains.

La Chambre décide d'approprier, pour aider à l'Exhibition de Sherbrooke, la somme de \$3,000, à la condition que Sherbrooke fournisse la somme de \$2,000, ainsi que le local ou terrain. Les recettes provenant des entrées des exposants et le produit des billets d'admission seront la propriété de cette Chambre.

Résolu. Que Mr. Pomroy et Mr. Ossaye soient nommés pour surveiller, diriger et régler les conditions à être faites à Sherbrooke pour l'Exhibition; et à se concerter avec tout comité local pour arriver aux meilleurs arrangements quant à la distribution et la construction des bâtiments nécessaires; et aussi quand aux arrangements du terrain.

Résolu. Que MM. B. Pomroy, J. C. Taché et F. Ossaye, soient nommés pour préparer la liste des prix et, que cette liste soit publiée aussitôt qu'elle sera terminée.

Résolu. Que les \$2,000 à être payés par la Ville de Sherbrooke seront mis à la disposition de cette Chambre et que cette somme ne

pourra être dépensée que sous les ordres et la surveillance du Comité.

Mr. Le Président est autorisé à s'aboucher avec le Ministre d'Agriculture pour obtenir de lui des avances proportionnées aux sommes appropriées pour cette année par les différentes Sociétés d'Agriculture pour l'achat et l'importation d'animaux de races améliorées, à même les allocations de l'année courante.

Mr. F. Ossaye soumet à cette Chambre une correspondance, échangée entre lui et le Séminaire de St. Sulpice de Montréal et la dépose pour faire partie des Archives de la Chambre. Pour donner suite au projet indiqué dans cette communication la Chambre nomme un Comité composé de MM. Le Président, J. C. Taché, F. Ossaye pour s'aboucher avec les Messieurs du Séminaire relativement à cette communication.

Résolu. Que dans le cas où Mr. F. Ossaye passerait en Europe, Mr. Le Président soit autorisé à lui donner des lettres pour l'accréditer auprès du Ministre d'Agriculture en France et auprès des Sociétés d'Agriculture en Angleterre.

Résolu. Que Mr. Le Président, Mr. Ossaye et le Secrétaire soient nommés pour louer des chambres ou une maison pour les bureaux et séances de cette Chambre.

Résolu. Que pour favoriser la circulation du journal Agricole, un abonnement du journal de la Chambre, pour l'année 1863, devra être donné comme partie de la prime qui pourra être accordée aux différents exposants à l'Exhibition Provinciale de la présente année et que les Membres nommés comme comité pour fixer la liste des prix soient autorisés à régler la manière dont cet arrangement sera mis à exécution.

Sur proposition de Mr. Ossaye, il est résolu que la Chambre d'Agriculture reconnaît toute la nécessité d'établir dans le pays, un système de crédit foncier pour venir en aide à l'Agriculture et aux industries qui lui prêtent leur concours.

Et la Chambre s'ajourne.

Par ordre,

GEORGE LECLAIRE,

Ass. Sec. de la C. A. B. C.

La Chambre d'Agriculture a transporté ses bureaux à l'encoignure des rues Craig et Clenaville. No. 109 Rue Craig.



A Chambre d'Agriculture à sa dernière séance a du s'occuper principalement de la prochaine exposition provinciale agricole à Sherbrooke, et nos lecteurs jugeront de l'activité que la Chambre a déjà déployée, pour en assurer le succès, en publiant dès ce jour la liste des prix offerts. Le comité nommé pour reviser le programme du concours mérite certainement les plus grands éloges pour avoir attaqué de front les préjugés si religieusement respectés jusqu'à ce jour, en admettant à l'exposition toutes les races sans exclusion et en les groupant d'après leurs aptitudes spéciales. Il est vrai que ce principe des aptitudes était déjà admis pour les espèces Ovinnes et porcines groupées chacune en deux catégories seulement, les laines longues et courtes, les grandes et les petites races. Mais on hésitait encore à adopter les mêmes principes pour les espèces Chevalines et Bovines, au grand détriment du progrès général, qu'il est du devoir de la Chambre de guider dans chaque détail.

Le comité de la Chambre a eu cette année le courage de sa position et a vaillamment pris la responsabilité du changement important que nous signalons. Les races canadiennes exclues jusqu'à ce jour de nos concours provinciaux auront à l'avenir une part d'encouragement proportionnelle à leur importance.

En considérant ce qui s'est passé dans nos concours, au point de vue de l'amélioration de nos races, quel a été notre point de départ? Pour l'espèce bovine, le seul moyen d'amélioration paraît avoir été l'adoption pure et simple de toutes les races anglaises perfectionnées, presque sans distinction. Était-on bien sûr de tout l'effet utile de cette substitution de races étrangères à notre race canadienne? En supposant la chose possible, n'eût-il pas fallu au moins un siècle pour opérer cette transformation, nous ne dirons pas complètement, mais de manière à la rendre sensible? Et d'ici là que serait devenu notre race canadienne, exclue de droit de nos concours provinciaux par la prohibition des taureaux, dont les meilleurs types n'étaient pas jugés dignes d'encouragement. Devrait-on abandonner cette race d'une inutilité si contestable, aux hasards de la routine, peu difficile sur le choix des reproducteurs? N'était-ce pas, en agissant ainsi, vouloir abâtardir d'avantage cette malheureuse race dont on disait déjà tant de mal? Voilà pourtant pour l'amélioration de nos races bovines ce qu'était notre point de départ, anéantissement de notre race canadienne, adoption pure et simple des races perfectionnées anglaises, sans distinction. Dans notre opinion on partait d'une base fautive. Plus que personne peut-être, nous sommes persuadé de l'importance de l'amélioration de notre race canadienne par

l'importation des races perfectionnées anglaises. Dans notre revue des animaux exposés au concours provincial agricole en 1857, nous avons nettement exprimé notre opinion à ce sujet. Mais lorsque nous avons traité de ces races perfectionnées, nous avons remarqué que de toutes ces races les unes sont spécialement aptes à l'importation tandis que les autres y sont absolument impropres. Parmi les premières figure au premier rang la race Ayrshire, qui, dans chacun de nos concours, par la beauté et par le nombre des individus exposés, mérite les éloges de tout le public. Or s'il est vrai que cette race mieux que toute autre convienne bien à nos conditions de culture, de débouchés, de capitaux, de climat, et le public agricole semble avoir prononcé pratiquement sur cette question, pourquoi avoir encouragé, par l'importance des primes offertes, l'importation de races perfectionnées, de beaucoup moins aptes aux besoins de notre agriculture? Nous ne parlerons pas de l'importance des sommes ainsi déboursées en primes, sommes qui ont eu le mérite d'indemniser un peu le cultivateur des pertes qu'il attendent par l'adoption de ces races; mais ce que nous considérons comme plus grave, c'est la sanction qui a été ainsi donnée à une spéculation individuelle, dont les effets utiles étaient nuls. Frappés des mauvais résultats qui suivaient l'importation de ces races, les cultivateurs perdaient toute confiance dans la direction des concours. Leurs décisions, sur le choix des races primées, n'avaient plus de valeur à leurs yeux, car, bien souvent, l'encouragement devenait un piège tendu à l'ignorance du cultivateur qui ne savait pas distinguer les défauts relatifs de la race qu'il choisissait. Voilà ce qui a nullifié trop souvent les avantages des concours agricoles. Les cultivateurs ne voyaient dans les races importées qu'un luxe que l'on primait et qui n'était pas à leur portée. Ne semble-t-il pas qu'il eût été plus utile d'arrêter le choix d'une race, plus spécialement apte à nos besoins, et de l'indiquer en quelque sorte à nos cultivateurs, en encourageant sa multiplication par tous les moyens possibles?

Voilà ce qu'a fait le comité de la Chambre d'Agriculture, et nous voyons là une garantie de succès pour nos expositions provinciales agricoles futures. Ces expositions doivent être faites pour la majorité de nos cultivateurs, tandis jusqu'aujourd'hui elles n'ont attiré que le très-petit nombre des éleveurs qui possédaient des races améliorées. Était-ce là le moyen de répandre dans le pays des idées générales d'agriculture progressive? Nous ne le croyons pas. Nous voudrions que les primes offertes, pour les animaux de race canadienne, fussent assez importantes et en assez grand nombre pour attirer des concurrents de toutes les parties de la province. Jusqu'à ce jour ces prix ont été tellement minimes que le producteur devait nécessairement perdre de l'argent chaque fois qu'il exposait, attendu que les prix offerts n'étaient pas assez élevés pour couvrir les dépenses de déplacement. Quel progrès pouvait-on espérer avec un pareil système?

Dans les prix offerts aux concurrents de nos prochaines expositions agricoles, on a pour principe "d'accorder à chaque race, des primes

d'encouragement proportionnelles à l'importance qu'elle peut avoir pour notre agriculture en général."

En partant de cette base, on arrive bien plus vite et bien plus sûrement, en rendant justice à tous. Nous n'admettons pas d'exclusions; si une race est mauvaise et généralement répandue dans le pays, il semblerait que cette race devrait être plus spécialement primée, afin d'engager les propriétaires à mieux choisir les reproducteurs, à donner de meilleurs soins à leurs troupeaux, en un mot, à améliorer cette race qui, dans l'état où elle se trouve, ne peut donner que des pertes.

Jusqu'aujourd'hui le principe adopté était tout autre, une race était-elle mauvaise on lui ôtait le droit de concourir; on la laissait à elle-même; la conséquence était qu'elle devait s'abâtardir tous les jours davantage. Or les 9/10 des individus de notre espèce bovine sont de cette malheureuse race. Les commentateurs sont inutiles, ils se présentent en foule à quinconce étudie sérieusement cette question.

La Chambre d'Agriculture a ensuite pris en considération la question de l'importation d'animaux reproducteurs à l'occasion de la prochaine exposition universelle de Londres. Son président, l'Hon. L. V. Sicotte, fut chargé de voir le ministre d'agriculture pour obtenir de lui des avances proportionnées aux sommes appropriées pour cette année par les différentes sociétés d'agriculture pour l'achat et l'importation d'animaux de races améliorées, à même les allocations de l'année courante. Nous devons avouer que nous avons donné à la circulaire de la Chambre d'agriculture une interprétation plus large qu'elle ne le comportait réellement, et si nous avons induit en erreur quelques sociétés nous les prions de vouloir bien accepter nos regrets et croire que nous avons agi avec la plus grande sincérité.

Les résultats d'une importation comme celle que est projetée nous paraissent tellement importants pour le progrès général, que nous ne voyions rien d'impossible à ce que le gouvernement fit aux sociétés une légère avance des fonds qui leur sont annuellement octroyés par la loi, de manière à former de suite une bourse suffisante pour faire l'acquisition immédiate d'un reproducteur de choix. Mais après plus amples informations nous avons appris que le gouvernement était prêt à avancer de suite les fonds payables cette année de manière à être disponibles de suite pour les achats, mais rien de plus. Nous avons assez de confiance dans les vues éclairées des sociétés d'agriculture locales pour croire qu'elles ne seront pas arrêtées par ce contre-temps et qu'elles voteront dès cette année toute la somme nécessaire, ou encore négocieront un emprunt payable en deux ans, de manière à obtenir par elles-mêmes ce que le gouvernement ne peut faire pour elles. Les sociétés devront immédiatement donner leurs ordres, si elles ne l'ont pas encore fait, car le départ de l'envoyé de la Chambre devra être fixé dans la première semaine de juin, au plus tard.

Le projet de la création d'une école d'agriculture dans le voisinage de Montréal, fut ensuite soumis à la Chambre par M. Ossaye. Le séminaire de St. Sulpice, avec la générosité

qui le distingue, mettrait à la disposition de la Chambre, pour un bail de 50 ans et renouvelable, son immense domaine cultivé aujourd'hui par M. Ossaye, et estimé à \$40,000, à condition d'y établir une école d'agriculture, et de lui payer une rente annuelle minime. Nous espérons que ce projet sera suivi des résultats considérables qu'on est en droit d'en attendre. L'enseignement agricole marche irrésistiblement à une solution, malgré les embarras nombreux qu'on lui suscite mais dont il saura triompher. C'est un besoin de notre population rurale et le jour est proche où elle sera entendue sa voix puissante pour réclamer comme un droit ce qu'elle demande aujourd'hui comme une faveur. L'honorable surintendant de l'instruction publique a parfaitement saisi toute la portée d'une pareille innovation dans l'éducation primaire et il s'est mis à l'œuvre en créant un cours d'agriculture à l'école Normale Jacques Cartier, dont les fruits ne se feront pas longtemps attendre. Voici le programme de ce cours tel que publié pendant le mois dernier.

1. Objet et avantages des études agricoles.
2. Conditions nécessaires pour que la germination se fasse bien.
3. Noms de différentes espèces de terre.
4. Noms des substances qui composent un sol: indiquer celles qui donnent de bonnes qualités à une terre.
5. Influence du sous-sol sur la bonté d'une terre ainsi que la pente du sol.
6. Moyens d'amélioration d'une terre.
7. Ce qu'on entend par assolement; principes des assolements.
8. Ce qu'on entend par engrais organiques; les principaux.
9. Donner des détails sur la bonté relative des engrais ainsi que sur la manière de les appliquer.
10. Dans quelles limites le fumier doit-il avoir fermenté pour qu'il soit le meilleur possible.
11. Ce qu'on entend par engrais minéraux; terrains où la chaux peut être appliquée avec avantage; emploi du plâtre.
12. Le but qu'on doit se proposer dans l'amélioration des races; moyens qu'on peut employer.
13. Soins qu'on doit mettre dans le choix des parents pour le croisement des races? Soins hygiéniques qu'on doit donner aux animaux.
14. Soins qu'on doit mettre dans le choix d'une terre et grandeur relative de cette terre.
15. Noms des bâtisses nécessaires à un fermier; de leur disposition.
16. Noms des principaux instruments d'agriculture avec la description des principales parties.
17. Nécessité de l'égoutement d'une terre; moyens à employer pour y arriver.
18. Les conditions d'un bon labour, grandeur de la bande et sa hauteur, forme et grandeur des planches.
19. Epoque où doivent se faire les labours; raisons du choix, but du hersage.
20. Ce qu'on entend par rotation, exemples de rotation les plus employés.
21. Ce qu'on entend par jachère; ses avantages, manière de la pratiquer.

22. Soins à donner au choix des semences ; avantages qu'il y a à les changer.

23. Noms des plantes qui sont les plus cultivées en Canada ; avantage de faire la moisson avant la maturité.

23. Terrains qui conviennent le mieux à la culture du blé ; époque de la semaille.

25. Culture du seigle, culture de l'orge ; terre qui convient le mieux à la culture de ce grain ; pratique de la culture de l'orge.

26. Culture de l'avoine, ses avantages.

27. Pratique de la culture du maïs, ses usages.

28. Sols qui conviennent le mieux aux pois ; manières de les cultiver.

29. Pratique de la culture de la pomme de terre ; terres qui lui sont les plus propres.

30. Manière de cultiver les carottes et les navets ; leurs usages.

31. Manière de semer le trèfle, de le récolter ; ses avantages.

32. Détails sur la culture du foin, emploi le plus convenable qu'on doit en faire.

33. Animaux qu'il faut élever dans une ferme ; soins à donner à chacun d'eux.

34. Description d'une bonne laiterie, manière de faire le beurre.

35. De la fabrication du fromage.

Nous applaudissons des deux mains à l'initiative déployée par l'Hon. M. Chauveau et, au nom de notre population rurale, dont il prend si vivement les intérêts, nous le remercions non seulement du bien qu'il nous veut, mais encore du bien qu'il nous fait.

En dernier lieu, la Chambre d'Agriculture s'est occupée de la *Revue Agricole*, dont elle a voulu agrandir la circulation en donnant à chaque concurrent primé au prochain concours provincial un abonnement au journal officiel pour l'année 1862-63. L'encouragement que nous avons rencontré de la Chambre d'Agriculture nous est doublement précieux, d'abord parce qu'il nous donne les moyens de maintenir notre publication sur un pied digne du haut patronage dont elle est honorée, ensuite parce qu'il est l'expression la plus tangible de la satisfaction qu'ont mérité nos efforts pour donner à la rédaction de notre feuille le cachet pratique qui peut seul en assurer le succès. Plusieurs sociétés d'agriculture de comté ont adopté la même résolution qui ne nous flatte pas moins, venant de leur part. Peut-être la Chambre d'Agriculture a-t-elle voulu en cela donner un exemple qui n'est pas encore assez suivi dans les expositions locales.

Le projet d'amendement à loi d'agriculture tel que présenté à l'assemblée législative, avec la recommandation de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, par son président, l'Hon. L. V. Sicotte, comporte un amendement principal dans la composition de la Chambre et quelques amendements accessoires au sujet de l'enseignement agricole et des comtés de Bonaventure, Champlain, Gaspé, Lotbinière, Montmorency, Nicolet, Portneuf, Verchères et Yamaska, qui en gardant leurs anciennes limites au remaniement de 1856, auraient dû conserver leur ancien octroi agricole de \$1000, au lieu de \$800, ainsi qu'il a été fait pour les comtés plus favorisés du Haut-Canada, placés dans les mêmes circonstances et qui au nombre

de 16 reçoivent annuellement un octroi de \$1,000 par année. Au moment où nos représentants doivent se prononcer sur la valeur des amendements proposés, nous croyons devoir mettre sous les yeux du public ce que nous avons déjà dit à ce sujet :

Ce qui frappe à première vue dans la loi d'agriculture c'est la persistance avec laquelle on s'occupe également des arts et manufactures chaque fois qu'il s'agit d'agriculture, il semblerait que ce n'est qu'à l'aide de cette dernière qu'on peut obtenir quelque chose pour les deux autres. Dans notre opinion, cette union forcée d'intérêts tout à fait opposés ne peut que multiplier les difficultés à vaincre pour obtenir une bonne loi tout en la compliquant de rouages avec lesquels l'agriculteur à peu à faire. Il serait donc important de séparer d'un côté l'agriculture, de l'autre les arts et manufactures, et c'est ce que nous ferons dans cette étude pour la rendre plus facile. Les intérêts de l'un et de l'autre ont pu rester confondus pendant les premières années de leur existence, mais aujourd'hui, qu'il y a une Chambre d'Agriculture et une Chambre des Arts et Manufactures, l'union de nos intérêts agricoles et manufacturiers n'est plus nécessaire sous le nom d'Association Agricole. Aussi le premier amendement adopté par le comité de la dernière session n-t-il été la suppression de l'Association Agricole, remplacée par la Chambre d'Agriculture dont il augmenta les pouvoirs et modifia la composition de manière à lui donner un plus grand nombre de membres, élus par les différentes sections du pays, constituées en régions.

Le but de l'Association était de donner à chaque société d'agriculture une part d'influence dans nos expositions et nos affaires agricoles, malheureusement ce principe parfaitement juste devint en fixant une source d'injustices criantes en fixant le même lieu pour les expositions provinciales pendant plusieurs années successives, les droits de la majorité devenaient un abus. Et à cet abus le comité a cru pouvoir remédier en modifiant d'abord le mode d'élection des membres de la Chambre d'agriculture, de manière à assurer une représentation des intérêts agricoles de chaque région, et en donnant ensuite aux membres ainsi élus tous les pouvoirs de l'Association Agricole.

Ainsi l'abus de la majorité et la nécessité de donner à chacun de nos districts ruraux une juste part de représentation, là où se discutent leurs intérêts, a motivé la création de douze régions proposées dans l'acte d'amendement.

Ces régions sont :—

10. Saguenay, Châteauguay et Charlevoix.
20. Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain et la ville de Québec.
30. Saint Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Montcalm, l'Assomption et la ville de Trois-Rivières.
40. Terrebonne, Hochelaga, Jacques Cartier, Laval, Vaudreuil, Soulanges et Deux-Montagnes.
50. Argenteuil, Ottawa et Pontiac.
60. Huntingdon, Beauharnais, La Prairie, Napierville, St. Jean, Iberville et Chambly.

70. Verchères, Rouville, Richelieu, St. Hyacinthe et Bagot.
80. Yamaska, Nicolet, Drummond, Arthabaska, Richmond et Wolfe.
90. Brome, Stanstead, Shefford, Sherbrooke, Compton et Missisquoi.
100. Lévis, Dorchester, Beauce, Bellechasse, Mégantic et Lotbinière.
110. Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Témiscouata.
120. Rimouski, Gaspé et Bonaventure.

Un meilleur système de représentation sera-t-il le seul résultat obtenu ? Nous y voyons la rénovation entière de notre système agricole, et un projet de centralisation se ramifiant jusque dans chacun des membres de nos sociétés d'agriculture de comté.—Aujourd'hui les sociétés d'agriculture agissent isolément, au hasard, sans se consulter sur le meilleur système à adopter pour obtenir le plus de progrès ; à l'avenir, constituées en régions, elles discuteront, par la bouche de leurs principaux officiers, les questions d'intérêt local. Nous y voyons la création de douze conseils de régions, composés chacun des présidents, vice-présidents et secrétaires des sociétés d'agriculture comprises dans chaque région ayant pour présidents les 12 membres de la Chambre d'Agriculture, élus par les régions qu'ils représenteront. Avec cette organisation, plus rien de vague, la Chambre d'Agriculture prend en considération les questions d'intérêt général qui lui sont soumises et décide des mesures à adopter. Aussitôt de retour chez lui, chaque membre assemble le conseil de région dont il est le président et donne communication des décisions auxquelles la Chambre en est venue. Le conseil de région après en avoir conféré se disperse et chaque président convoque une assemblée du bureau de direction de la société d'agriculture qu'il représente, de manière à l'informer des mesures à prendre suivant les prescriptions de la Chambre d'Agriculture. Chaque membre de la société d'agriculture est ensuite informé du résultat par le directeur de sa localité. Ainsi, la ramification est parfaite de haut en bas et de bas en haut également. Aujourd'hui l'existence de la Chambre d'Agriculture est parfaitement ignorée, non-seulement de nos cultivateurs, mais d'un grand nombre de nos hommes de profession. Et il ne saurait en être autrement ; les points de contact ne sont pas assez rapprochés. Or quelle influence peut-on espérer d'un corps ignoré ? Evidemment aucune. Et c'est malheureusement le cas, la Chambre d'Agriculture n'exerce aucune influence sur nos sociétés d'agriculture, parce qu'elle est dépourvue de tout moyen d'action. Si cette influence existe, elle est tout à fait occulte et nous pouvons en dire autant des résultats de cette influence. Vraiment lorsqu'on entend le récit des petits moyens employés par quelques sociétés d'agriculture de comtés pour obtenir l'octroi du gouvernement, on se sent le rouge de la honte monter à la figure. Mais lorsqu'on en vient à étudier le mode d'emploi des fonds, les milles et une ruses de la cupidité avide de se partager un butin obtenu par la fraude, ce n'est plus de la honte c'est de l'indignation.

C'est vrai que les intéressés qui trouvent

leur profit au mode actuel crieront haut contre toute intervention pouvant les dépouiller d'une source de revenus sinon honorable du moins lucrative. Mais tous les amis vrais du progrès agricole soutiendront un projet dont le but est le meilleur emploi possible des fonds votés par l'état à l'encouragement de notre industrie nationale—l'agriculture. Et n'en doutons pas, le système de centralisation est le seul qui puisse donner ce résultat : et voici comment. Avec le système actuel, chaque société d'agriculture fait ses petites affaires en quelque sorte en famille. A moins d'une injustice qui fait des mécontents, rien ne transpire au dehors des procédés adoptés, la Chambre d'Agriculture n'y peut rien voir, pour peu que le secrétaire de la société d'agriculture y mette un peu de volonté. Ainsi donc, aujourd'hui aucun contrôle possible. Mais avec la création d'un conseil de région, chargé de reviser les procédés des sociétés d'agriculture comprises dans chaque région, il est bien plus difficile d'en imposer. Les membres de ce conseil tous voisins, ou à peu près, sauront bien quelque chose des irrégularités qui auront pu se commettre ; les mécontents, car il y en a beaucoup, et qui ont raison de l'être, ce qui pis est, seront facilement entendus, et le conseil sera mis en demeure d'apprécier jusqu'à quel point telle société d'agriculture est justifiable d'avoir agi de telle ou telle manière. Le président du conseil de région fera rapport à la Chambre d'Agriculture dont il est membre, et la Chambre, bien renseignée, décidera des mesures à adopter dans toutes les circonstances.

Voilà comment nous comprendrons l'organisation de notre système agricole. Tel qu'il est aujourd'hui il a du bon, mais de l'avis de tous ceux qui sont à même de l'étudier il a besoin de modifications nombreuses. L'adoption du système régional au point de vue de la représentation a donc été un grand pas, elle permettra également la création d'un conseil de région, en un mot l'agencement des rouages que nous venons d'expliquer de manière à ce que le mouvement soit donné de la Chambre d'Agriculture à chaque cultivateur sans qu'il y ait un instant d'interruption dans toute la machine agricole.

Le système régional mettrait fin à toutes les difficultés d'aujourd'hui. On se plaint de l'inefficacité des expositions provinciales agricoles parce qu'elles n'attirent qu'un petit nombre d'éleveurs et que les exposés sont hors de la portée non seulement de la concurrence, mais encore de la présence du grand nombre de nos cultivateurs trop éloignés de Québec ou de Montréal, pour pouvoir profiter des enseignements si chèrement donnés dans ces grandes fêtes de notre agriculture. D'un autre côté on se plaint de ce que les expositions de comté, en raison du peu de moyens dont elles disposent, sont trop restreintes, la concurrence se fait en famille, et l'indulgence est trop souvent visible à l'œil nu. De manière que dans nos expositions provinciales tout autant que dans nos expositions de comté le but n'est pas atteint.

Le système régional obvie à ces inconvénients. Les expositions annuelles dans chaque comté sont certainement une absurdité tout

autant que les expositions provinciales. Nos sociétés d'agriculture le comprennent fort heureusement, et un certain nombre d'entr'elles ont adopté à ce sujet une résolution fort louable, les fonds sont employés à l'achat de reproducteurs améliorateurs, quelques sociétés ont aussi acheté des instruments d'agriculture perfectionnés : voilà autant de moyens efficaces qui font l'éloge des bureaux de direction qui les ont mis en pratique. Il serait désirable que l'on supprimât en partie les expositions annuelles dans chaque comté pour les remplacer par une exposition régionale annuelle. Chaque région se compose en moyenne de cinq comtés, ces cinq comtés seraient appelés à concourir tous les ans à l'exposition régionale qui pourrait être fixée alternativement dans chaque comté, ou bien dans un lieu central pour la région, ainsi que le jugerait à propos du reste le conseil de région. Ces concours régionaux au nombre de 12 annuellement pour tout le Bas-Canada, seraient autant de petits concours provinciaux, auxquels contribuerait la Chambre d'Agriculture non seulement de ses fonds, mais encore de sa direction; car, ses membres représentant chaque région, seraient présidents des concours.

Les primes offertes seraient assez nombreuses et assez élevées pour attirer des concurrents éloignés, soit pour les animaux soit pour les instruments d'agriculture, et les expositions auraient tous les enseignements de nos concours provinciaux, outre l'avantage d'être mis à la portée de nos campagnes. Joignons à cela l'importance pour nos agriculteurs d'élite de se rencontrer et de se connaître, pour défendre la cause commune, et tous comprendront ce que l'on pourrait attendre de meilleur pour notre agriculture d'un pareil système. Dans ces réunions de la grande famille régionale, le conseil pourrait s'inspirer des vrais besoins des populations dont il devra défendre les intérêts, c'est pendant ces jours de réunion que les discussions agricoles pratiques, dégagées des embarras de nos villes, prendront le caractère sérieux qui leur convient, elles ne seront plus un étalage de mots pompeux mais un résumé de faits dont notre agriculture saura tirer parti.

Nul doute que l'enseignement agricole et les fermes-modèles aient leur tour. C'est alors que ces créations ne seront plus des projets impossibles, mais pouvant se réaliser avec toutes les garanties du succès. Les écoles régionales d'agriculture existeront, il n'en faut pas douter, et s'il est vrai que l'éducation agricole est la base la plus sûre de toute rénovation, hâtons-nous de créer les régions agricoles qui nous donneront les moyens de propager cette éducation dans tous les rangs de notre population rurale.

En France le système des expositions régionales adoptées depuis à peu près 10 ans donne les plus magnifiques résultats. Tous les ans une prime de \$1600 est offerte au meilleur cultivateur de chaque région, et c'est ainsi que les cultivateurs Français les plus en renom sont heureux de concourir pour cette prime dont l'honneur est estimé partout à son prix. Nul doute qu'une prime moins élevée, mais basée sur les mêmes principes pourrait être

instituée dans chacune de nos régions, et que le public ne fut bientôt heureux de connaître les lauréats de ce concours entre les agricultures les plus habiles de notre pays.

Au sujet de l'octroi fait aux sociétés d'agriculture de comté nous avons dit ailleurs que le système actuel était défectueux à plusieurs titres. Une certaine somme est votée à l'encouragement de l'agriculture, mais si les sociétés d'agriculture ne remplissent pas certaines conditions, l'octroi reste dans les mains du ministre de finance. Nous voudrions que cette somme que l'on veut qu'elle soit fût placée au crédit de la Chambre d'Agriculture qui jugerait des droits des sociétés de comté à l'octroi que leur fait la loi à certaines conditions : dans le cas où ces conditions ne seraient pas remplies strictement, les fonds resteraient au crédit de la Chambre d'Agriculture pour être employés sans sa direction à des fins agricoles. Aujourd'hui, loin de là : si pour cause d'irrégularité ou autrement, une société ne peut toucher ses fonds, ils restent dans le trésor public, et l'agriculture en est privée complètement. Dans cette alternative on conçoit que la Chambre d'Agriculture est très exposée à agir de complaisance avec les sociétés d'agriculture, en insistant très peu sévèrement sur les formalités à remplir, de manière à leur assurer tout l'octroi possible, quel que soient les irrégularités qui se sont glissées dans les procédés. De deux maux, il faut choisir le moindre; il vaut encore mieux accorder l'octroi aux sociétés d'agriculture, malgré l'irrégularité de leurs procédés que de ne rien recevoir du gouvernement pour promouvoir nos intérêts agricoles. On dira que c'est un triste état de choses, soit, mais c'est la conséquence nécessaire de la loi actuelle à laquelle il est proposé de remédier.

Le projet d'amendement tel que propose à la dernière session ne comprenait pas cette clause sur laquelle nous croyons devoir insister. Le gouvernement vote une certaine somme à l'encouragement de l'agriculture dans le Bas-Canada, eh bien! que cette somme soit placée au crédit de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada. Que cette Chambre, chargée exclusivement des intérêts agricoles de notre section de la province, distribue les fonds selon les clauses de la loi, et que la balance, s'il en est une, reste au crédit de cette Chambre pour être employée ainsi qu'elle le jugera convenable.

Voilà le seul moyen de mettre fin aux abus de la loi actuelle et à ses impositions. Nous disons impositions, et voici comment : les représentants de nos districts ruraux, dans l'Assemblée Législative croient avoir tout fait pour les intérêts agricoles de leurs constituants lorsqu'ils ont obtenu un octroi élevé aux sociétés d'agriculture. Un peu de réflexion, pourtant, leur ouvrirait les yeux à ce sujet. Qu'ils comparent dans les comptes publics les montants votés et les montants payés, qu'ils comparent ensuite les sommes versées aux deux sections de la province séparément, et ils verront qu'avec les dispositions de la loi actuelle, on peut voter beaucoup et donner peu. C'est, que pour obtenir les octrois votés, les sociétés d'agriculture ont des conditions à remplir, moralement impossibles. Plusieurs de nos comtés

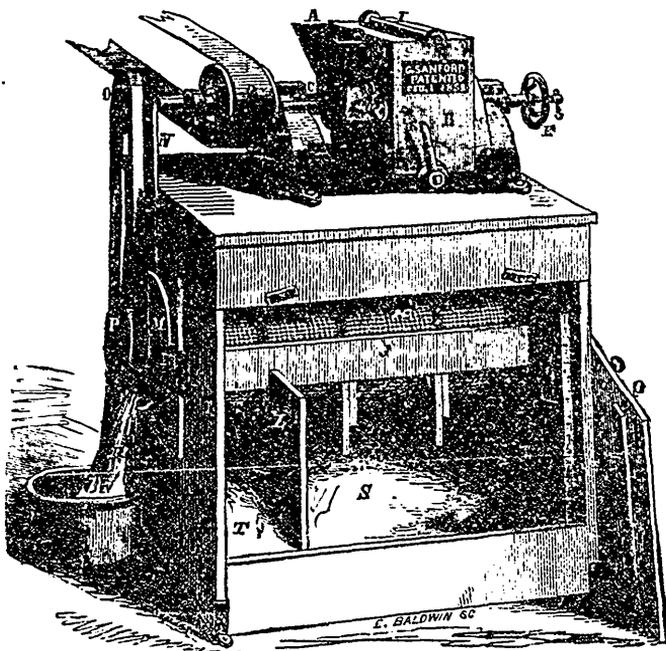
ne souscrivent pas une somme suffisante pour avoir droit à tout l'octroi que leur fait la loi actuelle, parceque les cultivateurs de ces comtés ne comprennent pas tous les avantages résultant d'une société d'agriculture. Mais c'est précisément pour ces comtés que le gouvernement devrait se montrer le plus libéral, car c'est là que les directeurs locaux ont besoin de plus de moyens pour démontrer par des faits l'importance d'un meilleur système, et stimuler par des primes l'intelligence endormie des cultivateurs routiniers. Au contraire, avec la loi actuelle, moins un comté est avancé, moins il est souscrit, moins le gouvernement fait d'efforts pour lui donner les moyens d'avancer. En un mot, les moyens diminuent dans une proportion égale à l'augmentation des besoins.

Nous ne prétendons pas non plus que le comté souscrivant le moins devrait avoir l'oc-

troi de plus élevé, mais nous prétendons que la Chambre d'Agriculture devrait avoir un fond de réserve pour être employé là où les circonstances l'exigeraient davantage. Et ce fonds de réserve devrait être formé à l'aide des sommes non réclamées par les sociétés d'agriculture dont la souscription ne s'élève pas au maximum voulu pour obtenir l'octroi pourvu par la loi. En un mot, c'est la balance non réclamée sur les fonds votés annuellement aux sociétés d'agriculture que nous voudrions placer au crédit de la Chambre d'Agriculture de l'une et de l'autre section de la Province respectivement plutôt que de la laisser inappropriée entre les mains du ministre de finances.

INSTRUMENTS ARATOIRES.

Nous donnons aujourd'hui la gravure d'un moulin fabriqué par Messieurs Bennet frères, 42 et 44 Green St., New York, et dont l'em-

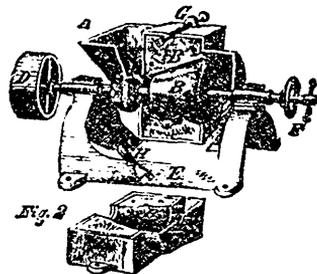


Moulin avec blutoir de MM. Bennet et Freres, New York.

ploi donne aux Etats-Unis la plus entière satisfaction; au reste voici ce que ces messieurs nous écrivent à ce sujet :

Depuis un an notre moulin a obtenu une grande réputation et a été employé avec succès sur les plantations de la Virginie, de la Caroline du Nord et du Sud, de la Georgie, de la Floride, d'Alabama, du Mississippi, de la Louisiane et du Texas. Il a été exporté également en Australie, en Espagne, au Mexique, et dans les îles de Cuba et de Porto Rico. Les avantages de notre moulin se résument dans sa simplicité, sa durabilité, sa facilité d'entretien et la possibilité de le mouvoir à l'aide de toutes les forces motrices.

Farine de Blé d'Inde.—Notre moulin de la



Vue intérieure.

plus petite dimension, faisant 700 révolutions par minute, peut moudre jusqu'à 6 et 8 minots de farine de blé d'inde par heure. Avec un manège de deux chevaux, le moule de 4 à 6 minots par heure.

Moulée.—Un moulin qui rendra 6 minots de farine de blé d'inde à l'heure, donnera dans le même espace de temps de 12 à 15 minots de moulée de blé d'inde ou de blé d'inde et d'avoine, ou encore de blé d'inde, de pois et de seigle. En moulée nous défions tous les autres moulins, comme quantité et qualité du travail.

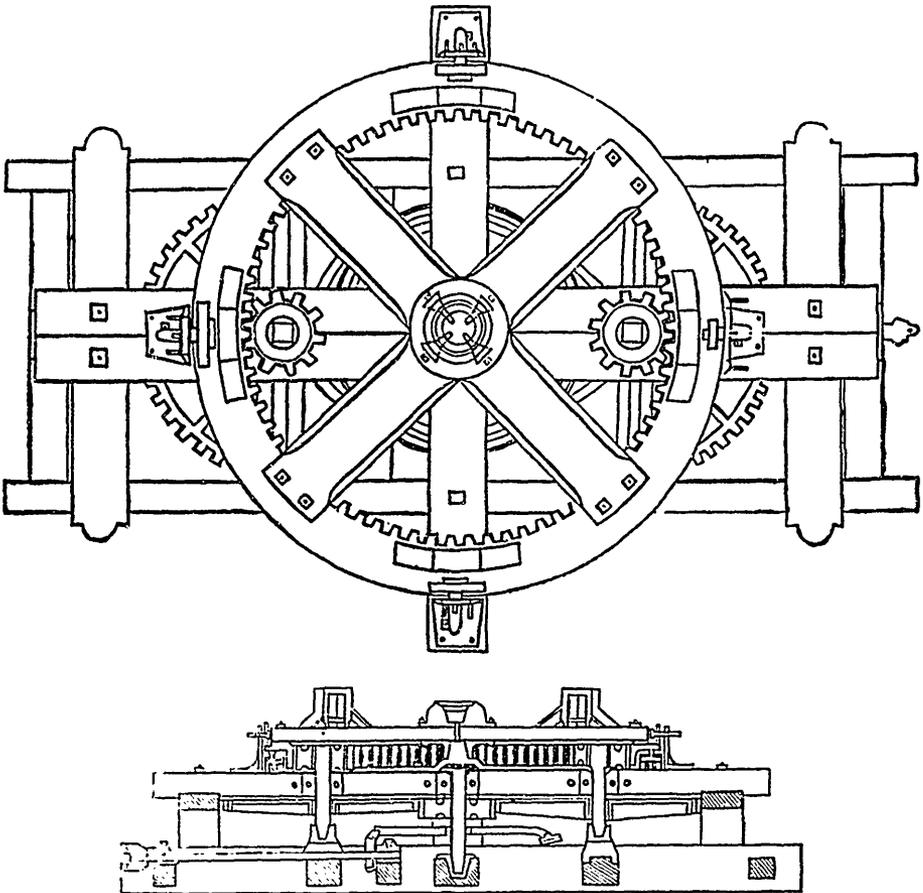
L' "American Institute," à la dernière exposition, a accordé à notre moulin l'honneur de la grande médaille d'argent; et le jury, où se trouvaient un propriétaire de moulins, ayant

vingt ans d'expérience avec les meulères plates, et un de nos marchands de grains faisant le plus d'affaires, déclara notre moulin le meilleur de l'exposition.

Quartz.—Les personnes qui désirent mouler du quartz feront bien d'examiner notre moulin afin de ne pas faire l'acquisition de moulins en fer qui ne sauraient résister à la dureté du quartz au-delà de 48 heures. Nous employons pour ce travail de la pierre meulière de France, qui a donné une entière satisfaction jusqu'à ce jour. Un manège de deux chevaux suffit.

Notre moulin est encore supérieur pour la mouture des épices, du café, du plâtre, du charbon de bois, etc. Chaque instrument est essayé avant l'expédition et il est tenu note de la quantité et de la qualité de l'ouvrage fait, correspondant à un numéro d'ordre. La fabrique se porte garant du bon travail de chaque moulin.

Le No. 1 a 3 pieds de longueur, 18 pouces de largeur, 18 pouces de hauteur et pèse 300 lbs. La boîte contenant le bluteau est de 3 pieds carrés.



Description.—A, Boîte recevant le grain destiné à la mouture. B, Pierre meulière de France de forme conique, fixée sur l'axe, voir la section gravure No. 2. BB, Pierres meulères concaves, en deux parties, entourées de fer et emboîtant parfaitement le cône mobile; ce sont les parties travaillantes du moulin. F, Vice approchant ou éloignant le cône de son alvéole de manière à laisser un espace plus ou moins grand entre les parties frottantes, et à mouler plus ou moins fin. D, Poulie attachée à l'axe du cône et recevant la courroie motrice. K, Blutoir séparant les

composants de la mouture, la farine de première tombe dans le compartiment S, la farine de seconde dans le compartiment T et le son tombe dans un baquet R. Le blutoir est fixe mais à l'intérieur un appareil armé de brosses est mis en mouvement par la courroie attachée à l'axe principal en O et communiquant le mouvement à la poulie P.

Nous donnons également deux gravures représentant les détails du manège de M. James Stewart d'Hamilton que nous recommandons à nos lecteurs comme de beaucoup supérieur au plan incliné mobile.

TRAVAUX DE LA FERME.



C'EST à peine si nos champs se sont dépouillés de leur blanc manteau de neige, et la saison avancée exige la plus grande promptitude dans les travaux des semailles. Le cultivateur soigneux ne perdra pas un instant depuis l'aube du matin jusqu'au crépuscule du soir. Il y va de l'avenir de la récolte et nous savons tous combien il est désirable en face de la gêne de nos compagnes, que les produits soient abondants et permettent aux cultivateurs de rencontrer les obligations contractées au moment du besoin. Ainsi tant que le dernier grain de semence ne sera pas enfoui, il ne doit pas y avoir un moment de repos. "Semaille hâtive, récolte productive." Si ce proverbe est plein de vérité même dans les années ordinaires, combien plus vrai ne doit-il pas être dans les années comme celle-ci où les neiges abondantes de l'hiver retardent les semailles de trois semaines.

Bâtiments de ferme.—Le mois de mai est celui qui se prête le mieux aux blanchissages. Nous n'avons pas à craindre les tempêtes de vent ou de pluie et la peinture aura tout le temps nécessaire de se durcir et de se bien incorporer au bois avant que les rayons du soleil de juin ne puisse la faire souffrir. Les bâtiments doivent être mis sans retard en état de propreté irréprochable; les réparations seront commencées immédiatement après les semailles.

Instruments.—Ils doivent être prêts à donner un bon travail; mais aussitôt leur usage terminé il est bon de les réparer, peindre, et mettre à l'abri.

Engagés.—Être très particulier sur le choix des hommes. Ne pas se laisser gagner par le bas prix du salaire. Un homme sûr ne coûte pas plus à nourrir et donne deux fois plus d'ouvrage qu'un engagé sans courage ou sans tenue. Éviter avant tout l'usage des boissons alcooliques.

Chemins.—L'entretien des chemins sur la ferme est de la plus haute importance. On évitera des accidents au moment des trans-

ports, soit des fumiers, soit des récoltes, alors que le temps est très précieux. Les ponts sur les fossés seront relevés de manière à ne pas obstruer par leur affaissement, le cours des eaux d'égoutement. Souvent un seul pont mal entretenu noiera plusieurs pièces dont les rigoles deviendront inutiles.

Plantations.—Le grand défaut de nos compagnes est le manque d'arbres à fruits et d'ornement, dont l'ombrage est si désirable pour le confort des troupeaux au pâturage, pendant les chaleurs de l'été. Chaque fois qu'on aperçoit un bosquet ou un verger, on peut compter sur la bonne tenue de la ferme que le cultivateur soigneux à su orner de plantations.

Chevaux.—Voici l'époque de la mue et il ne faut pas négliger le passage des chevaux au complet avec l'étrille, le peigne, la brosse et l'éponge. Au retour du travail, bouchonner vigoureusement et laver la tête, les sabots et les canons. Nourrir abondamment; ne jamais surcharger de travail.

Les juments poulinières avancées en gestation, seront placées dans des "box" ou elles seront laissées libres, avec une épaisse litière, une nourriture succulente et de l'exercice tous les jours. Pendant les premiers jours de travail il faut éviter de donner aux chevaux du foin coupé mêlé de farine, car alors la transpiration sera plus abondante et la peau sera exposée à se blesser sous le harnais. Il faut donner, en commençant, l'avoine pure et non moulue.

Bêtes à cornes.—Au moment où les jours chauds du printemps commencent, il est important de donner aux bêtes à cornes une nourriture composée de racines fourragères telle que betteraves, carottes, navets, choux. Le passage avec l'étrille, deux fois par jour est indispensable. Une ration de farineux aux vaches laitières, et aux boucs de travail donnera les meilleurs résultats à cette époque. Les jeunes vaches seront traitées 3 fois par jour pour augmenter leur aptitude laitière, c'est un préjugé de croire qu'on obtient une extension des glandes mammaires en y laissant accumuler le lait, on n'obtient au contraire qu'une sécrétion moins abondante du produit que l'on désire.

Veaux.—Lorsque le lait vaut plus de six sous le pot, il est plus économique d'élever les veaux au lait écrémé avec une ration de farineux que de les laisser au pis de la mère. A la naissance il faut donner le lait immédiatement après la traite et continuer pendant huit jours, ensuite on ajoutera du lait écrémé avec une légère quantité de farine d'orge ou d'avoine, préalablement ébouillantée et bien trempée.

Bergerie.—Séparer les brebis mères du reste du troupeau. Faire la visite de chaque mouton et lui enlever les ordures qui pendant l'hivernement se sont attachées à sa toison. Abris contre les mauvais temps.

Forcheries.—Les truies portières recevront une nourriture riche et acqueuse, composée de farineux et de fourrages—racines, tels que betteraves, carottes, navets. Une abondante

litière et beaucoup de propreté sont nécessaires. Au moment de la parturition, il faudra remplacer la paille longue, par du brin de scie, ou de la paille hachée, afin d'éviter que la mère en se couchant n'écrase ses petits cachés à sa vue par une litière trop épaisse et trop laque.

Bassecour.—Mettre dans le poulailler des boîtes de cendres dans lesquelles les poules pourront se rouler et, si leurs excréments sont trop liquides, ajouter à la cendre un peu de soufre noir (sulfure de mercure). Blanchir et nettoyer le poulailler avant que le fumier de l'hiver n'ait fermenté ce qui est mortel. Laisser les poules errer autant que possible pourvu qu'elles ne s'attaquent pas aux plates bandes des jardins. Les couvées seront tenues au sec et proprement, et on aura soin de ne pas donner à une poule plus de poulets qu'elle n'en peu couvrir lorsque le temps est froid.

Fumiers.—Ils gagnent toujours à être enfouis aussitôt que possible après leur transport du tas sur le champ. On appliquera de suite une fumure abondante dont les résultats seront visibles, plutôt que d'épandre la même quantité d'engrais sur toute l'étendue de la ferme en une couche imperceptible. Employer le platre, les cendres, la chaux ou même le guano, là où les semences, ont besoin d'un coup de fouet, au départ, mais ne jamais employer ainsi les fumiers. Les gazons, la tourbe, les pailles, les foins grossiers peuvent être mis en composts en les stratifiant par couches successives avec un quart de fumiers d'étable. Dans l'espace de 4 à 6 semaines, le tout, aidé de deux ou trois façons, sera à l'état d'engrais bien décomposé. L'addition de purin ajoutera encore à ses propriétés fertilisantes.

Labours.—Ne labourer que lorsque la terre est mouette. Trop humides les argiles se durciront au soleil, trop sèches elles se laboureront difficilement et en mottes. Egouter avec soin par de nombreuses rigoles les champs qui le réclament.

Blé.—Il faut semer de bonne heure ou au mois de juin. Labourer le plus tôt possible et tremper la semence pendant quelques jours avant les semis. Sécher avec du plâtre ou de la chaux éteinte. Semer à raison de 1 minot et demi à l'arpent, pour étouffer les mauvaises herbes et protéger le sol contre la sécheresse.

Orge.—Elle demande une terre de bonne qualité, ni trop humide ni trop sèche. Semer à raison de 1 minot et demi à l'arpent, après une récolte sarclée ou sur une prairie labourée de bonne heure l'automne précédent. Herser lorsque la terre est chaude et bien pulvérisée.

Avoine.—Semer plutôt sur terre argileuse, à raison de trois minots à l'arpent.

Seigle.—Semer de bonne heure sur terre légère et riche, à raison de 2 minots à l'arpent.

Pois.—Sur terre argileuse pas trop riche, et enterrer par un léger labour, ou avec un scarificateur pour empêcher qu'ils ne soient lavés hors de terre par les premières pluies. Un minot et quart à l'arpent. Mêler un peu d'avoine pour les empêcher de verser et de pourrir du pied.

Patates.—La plus grande garantie des succès repose dans une plantation hâtive, outre l'avantage, près des centres, de pouvoir vendre des patates nouvelles. Là où l'on craint la pour-

riture, semer sans fumier sur un labour de prairie avec un peu de cendre de bois dans le billon. Semer une espèce hâtive.

Carottes, Betteraves, Navets.—Semer de bonne heure sur une terre profonde, bien ameublie et nette de mauvaises herbes. Après avoir roulé, semer en lignes espacées de 24 pouces pour permettre le nettoyage à la houe à cheval. Deux livres de carottes et quatre livres de betteraves à l'arpent sont suffisantes, on les fera tremper avant le semis, les carottes pendant 5 jours, et les betteraves trente six heures.

Mais, (blé d'inde).—Préparer la terre de bonne heure avec une fumure, mais ne pas semer avant le 15 mai.

Oignons.—Employer de la graine faite dans le pays et semer selon la méthode de Mr. de Ste. Marie, décrite dans le numéro de mars. Il est bon de semer, la première année surtout, de la graine de carotte et d'oignon en même temps, en sorte qu'après l'arrachage des oignons, les carottes prendront tout le terrain. Quatre livres de graine d'oignon et 1 livre et demie de graine de carotte suffiront par arpent.

Lin.—Cette récolte n'occupe le terrain que très peu de temps et suit une récolte sarclée ou céréale. Elle exige un sol bien pulvérisé, riche, et résistant à la sécheresse, tout en étant exempt de mauvaises herbes. Pour la graine, deux minots de semence sont suffisants en tous cas, mais pour obtenir une fibre délicate, trois minots de semence à l'arpent peuvent être nécessaires.

Tabac.—Semer une grande cuillerée de graine sur un carré de 18 pieds, destiné à la pépinière et pouvant donner un nombre de plants suffisants pour un arpent de terre. La levée est lente. Préparer le champ par un enfouissement de compost riche. Réserver de plus une quantité suffisante d'engrais en terreau pour étendre en couverture et enterrer par un bersage au moment où les plantes sortent de terre en juin.

Prairies.—Rouler sur les terres légères aussitôt qu'elles sont assez essuyées pour permettre le passage des chevaux, et sur les terres argileuses herser vigoureusement de manière à enlever toute la mousse, les mauvaises herbes. Semer de la graine de mil ou de trèfle sur les endroits faibles, avant ces opérations, puis appliquer des engrais de toutes sortes en couverture. Enlever les roches. Ne pas économiser la semence sur les nouvelles prairies; un quart de minot de mil et huit livres de trèfle.

Pâturage.—Enlever les pierres et les mettes en clôtures, arracher les mauvaises herbes. Herser vigoureusement et semer de la graine de mil et de trèfle abondamment avec engrais pulvérent. Ces travaux doivent se faire de suite, alors que le sol est encore ouvert par les gelées.

Le Verger et la Pépinière.—La plantation des arbres est un des travaux les plus importants du mois. Elle doit se faire de bonne heure, alors que la végétation est encore arrêtée. Les racines se développeront plus facilement dans leur nouveau sol, et la terre aura le temps de se bien tasser avant les chaleurs de l'été. Les vieux vergers devront être visités et les arbres perdus seront remplacés par de nouveaux plants de manière à combler les vides.

Le haut prix des fruits de toutes espèces a établi depuis plusieurs années l'avantage qu'il y a à cultiver en grand les arbres fruitiers. Les vergers anciens recevront un fumier en couverture, de la chaux vive ou des cendres de bois, jetées autour des vieux arbres dont la production sera ainsi considérablement augmentée. Si la taille a été négligée, il ne faut enlever maintenant que les branches mortes et les gourmands. Ramasser les roches et les branches qui jonchent le sol. Dans le cas où un verger est trop ancien, il vaut mieux en recommencer un nouveau que de remplacer les vides par de jeunes arbres.

Drainage.—Placer les tuyaux à 3 ou 4 pieds de profondeur, recouvrir avec des pierres cassées, pour empêcher que les racines des arbres ne les bouchent. Un égoutement parfait est indispensable au succès des plantations, surtout pour les poiriers et les arbres à noyaux.

Poires naines.—Bien cultivées elles sont très avantageuses. Elles exigent autant de soin que le maïs (blé d'Inde) pendant l'été et doivent être taillées avec habileté. A moins de vouloir tenter de nouvelles expériences au profit de ses voisins, n'adopter que les variétés réussissant bien dans l'endroit. Choisir les plantes ayant une tige principale avec des branches basses approchant de la forme du cône. La poire naine est une création de l'art et doit prendre toutes les formes voulues.

Greffes.—Au commencement du mois il sera encore temps de faire cette opération pourvu que les scions soient coupés avant la montée de la sève et que la greffe soit exécutée avec la plus grande promptitude. Les arbres fruitiers à noyaux doivent être greffés avec le même soin. Ceux qui n'ont pas réussi doivent être opérés de nouveau.

Vignes.—C'est le moment de leur donner toute l'attention possible dans tout le Canada. Il est certain que partout dans notre pays il y a des variétés de vignes aptes à notre climat et il ne tient qu'à nous d'avoir le luxe d'une grappe de raisin de notre propre culture.

La gravure que nous donnons ci-contre de l'Adirondac en est une magnifique preuve. Cette variété nouvelle que nous avons admirée à l'exposition de la société d'horticulture de Montréal l'automne dernier, sera bientôt répandue dans toute l'Amérique du Nord. Dès cet automne une quantité considérable de plants seront à vendre à Montréal.

Aussi engageons-nous nos lecteurs à tenter l'expérience. Le sol aura été préparé dès l'automne par un labour profond et exposé à l'action de l'hiver. Sinon il faut labourer une platebande à 20 pouces, en plaçant au fond la terre de la surface, mêlée de compost bien décomposé et riche, puis recouvrir de nouvelle terre prise dans un pâturage ou ailleurs toujours à la surface du sol. Couper les racines brisées de manière à les rendre de longueur égale à peu près, ce qui facilite leur plantation en permettant de les étendre. Rabattre la tige à deux ou trois yeux bien développés dont un seul devra émettre une pousse. Éviter le contact du fumier avec les racines et placer un tuteur servant d'abord de protection et plus tard d'appui au moment où la vigne développera sa tige. La greffe par approche se

pratique aussitôt que le jeune bois commence à se former et que les feuilles sont assez avancées pour s'acquitter de leurs fonctions.

Insectes.—Visiter les arbres fruitiers et surveiller le développement des chenilles. Leurs œufs sont collés aux branches et sont de la grosseur d'une plume d'oie et au-dessus; il faut les enlever et les brûler ainsi que les cocons de toutes espèces qui recèlent des insectes ennemis.

Graines.—Celles des arbres fruitiers ou d'ornement doivent être semées aussitôt que le sol se prête aux façons nécessaires et est suffisamment chaud. Il faut se hâter également de rabattre les greffes de l'année dernière à deux yeux du sujet, ainsi que d'étendre la terre amoncelée dès l'automne au pied des arbres. Il ne faut pas négliger non plus la transplantation des jeunes arbres greffés ou provenant de graine. Les pépiniéristes doivent préparer les plants en les étiquetant avec soin pour éviter des méprises toujours regrettables. Les sauvages destinés à être greffés pendant l'été doivent être transplantés de bonne heure, afin d'avoir une pousse vigoureuse à l'époque de l'opération. Les arbres provenant d'un terrain riche et profond ne se transplantent pas facilement en raison de la longueur de leurs racines; à moins qu'ils n'aient été soulevés et taillés par le pied. Un terrain d'une profondeur moyenne, bien fumé et ameubli à sa surface, favorise le développement d'une foule de petites racines, dont le chevelu enlance le sol et ces arbres se prêtent beaucoup mieux à la transplantation.

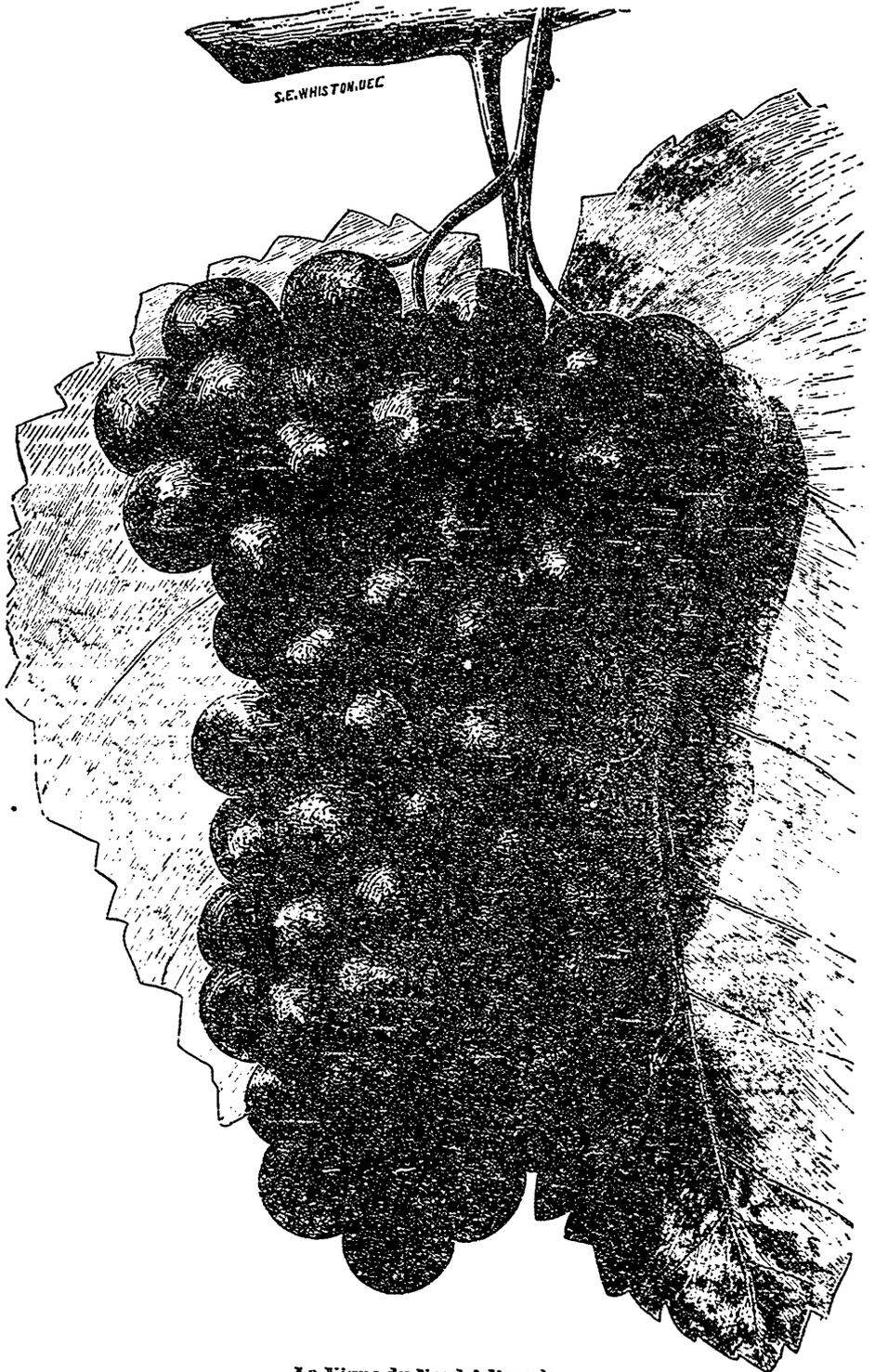
Le Potager et le Fruitier.—Le travail employé ici est celui de toute la ferme qui paie le mieux et pourtant bien peu de cultivateurs donnent au potager l'attention désirable, bien que la femme de ménage sache à quoi s'en tenir sur toute son importance. Nous nous nourrissons trop exclusivement de viande et de pain et pas assez de végétaux dont l'usage journalier, presque un luxe dans les familles, pourrait ajouter si facilement aux jouissances et au confort de la classe agricole. Le potager doit être parfaitement égouté par des drains placés à 4 pieds de profondeur et espacés de 18 pieds; le sol labouré profondément à la charrue ou à la bêche.

Ail.—Semer de la graine dans une terre riche et meuble, ou planter par éclats de pied à six pouces de distance.

Asperges.—Enfouir une couche de fumier si ce n'est déjà fait. Saupoudrer de sel les plants de deux ans. Couper les asperges avec la serpette, qui est armée d'une longue lame de couteau, recourbée à son extrémité en forme de bec d'aigle et avoir soin de les couper à 3 ou 4 pouces au-dessous du sol; en se gardant bien de blesser les autres pousses dont on augmente la production en coupant bas.

Betteraves.—Semer de bonne heure en rangs espacés d'un pied, employer beaucoup de graine et plus tard espacer en employant les jeunes pieds comme salade. La variété Bassano hative est préférable pour consommation en été et la rouge sang pour consommation en hiver.

Cardons.—Semer dans une terre chaude et meuble pour transplanter en Juillet, dans des fosses préparées pour blanchir les tiges.



La Vigne du Nord Adirondac.

Carottes.—Semer de bonne heure, en rayons espacés d'un pied, dans un sol bien préparé, après avoir mêlé la graine avec deux fois son volume de terre bien sèche ou de tourbe, pour faciliter le semis. La variété dite "*Early Horn*" est très-recommandable comme variété hâtive, on la sèmera dans un petit sillon large de deux pouces. Elle est courte, d'une saveur douce, pousse très-épaisse dans les rangs, et peut être éclaircie tout l'été pour subvenir aux besoins de la consommation, en commençant à l'époque des petits pois. Elle est également bonne pour l'hiver mais on lui préfère alors la variété orange longue dont le rendement est plus considérable.

Céleri et céleri rave.—Choisir quelques pieds de la couche chaude pour transplantation et la consommation en été. Semer de la graine, dans une terre chaude et riche, en lignes espacées de six pouces pour obtenir du plant pour la récolte principale. Les variétés rouges sont plus dures; les variétés blanches plus délicates, et les variétés géantes sont presque toujours creuses et insipides.

Capucines.—Semer préférablement la variété à fleurs jaunes, et dans un endroit où les courants pourront grimper et s'étendre en montrant leurs brillantes fleurs. Fumer abondamment et ne semer qu'à la fin du mois.

Cerfeuil.—Semer de temps en temps pour en avoir toujours de jeunes pousses pour le pot-au-feu.

Choux.—Semer la graine en pleine terre aussitôt que la température le permet. Transplanter des couches chaudes ou froides pour la consommation de l'été, à 1 pied et demi ou 2 pieds de distance. La variété hâtive d'York est celle qui donne les premiers fruits. Le Savoie est plus tardif mais supérieur. Les choux tardifs doivent être semés à la fin du mois pour la consommation de l'hiver ou de l'automne. Eviter l'emploi de tout fumier fermentescible, ou de semer sur terrain ayant donné des choux l'année précédente si on veut ne pas avoir à redouter les insectes et les pieds tournés.

Choux-fleurs.—Même soin que les choux ordinaires. Parmi les variétés hâtives se distingue le chou de Paris et parmi les variétés tardives le chou de Langres. Ils sont les plus délicats et les plus savoureux de tous les choux connus.

Choux de Bruxelles.—Ils sont caractérisés par une haute tige garnie de petites têtes de choux grosses comme des œufs de pigeon, et d'une délicatesse peu commune. Au reste leur culture est la même.

Choux-Raves.—Semer de bonne heure sur couche chaude ou plus tard en pleine terre. Mêmes soins que pour le chou ordinaire.

Champignons.—Préparer du fumier sous couvert pour fumer la couche et se procurer du blanc de champignon, qu'il est recommandable de partir à cette saison.

Concombres.—Les partir sur des morceaux de gazon et planter quelques graines parmi les laitues et les radis hâtives en couche chaude. Lorsque ceux-ci auront été arrachés, les concombres s'étendront dans toute la couche.

Couches Chaudes.—Pour le cultivateur les couches chaudes peuvent encore être établies avec avantage. Sur la terre sèche, il est placé

14 pouces de fumier de cheval, bien travaillé et paillé sur lequel repose le cadre qui est ensuite entouré d'une bordure en fumier de six pouces de largeur. Le cadre sera fait en planches d'un pouce et demi, haut d'un pied en avant, c'est-à-dire du côté du sud, et en arrière assez haut pour donner aux chassiss une pente suffisante à l'écoulement des eaux de pluie. Les chassiss ont une largeur moyenne de 2½ à 3 pieds et 5 pieds de longueur. Le cadre placé sur le fumier reçoit une couche de terre bien ameublie de 4 pousses d'épaisseur. On recouvre avec les vitreaux et du moment que la température s'est élevée suffisamment et que la terre est bien assise, on peut semer les choux bâtifs, la laitue, les tomates, le piment, les radis, etc.

Couches froides.—Laisser ouvertes, excepté par un temps très-froid ou par une pluie violente.

Citrouilles.—Les variétés naines doivent être plantées à 4 pieds de distance et les autres à 6. Si le sol n'est pas assez riche il faut planter du fumier sous les plants. Les citrouilles d'automne exigent beaucoup d'engrais et d'espace. Il ne faut pas cultiver deux variétés pour graines dans un voisinage de moins d'un demi arpent car il y aura très-probablement hybridation.

Cresson.—Semer le plus tôt possible en lignes espacées de six pouces. Les feuilles frisées sont propres aux salades et aux assaisonnements, en très-peu de temps.

Fèves.—Préparer des échelas. Il est indispensable pour assurer leur durée de tremper dans une dissolution de vitriol bleu, (sulfate de cuivre) l'extrémité mise en terre. Ce trempage devra durer plusieurs jours et mieux plusieurs semaines. On doublera ainsi leur durée. Les variétés de fèves hâtives doivent être semées vers la fin du mois.

Fruits.—Les petits arbustes fruitiers qui se placent dans le potager tels que les gadelliers, groseilliers, framboisiers, doivent être taillés et relevés si ce n'est déjà fait. On prétend que des débris de coquilles d'huîtres jetés aux pieds de ces arbres les préservent de la rouille.

Fraisiers.—C'est le moment de faire de nouveaux carrés et d'obtenir de nouvelles variétés.

Epinards.—Enlever les couvertures et cueillir selon les besoins de la table. Semer de temps en temps en lignes espacées d'un pied.

Fumiers.—Pour le jardin ils doivent être bien décomposés et bien courts, nets de mauvaises graines. Tant mieux s'ils ont été mis en compost pendant tout l'hiver avec moitié tourbe.

Engrais liquide.—Caler un tonneau dans quelque coin du jardin, pour recevoir les eaux sales de la maison et le purin disponible. S'en servir copieusement au profit des plantes.

Graines.—Autant que possible il faut essayer toutes les graines en les faisant germer soit dans un morceau de coton humide, placé sous un verre, soit en les enfouissant dans une terre chaude et humide. Pendant le semis, il faut mettre le plus grand soin à ne recouvrir les graines que de terre bien ameublie et non de mottes dures et grosses. Pour faire germer plusieurs variétés de graines à la fois avant le

semis on recommande de les enterrer à un pouce après les avoir placées dans des plis ou des sacs de drap.

Herbes aromatiques.—Séparer par éclats de pieds les plants de sauge, de lavande et de thym. Tous les baumes peuvent se propager ainsi ou par les tiges ayant développé du cheveu à leur base. Semer de la graine de basilique, de sarriette, de marjoleine, etc., là où la terre est chaude, en lignes plus ou moins éloignées selon la nature de la plante.

Houblon.—Il devient souvent une nuisance dans le potager. Planter une jeune pousse, prise à un plant vigoureux, dans quelque coin du jardin, bien riche, et là avec de bonnes perches pour le soutenir, le houblon fournira sans plus de soins aux besoins de la famille.

Instruments.—Il faut être très-particulier sur le nettoyage des instruments immédiatement après leur emploi, pour en assurer la conservation.

Laitue.—Semer dans la couche chaude et en pleine terre aussitôt que possible, transplanter pour donner de l'espace aux pommes. Dans la couche chaude la laitue sera prête à être consommée de très-bonne heure, surtout si la variété est hâtive et bien choisie.

Melons.—Semer les variétés les plus recommandables dans les couches chaudes et donner les mêmes soins que pour les concombres.

Moutarde.—Semer la variété blanche dans des boîtes ou en pleine terre en tout temps, pour salades.

Navets.—Semer le navet plat hâtif pour la consommation d'été dans une terre légère et riche.

Oignons.—Semer la variété hâtive blanche ou jaune dans une terre riche. Voir les détails donnés plus haut dans les travaux de la grande culture.

Panais.—Semer en lignes, à 14 pouces de distance, dans un sol profondément labouré et riche; la graine met beaucoup de temps à lever.

Persil.—Cultiver la variété frisée. Semer de bonne heure dans un sillon profond d'un demi-pouce comme bordure aux carrés où il sert d'ornement.

Piment.—Semer en couche chaude pour transplantation en Juin. Plusieurs variétés sont employées vertes pour les marinades, et les grandes variétés sont employées pour la fabrication du poivre rouge.

Pois.—Semer de temps en temps, et aussitôt que les derniers mis en terres sont bien levés, choisir les variétés hâtives. Voir les détails donnés le mois dernier.

Poireaux.—Semer aussitôt que la terre est chaude. La graine peut être mêlée avec de la graine d'oignon et les plantes traitées de la même manière jusqu'à l'époque de l'arrachage des oignons qui laissera tout le terrain aux poireaux.

Radis.—Semer sur terre légère et bien exposée à intervalles de temps égaux, arroser avec de l'engrais liquide pour hâter la production. Le semis peut se faire au bout des rangs ou sur tout terrain non-occupé, et donner un bon rendement.

Rafort.—Arracher au besoin en conservant l'extrémité inférieure des racines et l'extrémité supérieure des tiges pour la transplantation.

Planter en lignes espacées de 14 pouces et à 8 pouces dans les rangs sur un sol profond, riche et humide. Dans ces conditions la reprise de la racine est sûre.

Rhubarbe.—Se procurer pour la plantation les variétés à peau fine. Recouvrir les vieux pieds avec un baril défoncé par un bout et les blanchir ainsi pour la consommation.

Salsifs.—Semer de bonne heure et cultiver comme la carotte. Ils demandent un sol profond et meuble, résistent à l'hiver, et forment au printemps un plat délicieux.

Tomates.—Semer dans une couche chaude pour transplantation en Juin. Si on peut protéger les jeunes plants, ils peuvent être transplantés dans le mois de mai. Les tomates cerises exigent les mêmes soins et le même espace.

Topinambours.—Enlever les tiges des vieux plants ainsi que les feuilles et enfouir une couche de fumier. Ne laisser que deux ou trois tiges selon la vigueur de la plante et la richesse du sol.

Parterre et Gazons.—L'amour des fleurs est inné chez l'homme, et si trop souvent elles ne forment qu'une bien faible partie de son outillage, c'est parce que la soif de l'or lui fait oublier qu'il ait des jouissances pures et sans remords dans la contemplation du beau, dont n'approcheront jamais les plaisirs du gain, la satisfaction d'avoir ajouté un zéro au chiffre de sa fortune. La corolle d'une simple fleur avec ses formes élégantes et son brillant coloris laisse bien loin dans l'ombre tout ce que l'art nous a laissé de chefs-d'œuvre, en toiles et en marbres. Et ici surtout où notre société naissante, tout entière au développement de ses ressources, ne peut encore salarier les talents artistiques, comment se fait-il que nous n'aidions pas, par quelques travaux bien légers, à la création des chefs-d'œuvre dont la nature ne demande qu'à enrichir nos parterres et nos demeures. Il y a là un manque de réflexion bien regrettable.

Avant de commencer un parterre il faut choisir une bonne exposition et un bon fond, se prêtant aux labours profonds, ainsi qu'à un drainage complet. Il ne doit pas y avoir place pour les mauvaises herbes en tous cas, et l'engrais ne doit pas être menagé pour donner au sol la richesse nécessaire. Toutefois de très-belles fleurs se prêtent à toutes les circonstances possibles quelle que soit la nature du sol et des soins qu'on leur prodigue.

Fleurs annuelles.—Semer les espèces peu difficiles telles que les Mignonettes, les Pourpiers, les Thaspies, les Phlox, les Primevers, les orilles d'ours, les Pieds d'allouettes, et les Scabieuses, les Oeuillets, les Ketmiés. Semées de bonne heure elles exigent moins de terre en couverture et on a le tort très-souvent de les placer à une trop grande profondeur. Plus les fleurs sont délicates et plus le lit de semence doit être finement pulvérisé. Les Reines Marguerites, les Petunias, les Balsamines, les Giroflées devront être semées dans les couches chaudes pour transplantation le mois prochain.

Arbres Verts.—L'arbre de vie et le Pin de Norvège peuvent être transplantés facilement pendant ce mois. Les autres arbres verts seront transplantés en Juin et Juillet.

Arbres d'ornement.—Un bon nombre d'arbres

fruitiers sont de très beaux arbres d'ornement et donnent un excellent ombrage, aussi doit-on les choisir de préférence pour faire les bosquets qui avoisinent les maisons de campagne, tels sont le cerisier bigarreau, les pommes d'amour et les poiriers croissant en pyramides régulières. Les arbrisseaux protégés contre les gelées pourront être délivrés de leur couverture de paille qu'il faudra secouer légèrement avant de l'enlever tout à fait. Les bigonia Clematrides, Chevreuilis, Lierres, Wistaries et autres plantes grimpantes devront être attachés à des supports et convenablement taillés.

Arbrisseaux d'ornement.—Planter les passeroles, les Amandiers, les Azalées, les coignassiers du Japon, les Laburnum, les Lilas, les Syringas, les Acacias, les Symphories, la boule de Neige, les spirées, les Pivoines, les Weigelia Les arbrisseaux hatifs donnent une floraison plus belle lorsqu'ils sont mis en terre aussitôt que le sol peut se travailler.

Bordures.—Elles doivent être les premières à recevoir l'engrais et les soins nécessaires de culture pour tout l'été.

Bulbes.—Mettre en pleine terre ceux qui ont fleuri dans des cristaux. Enlever les couvertures qui les ont protégés jusqu'aujourd'hui. Les Hyacinthes, les Tulipes, les Couronnes impériales doivent être relevées avec soin au moment de la floraison.

Couches froides.—Ventiler abondamment pour préparer les plantes à la transplantation en pleine terre et transplanter lorsque la chaleur le permet et que le temps est au beau fixe. Si elles sont à l'aise dans les boîtes, on devra les y laisser jusqu'à ce que la terre soit bien sèche et chaude.

Dahlias.—Ils donnent leur plus belle floraison pendant les premiers jours de l'automne. Aussi ne doit-on pas les planter avant Juin. Un petit nombre seront placés dans des boîtes pour germer.

Dielytres.—Fleur magnifique en bordure. Multiplier par éclats de pied, et planter en pleine terre.

Drainage.—Voici le meilleur temps pour drainer les parterres. On aura soin de placer les drains sous les allées, dans le cas où le terrain est également humide partout.

Fleurs biennales &c.—Semer les Souvenez vous de moi, les écloches de Canterbury, les pieds d'alouettes naines bleus, la Digitate gantelée et les autres fleurs biennales ou perennes aussitôt que les beaux temps le permettent. Quelques unes, comme les pensées et les miosotis fleurissent la première année. Multiplier les œuillets par éclats de pied de même que les Pivoines, les Lys, les Phlox.

Fleurs grimpantes.—Tailler et conduire les chevreuilis, les Wistarias et les autres plantes grimpantes. En planter de nouvelles.

Fumier.—En étendre abondamment sur toute les bordures et les carrés.

Gazons.—Semer des graines dans les éclaircies, râteau vigoureusement puis rouler. Arroser avec une dissolution de guano ou des eaux amoniales obtenues des compagnies de gaz, ou encore avec du plâtre, des cendres de bois, ou du superphosphate. Au lieu de semer un mélange de graines on préfère aujourd'hui n'en semer que d'une espèce afin de donner au

gazon une teinte égale dans toute son étendue.

Girastée.—Préparer celles qui sont dans des couches à la transplantation qui doit se faire aussitôt que le printemps est bien établi.

Haies vives.—Planter en Aubepines, arbres de vie, althées, &c. L'acacia odoriférant pousse trop vigoureusement pour servir de haie autour des jardins et des demeures.

Roses.—Les variétés innombrables de roses fleurissant dans toutes les saisons permettent au cultivateur d'en avoir constamment a profusion. Acheter et planter des rosiers en fleur en évitant toute variété délicate et fleurissant difficilement. Découvrir les rosiers protégés pendant l'hiver, tailler et attacher aux échelias.

Sentiers pierrotés.—Ajouter du gravais dans les nouveaux et les anciens sentiers ainsi qu'il en est besoin. Enlever d'abord toute les mauvaises herbes, couvrir de gravais, râteau avec soin, puis presser avec un rouleau pesant.

Transplantation.—Pendant tout le mois il faut préparer les plantes de couches ou de serres à la transplantation en les exposant à l'air libre très-souvent.

Verveines et pétunias.—Planter en groupes en variant les couleurs et semer dans les couches chaudes.

Serres.—Comme la plupart des plantes seront mises en pleine terre au mois prochain il est bon de les habituer à cette transition pendant le mois de Mai. On cessera donc de chauffer, excepté par les temps extraordinairement humides et froids; multiplier en grand nombre, (par boutures et par éclats de pied) les Verveines, Petunias, Geranium, Primevères, Pensées, Sauges, Delites, Fuchsias, Heliotropes, &c. Puis les exposer à l'air libre peu à peu pour hâter leur mise en pleine terre.

Boutures.—Multiplier autant que possible par boutures. Les Fuchsias, Geraniums, Myrthes, Hydrangée, Camélias, Jasmis, et la plupart des autres plantes prendront facilement racines sous verre, aidés d'une chaleur égale.

Camélias.—Du moment que leur floraison est terminée, ils doivent être taillés et lavés.

Tailler sévèrement toutes les plantes faibles pour leur donner de la vigueur. Les insectes se multiplient promptement à cette saison si on ne surveille leurs progrès. Employer les fumigations au tabac, et enlever avec la main. C'est maintenant le moment de semer dans des pots les graines des plantes de serres qu'on désire se procurer pour l'hiver prochain, telle que les geraniums, Aloés, Cactus, Sensitives, Euphorbes, Cineraires. On couvrira chaque pot d'une cloche en verre ou d'une simple vitre à défaut de cloche. Rempoter les plantes qui ont besoin de plus d'espace après avoir rafraîchi les racines. Donner de nouvelle terre aux plantes qui ne sont pas changées de pot. Arroser fréquemment les plantes vertes en pleine croissance. Ajouter un peu de guano ou de carbonate d'ammoniaque à l'usage des plantes languissantes.

Orangeries.—Les vignes doivent être en pleine végétation maintenant, les nouvelles pousses seront attachées à mesure qu'elles se développeront. Dans les serres chaudes les vignes sont assez avancées maintenant pour avoir formé leur grappes et pour exiger la taille. Il faut rabattre les branches latérales à 3 feuilles au-dessus de la grappe, et enlever toutes les

pousses qui se présentent entre la grappe, et la tige principale. A mesure que le raisin grossit, il faut attacher la grappe aux échelas pour soulager le pédoncule. Arroser abondamment en ajoutant du soufre à l'eau pour prévenir la rouille, (oidium.) Les vignes qui n'ont encore donné que quelques bourgeons doivent être tenues horizontalement pour développer après une végétation égale dans toutes leurs parties.

Pêchers, Abricotiers, &c.—Enlever les gourmands et les branches inutiles, pincer les brindilles. Tailler, en ôtant le fruit qui est de trop.

Le Rucher en Mai.—Les Abeilles commencent à butiner sur les fleurs pendant le mois de Mai et à se charger de pollen; mais ce qu'elles peuvent ainsi utiliser ne constitue pas une ressource certaine.—Les jours humides et froids les Abeilles ne s'aventureront pas en dehors de la ruche; et une forte gelée peut détruire toutes les fleurs en quelque temps. L'inactivité engendre chez elles, la guerre et le pillage. On pourra leur donner une ration de farine mais bientôt elles n'en voudront plus. Nettoyer les planches de la ruche et enlever les Abeilles mortes des gâteaux. Les colonies non suffisamment approvisionnées ont besoin de sucre, ou de sirop, le pollen ne suffit pas. Distribuer en petites quantités et trois fois la semaine en ayant soin de placer le miel à l'abri des voleuses. Il est bon de tenir l'entrée des ruches à moitié fermée pendant tout le mois de Mai, pour empêcher le pillage des familles faibles.

Nous recevons la correspondance suivante au sujet de la fabrication de la potasse et nous remercions notre correspondant d'avoir bien voulu répondre à l'invitation faite, à ce sujet, dans notre dernière Revue. Nous remettons à une visite que nous ferons prochainement tout ce que nous avons à dire d'"*Un Colon*" qui a su se faire avec la hache un domaine dans la forêt et, avec son intelligence un siège dans l'assemblée législative ou il représente avec orgueil nos intérêts agricoles.

Au Rédacteur de la Revue Agricole.

MONSIEUR,—Sans autre but que celui de rendre service aux défricheurs, je me permettrai de répondre à l'invitation que vous faite dans votre numéro du mois d'avril, à ceux dont l'expérience pratique peut aider la classe des nouveaux colons à tirer tout le profit possible des cendres à la disposition du défricheur, lorsqu'il brûle le bois de la forêt. Rien n'est plus important que de bien connaître les procédés nécessaires à cette opération: il en dépend souvent de l'avenir du colon qui n'a pour se créer un avoir d'autres capitaux que sa santé, son courage et son travail. Je n'ai pas l'intention, en écrivant ces lignes, de m'attacher aux expressions recherchées, à la pureté du style, je désire tout simplement appeler les choses par leur nom et j'espère que vos lecteurs me le pardonneront aisément lorsqu'ils seront convaincus que je n'écris que dans un but pratique et utile. Mon style sera rustique, il est vrai, mais les renseignements que je donnerai seront basés sur une expérience personnelle de dix ans.

Ne sachant pas si l'intention de votre lecteur était de connaître seulement la manière de

manufacturer la potasse ou s'il désirerait connaître aussi la manière de *faire la cendre*, j'ai cru, dans son intérêt et celui des colons en général, devoir de suite vous donner tout ce que je sais sur cette question de la plus haute importance pour le colon et pour le fabricant.

Avant d'entrer en matière, je dois vous faire remarquer que les cendres faites sur des terrains bas et souvent humides, ou une quantité considérable s'est de terreau amassé, ne sont pas propres à la fabrication de la potasse, parce que le colon est exposé à enlever en même temps que la cendre une portion assez considérable de ce terreau qui s'est consommé en même temps que le bois. Une règle générale pour s'assurer du succès est d'observer dans tous les procédés une propriété rigoureuse, sans cela il y a perte dans les profits parce que la potasse se détériore et ne peut être que d'une qualité inférieure. Les cendres de poêle ou obtenues sur des terrains secs et élevés, ne sont pas exposées à ces inconvénients, surtout si on se garde d'y mettre des substances qui tendraient à détériorer la cendre (*la salir*.)

Du moment que vous aurez une quantité de cendre dans les conditions énoncées plus haut, vous pouvez procéder à la manufacture de la potasse, et voici comment: Si vous voulez manufacturer sur une grande échelle, quoique les mêmes procédés soient toujours applicables, vous faites construire solidement de douze à seize cuves que vous percez d'un trou ayant un pouce de diamètre. Cette ouverture doit être pratiquée au bas de la cuve mais immédiatement au-dessus du fond, ce qui permet l'écoulement de la lessive que vous obtenez des cendres que vous avez arrosées. Ces cuves doivent être disposées en deux rangs et placées au-dessus d'un plan incliné en planches solidement emboûtées, permettant à la lessive de tomber dans une auge d'une longueur convenable qui sera placée sous le plan incliné. Une inclinaison de quatre pouces suffira. Les auges et les cuves une fois placées voici comment l'on procède: le fabricant mettra dans chacune des cuves un fond mobile, qu'il séparera du premier par quelques pièces de bois placées sur le premier fond; sur le fond mobile, qui ne devra pas fermer juste, (*car il faut laisser un espace d'environ une ligne entre les parois de la cuve et le fond mobile*) il ajoutera un peu de paille recouverte de chaux d'une bonne qualité: la quantité de chaux variant suivant la quantité de cendre que l'on peut placer dans la cuve, un demi-minot par douze minots de cendre. Alors le fabricant pourra déposer la cendre dans la cuve en observant de n'en mettre qu'un minot en commençant, qu'il foulera avec une petite massue. La pression de ce foulage devra être assez légère, observant de ne pas presser la cendre de manière à empêcher l'écoulement facile de la lessive. Alors l'on continue à charger la cuve observant à chaque nouvelle charge (d'environ 1½ minot de cendre) de la presser fortement contre les parois de la cuve avec une massue, d'environ un pouce d'épaisseur, cinq de largeur et trente de longueur. L'espace que l'on presse ainsi peut être d'un pouce et demi à deux pouces, jusqu'à ce que la

cuve soit remplie en ne laissant qu'un vide contenant trois ou quatre gallons d'eau. Il en est ainsi pour toutes les autres cuves.

Cette opération terminée, l'arrosage commence sur la moitié des cuves seulement prenant garde de ne pas mettre trop d'eau à la fois, ce qui causerait des *voies d'eau* et salirait la lessive. L'arrosage doit durer au moins quatre à cinq heures, cela dépend cependant de la quantité de cendre que l'on arrose. Une fois que la lessive aura commencé à couler par l'orifice de la cuve, que le fabricant aura eu soin de placer du côté de l'auge, il n'aura plus à craindre les *voies d'eau*. Il pourra, avant de commencer à bouillir la lessive pour l'évaporer, laisser couler une quantité suffisante.

Le fabricant de potasse devra porter son attention sur la manière de faire bouillir la lessive, en chauffant toujours ses fourneaux avec du bois sec, et lorsqu'il s'apercevra que la lessive a perdu sa force, il réduira en sel ce qui se trouve contenu dans la chaudière, observant en même temps de faire couler ses cuves pour en obtenir tous les sels qu'elles contiennent encore et que l'on appelle *petite lessive*. Cette lessive que vous obtenez ainsi sert à arroser les autres cuves, afin d'éviter de bouillir inutilement une lessive trop affaiblie, ce que l'on connaît en y trempant le bout du doigt et en se l'appliquant sur la langue. Ces cuves sont alors vidées de leur contenu, observant de noter que le peu de chaux qui aura été sali par les cendres et que l'on doit remplacer par de la chaux nouvelle.

Lorsque le fabricant aura réussi à accumuler une quantité suffisante de sel alcalin, 5 à 6 quintaux par exemple, il pourra procéder à la fonte de la potasse. Il mettra dans une grande chaudière la quantité qu'elle pourra contenir et il chauffera de nouveau ses fourneaux. Le feu devra être assez vif en observant de ne se servir alors que de bois de pin, de cèdre, ou de tilleul (bois blanc), ou de tout autre bois produisant une flamme douce mais active. Ce bois de chauffage doit être bien sec.

Lorsque la fonte commencera à s'opérer, le fabricant remarquera de temps à autre des flammes s'élever du contenu de la chaudière. Il continuera l'action du feu jusqu'à ce que le contenu soit fondu et devienne parfaitement limpide et tranquille, n'émettant plus de flammes bleuâtres.

Pendant tout ce temps le fabricant devra porter la plus stricte attention à ce qu'il ne tombe pas d'eau froide dans la fonte ou à n'y tremper aucun instrument, sans l'avoir préalablement soumis à l'action du feu, lui donnant par là une assez haute température. Il serait très-dangereux d'omettre ces précautions indispensables, il peut même y aller de la vie.

La fonte ayant obtenu alors les conditions énoncées, elle peut être retirée et déposée dans des vaisseaux en fer ou en fonte chauffés à une température approchant de celle du fer rouge. L'on se sert ordinairement pour cette fin d'un instrument en fer portant un manche de même métal d'une longueur de quatre à cinq pieds.

Lorsque la fonte est refroidie elle est alors déposée dans des barils bien faits et plus tard livrée au commerce sous le nom de potasse.

Les barils sont ordinairement de trente-deux pouces de longueur et de vingt-trois pouces de diamètre à chaque bout ; ils sont construits de frêne, de chêne, d'orme, etc., etc., suivant les dispositions établies par un acte de la législature provinciale.

Le fabricant de potasse voudra bien me pardonner, Monsieur le Rédacteur, si j'ai omis quelques détails qui lui seraient utiles ou nécessaires. Je crois cependant lui avoir donné dans cette esquisse tous les renseignements requis pour le manuel de la fabrication de la potasse.

D'ailleurs l'expérience personnelle en cette matière est toujours le meilleur précepteur, et celui qui désire mettre à profit la cendre qu'il retire de ses abattis doit toujours remarquer quelles sont les conditions qui lui auront le mieux réussi.

Je me ferai toujours un devoir, Monsieur le Rédacteur, de vous faire part de l'expérience que j'ai pu acquérir, dans le but d'aider les nouveaux colons dans leurs défrichements. Les fabrications de potasse et de perlasse sont toujours du plus grand avantage pour les colons nouveaux, elles leur donnent les moyens de subvenir aux premiers besoins de leurs familles en leur permettant de hâter les défrichements et par la suite d'en obtenir d'abondantes récoltes.

Veuillez me croire,
UN COLON.

VOYAGES AGRONOMIQUES.



A VANT de donner le compte rendu de nos excursions pendant le mois dernier, nous croyons devoir informer nos lecteurs de notre projet de visiter l'exposition Agricole Universelle de Londres en juin et juillet prochains. Peut-être aurions-nous hésité à entreprendre un voyage aussi long dans le but seul de constater les progrès réalisés par l'Agriculture Européenne, depuis cinq ans, si le gouvernement eût chargé quelqu'un de cette étude. La création d'un ministère d'Agriculture et de colonisation sérieux nous permettait d'espérer que notre industrie nationale serait représentée dans la commission Canadienne, à l'exposition de Londres, mais des considérations d'économie que nous n'apprécierons pas ne l'ont pas permis. Les questions Agricoles soulevées depuis quelque temps au sujet de nos concours provinciaux, de l'enseignement Agricole, du crédit foncier, exigent que nos hommes publics placés à la tête de notre organisation et dont on attend l'initiative soient plus familiers avec ce qui se fait au dehors, et le gouvernement, dans la nomination des commissaires honoraires, chargés

de l'organisation du département Canadien à l'exposition universelle, semblait s'être pénétré de cette nécessité en composant la commission des présidents des Chambres d'Agriculture et des Arts et Manufactures des deux Canadas. Ces Messieurs, sur le terrain du concours, eussent obtenu une foule de renseignements dont le pays pût profiter à leur retour. Mais le gouvernement après avoir utilisé leurs services gratuitement pour la collection et la classification des produits, leur a substitué des remplacements trop heureux de profiter de l'ouvrage fait, mais infiniment moins capables de travailler à nos intérêts Agricoles. Nous ne voyons qu'un moyen de remédier à cette grande injustice qui est en même temps une grande maladresse. C'est pour chacune des Chambres d'Agriculture et des Arts et Manufactures des deux Canadas d'envoyer sur le terrain leurs présidents respectifs, pour faire rapport chacun dans une spécialité. Déjà la Chambre des Arts et Manufactures du Bas-Canada, dans la personne de son secrétaire M. Chamberlin, est représentée dans la Commission. Dans le Haut-Canada la Chambre des Arts et Manufactures envoie à Londres son président, M. Beaty. Si nous sommes bien informés le président de la Chambre d'Agriculture du Haut-Canada le suivra. Il n'y aurait donc que notre Chambre d'Agriculture qui ne serait pas officiellement représentée par son président bien qu'elle soit plus intéressée à l'Exposition de Londres que toutes les autres Chambres, par les importations d'animaux considérables dont elle est chargée par les Sociétés de Comté. Nous regrettons que ce sujet n'ait pas été soumis à la dernière Assemblée et pas un instant ne devrait être perdu pour faire justice à cette question de la plus haute importance.

Pour nous, chargés comme nous le sommes de mettre sous les yeux de notre public Agricole, tous les perfectionnements obtenus jusqu'à ce jour dans l'éducation du bétail, la construction des instruments ou l'obtention des produits nous nous trouvons dans cette alternative : ou de perdre les enseignements précieux qu'offrirait l'étude comparative des races, du matériel Agricole et des produits de l'univers, groupés dans un rayon de quelques toises, ou de nous transporter nous mêmes sur les lieux et de subir des déboursés assez considérables pour effrayer un gouvernement qui a construit le Pont Victoria et dans quelques semaines aura équipé une armée de 50,000 hommes.

Confiant dans l'avenir de notre Revue, nous ferons, dans l'intérêt de nos abonnés cette nouvelle mise de fonds, en priant ceux d'entre eux qui ne nous ont pas encore fait parvenir leur abonnement de vouloir bien nous l'adresser au plutôt par lettre affranchie pour nous faciliter notre voyage. Nous devons ajouter que dans l'intérêt de notre publication nous nous proposons d'apporter d'Europe un nombre de gravures considérable destinées à illustrer les questions Agricoles que nous traiterons dans le second volume de la Revue. Nous publions aujourd'hui 48 pages et nous donnerons une édition semblable le 1er août, époque à laquelle nous serons de retour. Nous nous chargerons avec plaisir des achats d'instruments, d'animaux et de livres agricoles qui nous seront confiés.

Nous avons assisté aux délibérations de l'assemblée législative et nous avons été heureux d'entendre, dans quelques uns des représentants de nos districts ruraux, l'écho de nos besoins, et une plaidoirie éloquentes en faveur de nos intérêts trop souvent sacrifiés aux intérêts commerciaux. Nous constatons le fait que les questions Agricoles sont prises aujourd'hui par nos législateurs en plus sérieuse considération, et pour en juger il suffit de jeter les yeux sur le grand nombre de projets de loi présentés ayant rapport à l'Agriculture. Parmi ceux-ci figurent les projets de *crédit-foncier*.

Le besoin urgent d'une semblable institution est tellement senti, que dans toutes les parties de la province, les assemblées publiques ont appuyé la demande du comité central de St. Hyacinthe, auquel appartient l'honneur de l'initiative dans cette grande manifestation de l'opinion publique.

Nous avons pu assister aux délibérations de l'assemblée des délégués de comité réunis à St. Hyacinthe le 15 dernier, et nous devons dire que rarement nous avons rencontré une représentation aussi nombreuse et aussi digne de nos intérêts agricoles. La discussion sur chaque article du projet a montré une lucidité de vue, un esprit des affaires, et une facilité d'expression peu communs et qui nous permettent de tout espérer de pareilles réunions. Nous ne pouvons que regretter qu'elles ne soient pas plus fréquentes. Bien sûr si nos différentes questions de pratique Agricole étaient soumises à une étude aussi sérieuse que celle qui a été faite d'un projet de loi de crédit foncier, nous aurions bientôt une foule de données précieuses, obtenues de l'expérience, dont la connaissance serait d'une très grande utilité pour tous nos Agriculteurs. Nous donnons le compte rendu de la discussion.

SÉANCE DU 15 AVRIL, 1862.

M. D. G. MORISON, Président du Comité Central, est appelé au fauteuil.

M. DE LABRUERE, fils, agit en qualité de Secrétaire.

L'on fait ensuite l'appel des délégués des divers comités du Bas-Canada, et les Messieurs dont les noms suivent répondent à l'appel :

Comité Central.

Membres présents :—MM. D. G. Morison, président, G. B. de Boucherville, sec.-corres., L. Boivin, trésorier, B. de LaBruere, fils, sec.-arch., P. Lamothe, B. de LaBruere, H. St. Germain, Louis Delorme, Ls. Taché, J. Chénard, O. Désilet, M. Turcot, A. Mailhot, J. C. Perreault, C. Dessaulles, Augt. Papineau, André Gauthier, O. Marin.

Délégués.

Présents :—MM. Emile Dumais, de Kamouraska, comté de Kamouraska ; F. L. Poudrier, O. Ouellette, A. Vallée, de St. Calixte de Somers-et, comté de Mégantic ; Dr. E. Boudreau, de la Baie St. Paul, comté de Charlevoix ; P. C. Rivard, W. Parker, de St. Léon, comté de Maskinongé ; J. S. Wurtel, de St. David, comté d'Yamaska ; F. Gingé-Mars, de Milton, comté de Shefford ; G. Houle, J. Pétrin, de St. Robert, comté de Richelieu ; P. Pelletier, de St. Césaire, F. Lemoine, Dr. Béique, de St. Jean-Baptiste, comté de Rouville ; B. Giard, N. Blais, de St. Pie, J. O. Beaudry, St. Domi-

nique, J. Filon, St. Ephrem d'Upton, A. Lamoureux, St. Hugues, E. Bilodeau, M. Végiaard et P. S. Gendron, de Ste. Rosalie, J. Henderson, J. Mallette, St. Liboire, F. Gauthier, T. Dupont, P. Larochelle, J. Migneault, A. Brien, F. Géoffrion, de St. Simon, comté de Bagot; L. Archambeault, Laprésentation, T. Tétrault, St. Charles, P. C. Phaneuf, St. Damase, A. Dallaire, St. Judes, comté de St. Hyacinthe; J. Fortin, St. George d'Iberville, comté d'Iberville; Jos. Daigle, de Belœil, comté de Verchères; B. Benoit, de St. Hubert, comté de Chambly; l'Hon. T. J. J. Loranger, M. P. P. pour le comté de Laprairie; L. Adam, Côteau du Lac, H. Dumesnil, Côteau Landing, comté de Soulanges; F. Lavoie, de St. Martin, comté de Laval; F. M. Ossaye, du Sault au Récollet, comté d'Hochelaga; E. Drouin, A. Paradis, G. Orépeau de St. Norbert d'Artabaska; J. T. LeBel, J. B. Richard, de Wotton, comté de Wolfe.

Le secrétaire donne lecture des lettres des délégués qui n'ont pu venir à St. Hyacinthe, vù l'état des chemins, ou pour autres causes, mais concourant entièrement dans les mesures qui seront adoptées par l'assemblée. Ce sont les lettres des délégués de St. Outhbert, comté de Berthier, du Cap St. Ignace, comté de Montmagny, de St. Roch de Richelieu, de St. Ours, comté de Richelieu et du comté des Deux-Montagnes.

M. le Président prend ensuite la parole et dans quelques mots appropriés à cette circonstance solennelle, démontre les avantages qui peuvent résulter de l'établissement d'une institution de Crédit Foncier et fait allusion à l'assemblée nombreuse du jour.

Après ces paroles, une discussion s'élève sur le mode que l'on doit adopter pour discuter les bases du bill. Les Honorables Sicotte et Loranger, MM. Boucherville, Ossaye et Wurtelle prennent tour à tour la parole.

Sur proposition de M. Wurtelle, secondé par M. G. H. Dumesnil, il est ensuite résolu: "Que les délégués soient maintenant invités de soumettre les projets qu'ils peuvent avoir préparés; que ces projets et ceux déjà soumis au Comité Central soient lus, et que les bases pour l'établissement d'une Banque de Crédit Foncier soient prises en considération. Adoptée.

Alors le secrétaire commence à donner à haute voix lecture, article par article, du Programme d'Etude, de G. de Boucherville, pour la formation d'une Banque Agricole Nationale, pour le Canada, et la discussion s'engage.

Art. 1. La première clause de ce Programme d'Etude est adoptée unanimement.

Art. 2. Au titre de la Banque, le mot "Nationale" est retranché.

Art. 3. L'Hon. Loranger, secondé par M. J. Pilon, fait motion: "Que la considération de la partie de la clause 3 qui a rapport à la nomination d'un contrôleur, soit remise pour être prise en considération avec la clause 3e.

Proposé par M. CHAMARD, secondé par M. OSSAYE, en amendement à la motion de l'Hon. Loranger: "Que l'organisation de la Banque Agricole se fasse comme celle des autres Banques, sans l'intervention du gouvernement."

Proposé par M. WURTELLE, en amendement,

secondé par M. O. OUELLETTE, que les mots suivants soient substitués à ceux de l'article 3 du Programme d'Etude: "Quand 50 personnes au moins auront signé une déclaration qu'elles ont décidé d'organiser la Banque et de prendre entre elles 1000 actions, une assemblée sera convoquée par 5 d'entre elles par lettre circulaire et par annonce insérée 2 fois dans la Gazette du Canada. L'avis de Convocation sera donné 30 jours avant le jour de l'Assemblée." Adopté sur division.

Art. 4. Il fut convenu qu'il n'y aurait pas moins de 5 et pas plus de 9 Directeurs de la Banque et 3 suppléants.

Art. 5. L'Hon. Loranger, secondé par M. Ouellette propose de substituer les mots suivants à l'article 5: "Que les directeurs seront choisis parmi les actionnaires permanents possédant au moins 10 actions." Adopté.

Art. 6. Cet article est adopté.

Art. 7. Dans cet article les mots, "avis au gouvernement," sont changés par "avis dans la Gazette du Canada."

M. Ls. Adam propose, secondé par M. J. Pilon, que le blanc de l'article 8 soit rempli par le mot "St. Hyacinthe."

Proposé en amendement par M. Wurtelle, secondé par M. O. Ouellette, que le blanc soit rempli par le mot "Montréal."

Le Dr. Boudreau, secondé par M. Dumais, propose en amendement: "Que le siège principal des opérations de la Banque Agricole du Bas-Canada soit fixé d'une manière permanente en la cité de Québec."

La division étant demandée, Québec réunit 6 voix contre 10, et Montréal 8 voix contre 7, le comté de St. Hyacinthe s'abstenant de voter.

À 6 heures, p. m., M. Wurtelle proposa, secondé par M. Richard, que la séance soit suspendue jusqu'à 7 p. m. Adopté.

SÉANCE DU SOIR.

À l'ouverture de la séance, en l'absence de M. le Président, M. A. Papineau, Préfet du comté de St. Hyacinthe, est appelé à présider l'assemblée.

Art. 9. M. de Boucherville, secondé par M. Pilon, propose que les mots suivants soient substitués à la clause 9: "La Banque devra établir des agences ou succursales dans chaque district judiciaire, au chef-lieu, dans les 12 mois de son entrée en opération et pourra en établir dans chaque comté aussitôt qu'il sera convenable."

Art. 10. Le blanc de la clause 10 est rempli par le chiffre 3.

Art. 11. Il est convenu d'ajouter aux mots de l'article: "Sera rempli par un ou plusieurs suppléants," ceux "choisis par la direction."

Art. 12. L'article 12 est adopté.

Art. 13. Les derniers mots de cet article "l'assemblée pourra leur voter des récompenses," sont retranchés.

Les articles 14, 15, 16 et 17 sont adoptés sans discussion.

Opérations.

L'article 18 est adopté.

Art. 19. M. Wurtelle propose, secondé par M. Pilon, que les mots suivants soient substitués à l'article 19: "Que la Banque prêtera par somme de cent piastres ou par multiple de

\$100 à un intérêt de pas plus de six par cent par an, et le capital sera remboursable par annuités d'amortissement de 2, 4, 6, 8 ou plus par cent suivant l'application de l'emprunteur et les conditions qui devront être stipulées dans son obligation."

Proposé en amendement à l'amendement par M. Ossaye, secondé par M. Loranger, que "La Banque prêtera par somme de cent piastres ou par multiple de \$100 pour 15 ans à 8 par cent par an, dont 6 par cent pour le capital et 2 par cent pour l'administration de la Banque et pour former un capital à la Banque. Le capital sera remboursé par 15e et par an, et l'intérêt sera réduit progressivement chaque année à mesure du remboursement partiel du capital."

L'amendement Ossaye est rejeté sur division et l'amendement Wurtelle adopté.

Art. 20. M. Gendron, secondé par M. Desmarais, propose de substituer à l'article 20 les mots suivants: "Les prêts seront faits pour les objets suivants:—1o. Pour acquérir des biens agricoles; 2o. Pour les dégrever; 3o. D'y faire des défrichements et améliorations, et ces prêts ne sont faits que sur obligation portant hypothèque sur propriété foncière agricole valant au moins le double de toute hypothèque grevant cette propriété, bâties non comprises. Adopté.

M. de Boucherville suggère d'ajouter ensuite au projet de loi les deux clauses suivantes qui sont adoptées.

"Toute femme mariée pourra, avec l'autorisation de son époux, renoncer en faveur de la Banque à tout droit, privilège, réclamation, prétention ou hypothèque quelconque qu'elle aurait ou pourrait avoir en vertu d'aucun douaire, préfix ou coutumier, reprises matrimoniales ou autres causes que ce soit, sur aucune propriété hypothéquée ou destinée à l'être en faveur de la Banque."

"La Banque pourra donner sur la *Gazette* du Canada et sur un journal publié dans la localité (s'il y en a un), un avis décrivant la propriété que l'emprunteur a hypothéquée ou desire hypothéquer en faveur de la Banque, et demandant la déclaration des hypothèques sur icelle; et si deux mois après la publication de tel avis aucune déclaration d'hypothèque n'est faite au Greffe de la Cour Supérieure du District, alors aucun droit, privilège, hypothèque tacite ou autre, non spécialement enregistré contre la dite propriété, ne pourra affecter ou primer l'hypothèque obtenue ou que pourra obtenir la Banque sur telle propriété.

A minuit et demi l'assemblée s'ajourne.

SÉANCE DU 16 AVRIL, 1862.

A 11 heures la séance s'ouvre et M. le Président prend son siège.

L'appel étant fait, MM. les députés dont les noms suivent répondent à l'appel:

Comité Central.

Membres présents:—MM. D: G. Morison, président, G. de Boucherville, sec.-cor., L. Boivin, H. St. Germain, C. Dessaulles, Ls. Delorme, C. Perreault, P. Lamothe, B. de La-Bruere, jr.

Députés.

Présents:—MM. E. Dumais, O. Ouellette, J. Wurtelle, J. Pilon, J. Daigle, l'Hon. Loranger,

Ls. Adam, J. O. Beaudry, J. Henderson, F. Cinq-Mars, P. Pelletier, Dr. Béique, J. Fortin, B. Benoit, G. H. Dumesnil, F. Lavoie, T. Tétrault.

La discussion du projet de bill est reprise.

On continue la discussion sur l'art. 20 et M. de Boucherville propose, secondé par M. J. Pilon, que les mots suivants soient ajoutés à cet article: "pouvû qu'aucun prêt ne puisse se faire sur terres incultes à la même personne sur plus de 1000 arpents." Adopté sans division.

Les articles 21, 22, 23, 24 sont adoptés.

Plusieurs députés arrivent et prennent leurs sièges.

Actionnaires.

Art. 25. Cet article est adopté.

Art. 26. Proposé par M. O. Ouellette, secondé par M. Adam, que les mots suivants soient substitués à l'article 26: "Sera actionnaire toute personne qui aura pris au moins une part de \$100." Adopté.

Art. 27. M. Wurtelle, secondé par M. P. Lamothe, propose que l'article suivant soit l'article 27: "Il y aura deux catégories d'actionnaires; les premiers le deviendront en payant leurs actions comptant, en espèces et en débetures du gouvernement calculées au pair, ou en 10 versements payables annuellement; et ceux qui en prendront à la dernière condition devront en souscrivant donner une obligation à la Banque pour le montant de leurs actions portant hypothèques sur des propriétés foncières valant le double de l'obligation et des autres hypothèques dont elles pourront être grevées.

"Les seconds le deviendront en donnant à la Banque une première obligation hypothécaire sur propriété valant au moins le double du montant de leurs actions payable à demande, dans le cas où la Banque éprouverait des pertes. Les seconds actionnaires obtiendront la libération de l'hypothèque grevant leur propriété en en payant le montant, et alors ils deviendront actionnaires de la première catégorie."

Proposé par M. Ouellette, secondé par M. Fortin en amendement à l'amendement de M. Wurtelle "Que la Banque en paiement d'une ou plusieurs actions pourra recevoir le paiement des débetures du gouvernement au pair ou en espèces, ou en obligation hypothécaire payable à 30 ans."

La division étant prise, l'amendement à l'amendement est perdu. L'amendement Wurtelle est adopté.

A 1½ heure, l'assemblée s'ajourne jusqu'à 2½ heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

M. le Président prend son siège.

Les articles 27, 28 et 29 sont retranchés.

Dans l'article 30, le mot "d'emprunt" est retranché.

Bureau de Contrôle.

Art. 31. M. Lamothe, secondé par M. Wurtelle, propose que dans cet article la dernière partie commençant par ces mots: "ainsi que d'examiner et vérifier les garanties, etc.," soit retranchée.

M. Ouellette propose, secondé par M. Dumais, en amendement à l'amendement: "Que la

clause 31 soit retranchée." L'amendement Ouellette est alors adopté.

Les articles 32, 33 et 34 sont retranchés.

Art. 35. Dans cet article les mots " trente ans et tous les ans (ou six mois) " sont supprimés.

Art. 36. M. de Boucherville, secondé par M. Cinq-Mars, propose en amendement à cet article : " Que le gouvernement devra, quand la Banque le lui demandera, lui donner sa garantie au montant de la somme de \$500,000 sur les bons qu'elle désirera négocier, la Banque déposant entre les mains du gouvernement un montant égal à sa garantie en obligations hypothécaires."

L'amendement est adopté sans division.

Les articles 37, 38, 38, 40 et 41 sont supprimés.

Dans l'article 42, au titre de la Banque le mot " nationale " est retranché.

Les articles 43 et 44 sont supprimés.

Art. 46. M. Wurtelle, secondé par M. L. Delorme, propose en amendement à l'article 46 : " Que avant de déclarer des dividendes la Banque paiera 6 par cent sur les mises des actionnaires de la le catégorie et le surplus des bénéfices sera divisé en dividende parmi tous les actionnaires." Adopté.

Dans l'article 47 le mot " permanent " à la fin de l'article est retranché.

Les articles 48, 49, 50, 51 et 52 sont supprimés.

Art. 53. Dans cet article les mots " et délégré en brevet," sont retranchés.

Les articles 54, 55, 56 et 57 sont adoptés.

Les articles 58, 59 et 61 sont retranchés et l'article 60 adopté.

Art. 62. Dans cet article les mots " 30 jours après l'échéance " sont ajoutés après les mots " portera exécution parée."

Les articles 63, 64, 65 et 66 sont supprimés.

La discussion sur les différentes clauses du projet de bill étant terminée, M. L. Adam, secondé par M. Daigle, propose que des remerciements soient votés à M. le Président pour la manière habile avec laquelle il a conduit les débats et son assiduité aux séances, et à M. le secrétaire-correspondant, M. de Boucherville. Adopté à l'unanimité.

M. Delorme, secondé par M. Lamothe, propose au nom du Comité Central que des remerciements sincères soient votés à MM. les délégués des divers comtés qui ont bien voulu répondre à l'appel du comité et sont venus de loin pour assister à cette assemblée.

Après quelques mots de M. le Président l'assemblée est dissoute.

LE CHANVRE ET LE LIN.

CULTURE.—Plusieurs cultivateurs tirent leurs semences d'Italie ou du Piémont. La plus grande partie de la graine semée en Touraine provient de la vallée de Carmagnole, en Piémont. Les habitants de cette province obtiennent une seconde graine qui porte le nom de *Fils du Piémont*, puis une troisième que l'on appelle *Petit-fils du Piémont*. Cette dernière donne la plus belle filasse de l'Anjou. Ce serait une erreur de croire que l'on pourrait se procurer de la belle et bonne graine dans ce dernier pays, car les Angevins cherchent plutôt à

obtenir de belle filasse qu'à récolter de la graine avec laquelle ils fabriquent assez habituellement de l'huile. Ces deux productions de belle filasse et de bonne graine sont incompatibles ; il faut par conséquent s'attacher à l'une ou à l'autre.

Le meilleur système consiste sans contredit à faire sa graine soi-même ; car, malgré toutes les précautions possibles, il est bien rare que l'on achète de la semence qui n'ait pas été mélangée : dans ce genre de commerce, on rencontre en général très-peu de bonne foi. Il est vrai qu'il est bien difficile de savoir où se tient aujourd'hui la bonne foi !

Les semailles ont ordinairement lieu dans les premiers jours du mois de mai.

Les quantités de graines à jeter en terre varient suivant la nature du sol, mais en général il faut semer épais lorsque l'on veut obtenir de la belle filasse, et clair, si l'on désire récolter de la graine. Dans les terrains secs et légers le produit est plus abondant en graines qu'en filasse, mais le contraire a lieu dans les sols riches et fertiles. Généralement les sols fertiles exigent moins de graines que les sols pauvres. Les chènes rières, semées *dru* produisent filasset longues, fins et douces ; les filasses de chénériers semées *clair* sont résistants et grossières.

Nous ne saurions donc trop engager les cultivateurs à semer *dru* les graines de chanvre. En moyenne, un arpent demande deux minots à deux minots et demi : un minot contient 1 million 500 mille graines.

Il est d'autant plus utile de semer épais, que les graines de chanvre sont recherchées par un grand nombre d'oiseaux granivores qu'il est bien difficile de détourner dans une grande culture, malgré toutes les précautions.

Après un labour léger et fraîchement fait, on sème immédiatement la graine de chanvre le plus régulièrement possible (il est fâcheux que les cultivateurs ne veuillent pas s'habituer à faire usage d'un semoir mécanique) ; puis on donne un coup de herse assez vigoureux, on roule, après quoi on passe encore une herse légère pour détruire la croûte que pourrait former le tassement opéré par le rouleau, et par conséquent faciliter la germination et la sortie de terre.

Quelques auteurs conseillent de couvrir le semis d'une couche de fumier, afin de protéger le sol du soleil, de la pluie, des oiseaux, tout en y conservant une fraîcheur qui hâte la germination.

M. de Dombasle lui-même, devant les préceptes duquel on doit le plus souvent s'incliner, conseille d'enterrer la moitié du fumier par le dernier labour, et de répandre l'autre moitié sur la surface aussitôt après le hersage qui couvre la semence.

Nous ne sommes pas très-partisan de ce système. Nous ne voulons pas dire que les fumiers en couverture ne donnent pas d'excellents résultats ; évidemment les sucs fertilisants qui sont entraînés par les pluies ou par une humidité quelconque exercent une influence favorable sur la végétation des plantes qui se les assimilent immédiatement ; mais ne se produit-il pas ainsi une très grande déperdition par l'évaporation, surtout dans le cas où la sécheresse

domine après les semailles? Il nous semble qu'il est préférable d'enfourer le fumier dans le sol, car de cette façon tous les gaz fertilisants restent concentrés et se trouvent toujours dans un moment donné à la disposition de la plante.

Nous comprenons très-bien les fumiers en couverture lorsqu'on se livre à des cultures maraîchères, car, pour obtenir de meilleurs résultats, on ne se contente pas de saturer la terre d'engrais, mais on en jette encore par-dessus après la semence; nous pensons que ce système offre de sérieux inconvénients dans la grande culture, puisque d'un côté une partie de la matière fertilisante s'évapore et que de l'autre la paille ou toute autre litière se dessèche sans aucun profit, tandis qu'en se décomposant dans les terres, elle offre aux plantes les éléments dont elles peuvent avoir besoin.

Les graines de chanvre lèvent habituellement six ou huit jours après les semailles, à moins cependant que la sécheresse ne vienne entraver la germination. Il est donc prudent de surveiller jusqu'à ce moment le champ ensemencé ou d'y placer quelques épouvantails, afin d'empêcher les oiseaux de causer des dégâts sérieux.

Assez habituellement, le chanvre étouffe dans sa croissance toutes les plantes parasites, à moins qu'elles ne soient trop nombreuses, ce qui ne peut pas se supposer, surtout lorsque les travaux préparatoires de culture ont été faits avec soin; mais dans le cas où la végétation aurait été ralentie par la sécheresse ou par quelques jours de froids, il pourrait arriver que la mauvaise herbe prit le dessus; il est alors nécessaire de sarcler, ou bien l'on s'expose à perdre une partie de la récolte; il est rare que dans un bon sol on ait besoin de se livrer à cette opération, car la culture du chanvre, dispendieuse sous tous les rapports, a spécialement le bon côté de nettoyer parfaitement le sol et de le débarrasser de la plupart des plantes parasites.

On s'aperçoit que la récolte se comporte bien lorsque toutes les plantes croissent d'une manière uniforme, et que l'extrémité ressemble à un tapis de verdure très-uni. Rarement le produit est satisfaisant lorsque l'on y remarque des inégalités.

Le chanvre est ordinairement mûr dans les premiers jours du mois d'août; on s'aperçoit alors que les fleurs se fanent, et par conséquent les mâles ont répandu leur poussière fécondante: l'extrémité des plantes et les feuilles jaunissent, le pied prend une couleur qui tourne au blanc; il faut alors songer à l'arrachement, qui a lieu de plusieurs manières, suivant qu'on veut récolter seulement de la filasse ou bien faire en même temps de la graine.

Dans le premier cas, c'est-à-dire lorsqu'on ne veut obtenir que de la filasse, sans conserver de la graine, deux systèmes sont en présence: les uns arrachent la tige et les autres la coupent avec une serpe ou bien avec une faucille, et même avec la faux. Ce dernier moyen nous paraît moins dispendieux, car l'arrachement est fort difficile et très-long, surtout dans les moments de sécheresse: mais il nous semble qu'en l'employant, le cultivateur est exposé à éprouver des pertes assez sérieuses, car

les ouvriers n'auront pas toujours soin de couper la tige tout à fait ras de terre; or, cette partie est la plus grosse et, par conséquent, celle qui donne le plus de filasse, de qualité un peu inférieure c'est vrai, mais enfin c'est toujours un produit; d'un autre côté, la racine donne aussi de la marchandise qui tombe en partie dans l'étope, lors du peignage, mais qui a une valeur réelle, Il nous semble donc qu'il est préférable d'arracher le chanvre au lieu de le couper, surtout lorsqu'il est semé épais car alors la tige, étant plus mince, offre moins de résistance et le travail s'opère avec plus de facilité.

Lorsque l'on veut obtenir de la graine, on arrache avec soin toutes les tiges mâles, et on laisse sur pied les femelles jusqu'à la maturité de la graine; de cette façon le mâle donne une filasse beaucoup plus belle que s'il était resté en terre aussi longtemps que la femelle.

Dans certains pays, on laisse seulement des femelles tout autour de la chènevière, et on forme ainsi en bande des porte-graines d'une largeur de 12 à 15 pieds; ce système est assez bon, et généralement il fournit une graine de meilleure qualité.

Lorsque l'opération de l'arrachement est terminée on met les tiges en bottes de 9 à 10 pouces de diamètre, on les attache avec des liens de paille, et dans cet état elles sont prêtes à être portées au routoir, c'est-à-dire mises à l'eau. Il serait peut-être préférable de les parer et de les faire sécher auparavant sur le sol, comme nous le verrons en nous occupant du rouissage.

Lorsque le terrain est débarrassé des paquets de chanvre, on donne un fort coup d'extirpateur, et on y sème, si on le désire, des raves ou toute autre récolte de ce genre. On peut aussi jeter en terre des graines de vesce, de maïs de féveroles, de choux à huile, etc., puis les enfourer en vert au mois de novembre, afin de préparer de nouveau le sol pour récolter un second chanvre; un quart de fumure, c'est-à-dire 15 à 20 voyages de bon fumier suffirait, dans ce cas. On sait que le chanvre peut se reproduire plusieurs années sur le même sol sans aucun inconvénient; car, dit M. de Dombasle, "une propriété particulière au chanvre est qu'à l'opposé de toutes les autres plantes cultivées, il ne réussit jamais mieux que sur un terrain qui en a déjà porté.

Généralement après le chanvre on sème un blé, et l'on obtient presque toujours un produit fort satisfaisant, soit 15 à 18 pour un, et quelquefois davantage.

ROUISSAGE.—Avant de nous occuper de la question importante du rouissage des chanvres qui n'est pas toujours pratiqué dans les meilleures conditions, nous croyons utile de faire connaître un moyen particulier pour cultiver les plantes de chanvre à graines. Ce moyen, que nous avons employé avec avantage, est indiqué par notre grand maître M. Mathieu de Dombasle. Voici comment il le décrit;

"Dans les cantons où l'on entend le mieux la culture du chanvre, on n'emploie comme semence que la graine qu'on a récoltée sur des pieds spécialement destinés à cet usage, et qu'on a cultivés isolément dans les champs de

pommes de terre, patates ou de maïs blé d'inde. Les pieds ainsi isolés produisent une grande quantité de graines, et celle-ci est d'une bien meilleure qualité pour la reproduction que celle qui a été produite par des plantes serrées entre elles, comme cela est nécessaire pour obtenir de la belle filasse. A cet effet on répand, à la volée, quelques grains de chanvre sur les terrains qui viennent d'être emplantés de pommes de terres ou de maïs (blé d'inde) et on détruit encore par la suite les plantes trop nombreuses de manière à n'en laisser qu'un très-petit nombre qui ne nuisent pas sensiblement à la récolte principale.

Nous ne saurions trop engager les cultivateurs à faire usage de ce procédé, au moyen duquel ils obtiendront toujours de l'excellente graine, le plus souvent préférable à celle qu'ils achèteraient.

Nous avons maintenant à nous occuper du rouissage. Cette opération a pour but de faire dissoudre, sous l'influence de la fermentation, la matière gommeuse et résineuse qui tient attachée la filasse à la chènevotte. Cette gomme est de la pectine, qui, par la fermentation, se change en acide pectique et disparaît dans l'eau.

Deux systèmes sont en présence pour opérer le rouissage du chanvre : les uns le mettent à l'eau tout vert, immédiatement après l'avoir récolté ; les autres préfèrent le laisser sécher, et ne rouir que quelque temps après. Auquel de ces deux modes doit-on donner la préférence ?

Il nous est bien difficile d'émettre à cet égard une opinion tout à fait indiscutable : cependant si nous tirons une induction de ce qui est généralement pratiqué pour le rouissage du lin, nous en concluons qu'il est préférable de laisser sécher le chanvre avant de le rouir.

Les considérations relatives à la salubrité publique viennent encore à l'appui de cette thèse. Lorsque l'on place le chanvre tout vert dans l'eau, les feuilles n'ont pas été séparées de la tige ; il se produit alors une fermentation putride par suite l'acide malique se dégage en très-grande abondance, et par conséquent il empest les eaux et l'atmosphère.

Il n'en est point tout à fait ainsi lorsque l'on rouit du chanvre ou du lin séché à l'air pendant un certain temps. Les habitants des bords de la Lys, dans la Flandre belge ou française, nous ont attesté que le rouissage ainsi pratiqué n'exerce pas une influence pernicieuse sur l'atmosphère et sur l'eau, qu'ils donnent à boire à leurs animaux sans qu'ils éprouvent aucune répugnance ; ils ne sont d'ailleurs nullement fatigués par l'odeur. M. de Cock, consul de Sa Majesté le roi des Belges à Lille, nous a affirmé la vérité de cette assertion ; il possède à Bruges un établissement important de teillage ; il fait rouir dans une petite rivière des quantités très considérables de lin sec ; ses vaches boivent l'eau de cette rivière, et nous les avons vues dans le meilleur état de santé. Cet industriel nous a même déclaré que les animaux donnent la préférence à l'eau dans laquelle a roui le lin.

M. Malaguti prétend que l'on a exagéré l'insalubrité du rouissage à l'eau courante.

Une enquête a eu lieu en Belgique, sur des

points différents. A cette question trois fois répétée " Le rouissage du lin est-il insalubre ? " on a répondu : " Non, mais, quand on rouit dans les fossés, il répand une mauvaise odeur.

" Non, il est antiputride, il a préservé du choléra ; le poisson seul en souffre."

" Le rouissage exhale une mauvaise odeur, mais je ne vois ni homme ni bœuf malades. On fait boire aux bestiaux l'eau dans laquelle a été roui le lin."

On a été frappé, à la vérité, par la mort fréquente du poisson des rivières dans lesquelles s'opère le rouissage ; on a conclu de ce fait que l'eau était empoisonnée et que les exhalaisons qui en provenaient devaient être essentiellement délétères. C'est là une erreur. Dans cette circonstance, le poisson meurt purement et simplement asphyxié, car l'air dissous dans l'eau est considérablement appauvri d'oxygène à la suite du rouissage. On n'a jamais remarqué d'ailleurs que lorsqu'une épidémie coïncide avec l'époque du rouissage, la mortalité fut plus grande que partout ailleurs sur les bords des rivières dans lesquelles sont placés les lins ou les chanvres.

Nous voulons bien admettre que l'odeur infecte qui s'échappe des routoirs ne soit nuisible ni à la santé de l'homme ni à celle des animaux il n'en est pas moins vrai qu'elle est fort désagréable, et certains pays deviennent ainsi inhabitables pendant trois semaines ou un mois, surtout où l'on met le chanvre vert à l'eau ; il nous semble donc que l'administration devrait exiger que l'on se livrât à des expériences afin de savoir s'il n'y aurait pas avantage à rouir du chanvre sec. On nous assure, et ce fait ne paraît pas douteux, que le lin roui dans cet état est préférable : pourquoi n'en serait-il pas de même pour le chanvre ? On obtiendrait donc de cette façon une qualité meilleure et, de plus, on ferait disparaître en partie cette mauvaise odeur qui se répand dans les campagnes et qui en détruit tout le charme. Evidemment le chanvre roui sec doit produire moins de fermentation et par conséquent moins altérer les eaux et l'air, puisque l'acide malique a déjà en partie disparu au séchage.

Nous engageons, en conséquence, les cultivateurs à faire l'essai de ce système : ils s'en trouveront bien mieux sous tous les rapports, nous en avons la certitude.

De quelque façon que le rouissage ait lieu, il est fort important de procéder au triage des chanvres avant de les mettre à l'eau, car c'est le seul moyen d'obtenir une filasse régulière.

Il faut d'abord séparer le mâle de la femelle, ce qui n'a pas lieu dans plusieurs localités, et principalement dans l'Isère, où l'on récolte cependant une très-grande quantité de beau chanvre. La femelle demande, pour le rouissage, presque un tiers de temps de plus que le mâle. Ainsi ce dernier rouit entre cinq et dix jours, et la femelle entre huit et quinze seulement, ce qui dépend, d'ailleurs, de la température de l'eau et de celle de l'atmosphère. D'un autre côté, le chanvre court est plus difficile à rouir que le long, la tête est aussi plus dure que le pied, la gomme se dissout plus facilement dans une tige épaisse que dans une mince. Il est donc d'une extrême importance de placer d'un côté le mâle et de l'autre la femelle, de séparer

er le long du court, de ne pas mettre les grosses tiges avec les fines, et même, lorsque les tiges sont trop longues, il serait bon de les couper en deux, puisque le bas est bien plus vite roui que le haut. On doit aussi ne pas placer au routoir en même temps le chanvre venu dans un sol fumé avec du fumier d'étable et celui dont la végétation a été obtenue avec des matières fécales ou tout engrais semblable : la pousse ayant été plus rapide, la tige est plus tendre, et par conséquent le rouissage a lieu en moins de temps.

Ce que l'on demande avant tout au chanvre, c'est la solidité : or, comment est-il possible de l'obtenir si l'on ne prend pas toutes les précautions que nous venons d'indiquer ? Ainsi on se plaint dans l'Isère que les flasses ne se vendent pas à un prix aussi avantageux que dans les environs d'Angers. La raison est facile à trouver : dans l'Isère, on ne prend aucune précaution ; toutes les qualités sont jetées pêle mêle dans les routoirs, de telle sorte que le mâle est trop roui et la femelle pas assez : la fermentation a nuï aux fibres de l'un, tandis qu'elle n'est pas terminée pour l'autre ; il en est de même pour les tiges longues et les courtes, pour les têtes et les pieds, etc. On obtient ainsi une flasse tout à fait irrégulière qui donne au peignage un déchet considérable et dont la ténacité laisse beaucoup à désirer, tout aussi bien pour celle provenant du chanvre trop roui que pour celle prise au chanvre pas assez roui.

L'opération du rouissage peut certainement avoir lieu de diverses manières : on obtient la dissolution de la gomme le plus souvent par l'eau, quelquefois par la rosée ; on a cherché aussi à rouir par des procédés chimiques, dits industriels. Nous allons jeter un coup d'œil sur ces divers modes.

Il ne suffit pas d'avoir de l'eau claire à sa disposition pour que le rouissage s'opère dans de bonnes conditions. En général, on doit choisir autant que possible une eau dans laquelle le savon se dissout facilement et les légumes cuisent bien : ainsi certaines eaux de puits seraient peu convenables pour cette opération. Il faut dire cependant que les cultivateurs n'ont pas toujours à leur disposition le choix de l'eau, car le chanvre est une marchandise lourde et encombrante dont le transport à de grandes distances deviendrait fort onéreux.

Le rouissage se pratique dans de l'eau stagnante qui ne se renouvelle pas, ou bien dans des eaux courantes.

Le rouissage dans l'eau stagnante donne une qualité de flasse qui n'est pas très appréciée. Le plus souvent la couleur est mauvaise, l'opération n'a pas lieu d'une façon très régulière, et, par conséquent, les résultats sont moins satisfaisants sous le rapport du rendement.

Les flasses provenant des lins et des chanvres rouis dans des eaux stagnantes ne peuvent avoir une bonne couleur, parce que le tannin contenu dans cette eau transforme le fer de la plante en tannate de fer, sel très-soluble qui, n'étant pas entraîné par un courant quelconque, attaque vivement la flasse et la brunit.

Il n'en est point ainsi pour les eaux un peu courantes, dans lesquelles se trouvent naturel-

lement une petite quantité de chaux en dissolution ; car alors cette matière transforme le fer de la plante en carbonate de fer, sel très soluble, qui colore le chanvre ou le lin en jaune paille, nuance recherchée par les acheteurs.

Les meilleures conditions pour rouir le chanvre sont celles dans lesquelles on est placé lorsque l'on peut avoir à sa disposition une espèce de bassin dit routoir, dans lequel l'eau se renouvelle suffisamment : le travail de la fermentation se fait alors de la façon la plus satisfaisante, bien mieux que dans une rivière, où le courant est trop prononcé ; de plus, le placement du chanvre a lieu plus facilement, et l'on n'est pas exposé à tous les dangers d'une crue subite qui peut détruire en quelques instants toute une récolte péniblement obtenue. C'est dans ces conditions que nous avons toujours fait rouir nos chanvres, et nous avons sans cesse obtenu des flasses de première qualité que nous vendions aux prix les plus élevés. En conséquence, les cultivateurs placés près d'une rivière feront bien d'établir une prise qui conduira l'eau dans des bassins creusés simplement dans le sol et quelquefois entourés d'un mur à pierres sèches, dans le cas où ils en auront sous la main. On obtient ainsi une eau dont la température est plus constante et plus régulière, ce qui contribue pour une large part à donner à la flasse une qualité uniforme.

Voilà donc le chanvre bien trié transporté sur les bords du routoir, il ne s'agit que de le mettre à l'eau, en ayant soin bien entendu de diviser les qualités et de les rendre indépendantes les unes des autres, afin qu'il soit possible de les sortir aussitôt que le rouissage est terminé pour chacune d'elles ; à cet effet, on établit des séparations au moyen de piquets et de perches en bois allant de l'un à l'autre. De cette façon, le mâle est d'un côté, la femelle de l'autre ; le long reste à droite, le court à gauche ; le gros est ici et le mince là.

Un ouvrier place d'abord horizontalement sur la surface de l'eau une rangée de bottes de chanvre, en ayant soin de tenir toutes les têtes du même côté ; il forme une espèce de bateau sur lequel il se tient au moyen d'une planche, afin d'établir une seconde couche de bottes, mais dans un sens opposé à la première, c'est-à-dire que les têtes doivent se trouver du côté du pied ; on continue ainsi jusqu'à ce que la première couche soit arrivée au fond du routoir, et on place par-dessus un poids quelconque pour que les bottes soient maintenues au-dessous de l'eau.

Dans un grand nombre de pays, on se sert à cet effet d'énormes pierres que l'on roule sur un lit de planches recouvrant en partie le chanvre, pierres qu'il faut encore remuer de nouveau lorsqu'arrive le moment de sortir le chanvre du routoir. Parfois ces pierres tombent au fond de l'eau et ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'on les ramène sur le bord, afin que le routoir ne soit pas encombré pour l'année suivante.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur indiquant un moyen beaucoup plus simple et plus facile que nous avons vu employer dans le Nord et en Belgique. On se procure de mauvais tonneaux de 25 à 30 gallons, ayant

contenu de l'absinthe ou de l'huile, ou bien des fûts gâtés, qui, par conséquent, ont peu de valeur. On les défonce d'un côté, puis on les place droits sur le lin ou sur le chanvre, du côté qui conserve le fond ; on les remplit d'eau avec un instrument quelconque muni d'un manche, et l'on obtient ainsi de très forts poids remplaçant les pierres avec avantage, poids que l'on ne transporte jamais, puisque, lorsque l'opération est terminée, on ne fait que vider les tonneaux en les renversant.

Il nous semble que ce système devrait être employé sur tous les points, avec d'autant plus de raison que les tonneaux peuvent encore avantageusement servir de greniers pendant l'hiver ; il suffit pour cela de les placer dans un lieu bien sec, de les remplir de grains, et de poser par-dessus le couvercle provenant du défoncement ; dans ces conditions, le blé se conservera mieux que partout ailleurs.

Le rouissage pratiqué dans les eaux courantes, c'est-à-dire les fleuves et les rivières, présente beaucoup de difficultés, car on doit prendre toutes sortes de précautions pour que la récolte ne soit pas emportée, et par conséquent perdue ; il ne faut d'ailleurs agir ainsi que lorsqu'on ne peut avoir d'autres moyens à sa disposition, ce qui a lieu malheureusement assez souvent.

M. Leclerc-Thouin nous fait savoir comment le chanvre est placé dans les routoirs artificiels établis chaque année sur les rives de la Loire.

Il faut d'abord donner la préférence aux endroits peu exposés au courant et dans lesquels l'eau est le plus calme possible. A une distance plus ou moins grande de la rive, selon que la quantité de chanvre à rouir est plus ou moins considérable, on enfonce solidement deux pieux auxquels on attache horizontalement une perche mobile, disposée de façon à s'enfoncer au fur et à mesure qu'on la charge ; cette perche est fixée aux pieux par deux cordes enroulées de manière à être lâchées à mesure qu'elle s'enfonce. On pose alors des bottes de chanvre les unes à côté des autres sur la perche, dans un sens opposé à sa direction, et on continue ainsi à superposer des couches les unes sur les autres, jusqu'à ce que l'on ait formé un tas de cent à cent cinquante paquets ; puis on place par-dessus une seconde perche parallèle à la première, on l'appuie fortement sur le chanvre, et on la fixe dans cette position au moyen de trois cordes attachées par leur autre bout, les deux premières aux deux extrémités de la perche inférieure, et la troisième au centre ; les bottes forment alors une masse compacte sur laquelle on jette de la paille recouverte de sable.

A partir du cinquième ou sixième jour, selon la température, le cultivateur doit s'assurer plusieurs fois dans la journée de l'état de macération de la plante. Il reconnaîtra que le rouissage est terminé lorsque la tige aura complètement changé de couleur, et que, de verte, elle sera devenue d'une teinte foncée pour celle rouie dans l'eau stagnante, et d'un jaune blond pour celle placée dans l'eau courante. D'ailleurs, le caractère d'un bon rouissage se reconnaît en froissant les tiges entre les mains ; il faut que la chènevotte se détache facilement,

et que la filasse présente une résistance indiquant qu'elle n'est en aucune façon altérée.

Aussitôt que ces divers accidents se produisent, on prend des mesures pour retirer du routoir le chanvre suffisamment macéré ; à cet effet, on roule les pierres, ou bien on verse les tonneaux remplis d'eau, puis on enlève les bottes, que l'on place droites sur le sol, et avec lesquelles on fait un tas ayant la forme d'un entonnoir renversé, afin que l'eau s'écoule peu à peu ; on les laisse dans cet état pendant environ vingt-quatre heures, puis on les transporte sur un terrain pour procéder au séchage de la manière suivante :

Un ouvrier enlève les liens d'une botte qu'il tient droite, et il en remet une forte poignée à un autre ouvrier qui l'étend clairement sur une ligne droite, de façon à former un endin semblable à celui que l'on fait en fauchant les blés ; chaque jour on retourne les tiges une ou deux fois au moyen d'une longue perche que l'on passe par-dessous ; en donnant un fort mouvement de bras, on les relève et on les couche de l'autre côté. Lorsque le temps est beau, le chanvre est sec après trois ou quatre jours ; on doit alors éviter de le laisser mouiller : une petite pluie survenue lorsque la tige est encore humide rend la filasse plus blanche ; mais des pluies répétées lorsque le séchage est en partie terminé rendent la partie tertiaire moins lourde, ce qui, par conséquent porte préjudice au cultivateur. Donc, aussitôt que les tiges sont sèches, on doit s'empresser de les remettre en bottes bien liées, pour les déposer ensuite à la ferme, dans un lieu sec et aéré.

Le rouissage du chanvre s'opère à la rosée dans les pays où l'eau fait complètement défaut. Dans certaines localités, on rouit ainsi le chanvre qui a produit de la graine.

Cette opération est beaucoup plus simple, mais bien plus longue, car elle dure souvent quinze ou vingt jours, suivant que la rosée est plus ou moins abondante. Aussitôt que le chanvre est arraché ou égrené, on l'étend sur un pré ou sur un chaume de céréales, et, tous les deux jours, on le retourne comme nous l'avons indiqué plus haut. La couche doit être fort mince, afin que toutes les tiges soient soumises aux influences de la rosée, de l'air et du soleil.

Lorsque l'on s'aperçoit que le rouissage est terminé, ce que l'on reconnaît en essayant le teillage d'une tige pour savoir si la matière textile se détache bien, on le met en bottes comme le chanvre roui à l'eau, et on le transporte à la ferme. La filasse du chanvre ainsi roui prend une couleur foncée ; elle est assez belle lorsqu'elle a été blanchie, mais elle présente moins de résistance, et, par suite, le linge à la fabrication duquel elle a servi a moins de durée.

Toutes ces opérations sont fort compliquées et demandent par conséquent du temps et de l'attention ; aussi dit-on avec raison que la récolte du chanvre est celle qui donne le plus d'embarras et qui coûte le plus.

Depuis quelques années on a fait de nombreuses expériences pour rouir le lin et le chanvre par des moyens chimiques. En général, on a obtenu d'assez pauvres résultats.

Un industriel qui travaille le lin sur une grande échelle nous écrivait :

"Tout ce que les savants et les demi-savants ont essayé pour corriger l'eau, en y introduisant des acides, des alcalis, etc., a complètement échoué. La chimie artificielle peut imiter de loin la chimie naturelle, mais non l'égaliser. On ne récoltera jamais en serre chaude des fruits ayant la même saveur que ceux dont la croissance a eu lieu en plein air."

Cet industriel, dont nous connaissons la haute intelligence, aurait le plus grand intérêt à faire usage d'un rouissage industriel, puisqu'il fait rouir à l'eau plusieurs millions de livres de lin chaque année. Malheureusement les essais auxquels il s'est livré ont été infructueux, et, malgré une certaine apparence de réussite, il reconnaissait plus tard dans l'emploi des filasses que les résultats laissaient beaucoup à désirer.

On s'est imaginé que, pour rouir du chanvre et du lin, il suffisait de dissoudre la gomme d'une façon quelconque, et on s'est dit : puisque le rouissage a lieu plus rapidement dans de l'eau à température élevée, faisons usage d'eau chaude ; en quelques heures la pectine se sera transformée, et nous pourrions opérer le teillage. Ce résultat n'a pas fait défaut ; mais la filasse obtenue était de qualité inférieure, elle manquait de souplesse, d'élasticité, était plus cassante, etc. Il a donc fallu renoncer à ce procédé.

D'autres ont pensé qu'en introduisant un jet de vapeur continu au milieu d'un tas de chanvre ou de lin placé dans un bac on remplacerait parfaitement le rouissage à l'eau ; le travail pourrait ainsi avoir lieu plus rapidement, mais avec plus de dépense qu'en faisant usage de l'eau ordinaire. Les inventeurs de cette méthode ont encore éprouvé de nombreuses déceptions.

On a cherché aussi à introduire dans l'eau divers ingrédients pour l'empêcher de se corrompre et par conséquent faire disparaître la mauvaise odeur. Ainsi nous avons été chargé par la Société d'Agriculture de Grenoble de faire des expériences sur un système dans lequel on mélangeait avec l'eau une petite quantité d'acide sulfurique, puis on opérât par immersion et par arrosage journalier. Nous n'avons rien obtenu de bon.

Enfin tous les rouissages chimiques que nous avons vu mettre en œuvre ont laissé beaucoup à désirer.

Il se produit à ce qu'il paraît dans l'eau des réactions lentes qui, tout en dissolvant la gomme, nourrissent aussi la filasse. A-t-on jamais pu parvenir à tanner du cuir dans de bonnes conditions en se servant de moyens chimiques, d'eau chaude, etc., etc., et en accélérant ainsi les réactions produites par le tannin ? On a bien cherché, et l'on n'a rien trouvé encore qui puisse remplacer le tannage, qui n'est complet qu'après quinze à dix-huit mois.

Nous croyons donc devoir dire avec M. de Dombasle :

"Au surplus, lorsqu'on y réfléchit bien, on comprend que c'était la donner à l'industrie une fausse direction. Le rouissage est une opération sûre entre des mains exercées, et

n'a nullement, pour la salubrité des hommes, les inconvénients qu'on a longtemps signalés. Si cette pratique était une invention de nos jours, on la citerait comme une admirable découverte."

La culture du lin se rapproche tellement de celle du chanvre que nous croyons inutile de répéter ce que nous avons déjà dit relativement à la préparation du sol, les soins d'entretien et enfin le rouissage. D'autant plus que cette culture est connue de la plupart de nos cultivateurs qui la font annuellement sur une étendue plus ou moins grande relativement aux besoins de la famille.

CULTURE DES ARBRES FRUITIERS.

LE POMMIER.—*Ses dénominations—sa multiplication—sa taille—ses maladies—ses fruits.*—Le Pommier, *Malus communis*, Jussieu *Malus mitis*, Wallich, tire son nom latin du grec *mèlon* qui désignait le fruit du Pommier. Linné l'avait confondu dans un même genre avec le Poirier et l'avait nommé *Pyrus Malus*, le rangeant dans la famille des Rosacées, mais après lui Jussieu en a fait un genre séparé et De Candolle, avec un grand nombre de botanistes modernes, l'ont choisi pour être le type d'une nouvelle famille qu'ils ont démembrée des Rosacées de Jussieu sous le nom de Panacées.

Le Pommier commun est originaire de l'Europe et de l'Asie ; il a été importé en Amérique. Les *Crab Apples* des Etats-Unis (Pommier à bouquet, *Malus coronaria*, Miller, et Pommier à feuilles étroites, *Malus angustifolia*, Michaux) originaires de la Virginie et de la Caroline, sont assez différents du Pommier commun pour avoir été élevés par les botanistes au rang d'espèces distinctes et nettement caractérisées.

Le Pommier commun est un arbre de 20 à 30 pieds de hauteur, à écorce crevassée, rude et blanchâtre, à branches raides, courbées et étalées. Feuilles à bourgeons cotonneux, ovales, aigües, laineuses inférieurement de même que le cabie et les pédoncules. Les fleurs en petites ombelles quelquefois corymboides sont d'un blanc rose et se montrent en même temps que les feuilles sur des petits rameaux particuliers qu'on nomme dards ; les pétales sont brièvement ongiculés et les cinq styles sont soudés ensembles à la base. Ses dards après leur première production se convertissent d'ordinaire à leur sommet en une espèce de bourse qui en émettant elle-même de nouveaux dards devient ainsi fructifère pendant des années. Le fruit du Pommier à saveur aigre ou douce, varie à l'infini dans la culture depuis un ponce jusqu'à cinq pouces de diamètre.

Le Pommier a des racines plutôt traçantes que pivotantes, aussi n'exige-t-il pas une terre absolument profonde. Une bonne terre forte douce, rable, un peu humide, est celle qui lui convient davantage, bien qu'il puisse réussir à peu près dans tous les terrains avec des soins convenables. Un sous-sol de gravier aride ou de glaise pure qui ne serait recouvert que par une couche arable de 7 à 8 pouces, serait presque le seul terrain dans lequel il ne pourrait réussir encore pourrait-on dans ce cas défoncer ce sous-sol pour le changer, soit en entier ou

seulement à l'emplacement de chaque arbre, par du terrain de bonne qualité. Il va sans dire que dans tous les cas, plus la terre sera ameublie et engraisée, et plus l'arbre croîtra vigoureusement, et plus abondants seront ses fruits.

Le Pommier est un arbre le plus rustique parmi les arbres fruitiers; il réussit très loin au Nord. En général partout où mûrit le blé la pomme peut aussi y mûrir. Et rien ne s'oppose à ce que le district de Québec, et même le bas du Fleuve, comme le Saguenay, la Gaspésie, la Baie des Chaleurs, ne puissent avoir de bonnes pommes et en grande quantité. D'ailleurs nous en avons la preuve sous les yeux par ces énormes sauvagions que nous voyons partout si robustes et si vigoureux; car partout où l'on récolte de mauvaises pommes on peut en avoir de bonnes, il suffit pour cela de se procurer des plants greffés de bonnes espèces. De plus, des essais tentés à S Joachim, à l'Île aux Coudres, à St. Roch des Aulnets, à la Rivière du Loup, etc., ont enlevé tout doute à cet égard.

DENOMINATION DU POMMIER.—Le Pommier eu égard à la taille ou grandeur qu'on veut lui faire prendre dans la culture, se partage en trois dénominations, savoir :

1° *Hautes tiges* ou *Pleins-vents*.—Ce sont des arbres greffés sur des *égrins* ou sujets provenant du semis des pépins de pommes sûres (pommes à cidre), qui s'élèvent d'ordinaire à 50 ou 25 pieds. Les pépins des bons fruits à couteau, ou pommes douces, donnent des arbres d'une taille un peu moins élevées (15 à 20 pieds), mais généralement dans la culture aujourd'hui on confond les produits de ces deux provenances sous le nom de *francs*, et on les emploie indistinctement pour sujets de tous les arbres qu'on destine aux vergers.

2° *Doucins* ou *Demi-tiges*.—Ce sont des arbres de deuxième grandeur, ne dépassant pas 10 à 12 pieds, qu'on emploie dans les petits vergers ou les grands jardins. On les obtient par la greffe sur des sujets provenant du Pommier acerbe, *Malus acerba*, Mérat, espèce sauvage de petite taille qu'on trouve dans les forêts de l'Europe.

3° *Paradis* ou *nains*.—Ce sont les plus petits du genre, ne dépassant pas 4 à 5 pieds en hauteur. On obtient les sujets pour ceux-ci pas le marcottage ou couchage des branches du même Pommier sauvage qui fournit les Doucins. Cependant aujourd'hui les Doucins et les Paradis, par une longue répétition de culture différente, en sont venus à former deux espèces distinctes. Une taille plus élevée, des racines plus pivotantes, distinguent particulièrement les Doucins des Paradis. Inutile de faire remarquer qu'on greffe indifféremment la même espèce sur Paradis, sur Doucin ou sur Franc; cependant comme les premiers servent aussi d'ornement dans les jardins, on les greffe de préférence en espèces précoces ou pommes d'été afin de pouvoir jouir plus tôt de l'ornement qu'ils offrent. Ils donnent d'ailleurs les plus beaux et les plus gros fruits. Les mettant à fruits d'ordinaire le 2^e et la 3^e année de la greffe, on les utilise encore pour essayer des espèces nouvelles qu'on a remarqué dans les semis derniers à certains indices donner des fruits de bonne

qualité. C'est ainsi qu'apparaissent chaque année ces nouvelles variétés qu'annonce le pépiniéristes.

MULTIPLICATION DU POMMIER.—Le Pommier se propage ordinairement par la greffe, car le semis tendant à rapprocher ses produits de l'espèce sauvage primitive, ne produit presque jamais des fruits semblables à ceux qui ont donné les graines. De la nécessité de recourir à la greffe pour avoir la certitude de la qualité que l'on veut reproduire. Cependant il arrive souvent que les pépins de pommes recommandables donnent des fruits de bonne qualité, et c'est uniquement de cette façon qu'on obtient de nouvelles espèces, comme il a été dit plus haut. On choisit dans un semis quelques individus qui par une feuille plus large, une croissance plus développée, une tige forte et dépourvu d'épines, etc., semblent promettre davantage; on les soumet à la greffe, et il arrive souvent qu'on obtient ainsi de nouvelles espèces différent de celles déjà connues et se recommandant par quelque qualité particulière.

Dans les pépinières on se procure du marc de cidre ou les résidus qui restent sous la presse dans la fabrication du cidre, on sépare par des lavages les pépins du reste, et on les sème soit en sillons soit à la volée dans une bonne terre riante et ameublie (a) Pendant les deux premières années de leur croissance, on ne leur donne pour ainsi dire d'autres soins que les sarclages nécessaires pour ne pas laisser se perdre dans les herbes. Après leur deuxième année, on les transplante en rangs après leur avoir raccourci la racine principale et les avoir réduits à une seule tige, si déjà ils avaient émis des branches latérales; et dès l'année suivante ils sont d'ordinaire capables d'être greffés, soit en écusson, soit en fente au collet ou sur racine. La greffe en écusson est généralement la plus employée, par ce qu'elle est la plus sûre, la plus solide et la facile à opérer (b). Cependant les greffes sur racine ou en fente au collet sont souvent aussi mises en usage, surtout lorsque les sujets sont un peu gros ou qu'on veut avoir des fruits plus tôt, parce que ces greffes sont généralement plus précoces.

C'est par le marcottage ou le couchage des branches qu'on se procure les sujets de Doucins et de Paradis. On donne le nom *mères* aux pieds qu'on destine ainsi à fournir les marcottes. Après avoir établi ces pieds dans une terre riche et très friable on les recèpe à 5 ou 6 pouces du sol pour les forcer à émettre des branches aussi rapprochées de terre que possible. On courbe ensuite ces branches dans le sol, les y retenant par une petite fourche et relevant leur extrémité au moyen d'un petit piquet, et d'ordinaire après une seule saison, ces marcottes sont suffisamment racinées pour pouvoir être serrées ou séparées de la plante mère et mises en rangs dans la pépinière; et dès l'année suivante elles peuvent recevoir des greffes. Ce procédé en diminuant la vigueur des arbres permet de les retenir dans un état nain ou de plus petite taille.

Mais la greffe n'est-elle qu'un simple moyen de propagation, et n'exerce-t-elle aucune action sur les fruits qu'elle porte? On s'accorde généralement aujourd'hui à reconnaître que la greffe

forme une espèce de réseau qui ralentit les suc de l'arbre dans leur cours qui les élabore davantage et semble ne retenir que les plus purs pour les fleurs et les fruits en mettant obstacle à une surabondance qui se porterait davantage sur le bois de la plante; aussi les arbres greffés sont d'ordinaire moins robustes que les sauvages et portent des fruits plus gros et plus savoureux. Il a été constaté aussi qu'en greffant un sauvageons plusieurs fois sur lui-même, on parvenait à en avoir des fruits plus gros et de meilleure qualité.

Les arbres ainsi greffés dans la pépinière à leur 3^e année, y demeurent encore 3 ou 4 ans, jusqu'à ce qu'ils aient acquis assez de force pour pouvoir être placés à demeure dans le verger; et ce n'est que de ce moment pour ainsi dire que commence leur éducation, car jusque là tous les soins de l'éleveur se sont bornés à entretenir le sol net et friable, et à retrancher les branches superflues et surtout les plus basses, pour lui laisser une tige nue de 2 à 3 pieds; mais, à présent il faut les soumettre à une taille raisonnée et suivie, si on veut avoir de beaux arbres, de bons fruits, de bonne heure et pour longtemps. Il revient donc nécessaire d'entrer ici dans quelques explications sur la manière de pratiquer cette taille.

TAILLE DU POMMIER.—La taille est une opération par laquelle on retranche plus ou moins sur les différentes ramifications d'un arbre, de manière à l'amener à la forme qu'on veut lui faire prendre, tout en conservant l'équilibre entre ses différentes parties par une direction judicieuse et raisonnée du flot de la sève.

Mais cette opération est-elle toujours nécessaire? Ne peut-on pas, une fois les arbres tirés de la pépinière et mis en place, les abandonner à eux-mêmes? Je réponds sans hésiter que pour avoir des arbres sains, forts et vigoureux, qui puissent donner des fruits bien nourris et abondamment, la taille est indispensable. Il y a en Canada deux préjugés trop généralement répandus au sujet de la taille. Le premier est qu'on s'imagine que cette opération est difficile et requiert l'habileté d'une personne qui en a fait une étude spéciale, et le second consiste en ce que comparant un arbre à un animal, et le retranchement d'une branche ou d'un rameau à l'amputation d'une jambe ou d'un pied dans un quadrupède, on ne voit d'à propos que de retrancher les parties mortes ou malades, et qu'on ne peut concevoir que la suppression de parties saines ne puisse se faire sans nuire considérablement à l'individu. Mais on ne considère pas que le végétal n'a pas comme l'animal un nombre déterminé d'organes, que dans ce dernier une fois un membre parti il n'est pour toujours, et ne peut plus se remplacer, tandis que dans le premier on peut pour ainsi dire faire surgir des membres à volonté, et de même en retrancher sans nuire aucunement à l'individu: bien plus, employer même ces re-

tranchements pour l'aider et le fortifier dans sa croissance,

Il est dans la vie du végétal un principe physiologique connu de tout le monde mais qu'on oblie trop facilement dans la pratique, c'est celui-ci: l'arbre puise dans le sol par ses racines les suc nourriciers nécessaires à l'entretien de sa vie, pour les distribuer dans toutes ses parties aériennes au moyen de ses vaisseaux ou canaux intérieurs, et il en puise d'autant plus de ces suc que ses racines sont plus nombreuses et plus développées. Si donc vous permettez à une plante de retenir toutes racines et vous lui retranchez une partie de ses branches, la qualité de nourriture recueillie étant alors la même, mais les vaisseaux destinés à la recevoir étant moins nombreux, ces vaisseaux devront en retenir une plus grande quantité et par conséquent en profiter davantage. De là ou peut dire en thèse générale que plus vous retrancherez sur les branches d'un arbre, plus vous raccourcirez ses rameaux &c., les racines restant les mêmes, et plus abondant sera la sève dans les parties restantes, et par conséquent plus sera vigoureuse la végétation de tout l'individu. Il en est du tailleur d'arbres comme de l'éleveur d'animaux. Si ce dernier s'aperçoit qu'il n'a pas une quantité de nourriture suffisante pour entretenir son troupeau, il en sacrifie une partie pour ne pas le voir périr en entier, et voilà précisément la conduite de l'arboriculteur intelligent, il veille à ce qu'il y ait moins de canaux pour l'écoulement des suc nourriciers, mais à ce que ces canaux en soient abondamment pourvus.

Mais pourquoi, direz-vous, couper, tailler, retrancher à un arbre, n'est-ce pas agir contre les lois ordinaires de la nature? tous les arbres ne poussent-ils pas bien d'eux-mêmes à l'état naturel? C'est vrai, vous reprendrai-je; mais observez que les arbres fruitiers ne sont plus à leur état naturel. Dieu nous a permis sans doute de tirer d'eux des fruits délicieux et très avantageux dans l'économie de notre vie actuelle, mais il a voulu que ce ne fût que par des soins et une culture qui ne nous permet pas d'oublier que la terre ne pourrait produire qu'arrosée par la sueur de notre front, et que les ronces et que les épines se trouveront partout sous nos pas. Aussi cherchez dans les forêts des pommes, des prunes, des cerises, telles que celles que nous avons dans nos jardins, vous n'en trouvez nulle part. Malheureusement on ne voit que trop souvent en ce pays la preuve que nos bons fruits sont le produit de la nature, par ces énormes sauvages qu'on rencontre partout chargés de fruits à peine mangeables. Remarquons encore que les Pommiers, Pruniers, Cerisiers, Groseilliers &c. de nos jardins n'étant pas des arbres indigènes ni même de notre climat, requièrent par cela même des soins de culture particulière.

J'en viens maintenant au préjugé de croire qu'il faudrait faire une étude spéciale de la chose pour pouvoir tailler convenablement un arbre. S'il s'agissait de ces palmettes régulières, de ces cordons obliques ou en spirales, comme on en voit surtout à Montreuil et dans les autres environs de Paris, j'avoue qu'alors il faudrait de l'étude ou du moins de l'habileté exercée par une longue pratique, mais pour

(a) Les prix des pepins de pommes varie aux Etats-Unis de \$10 à \$12 le minot.

(b) Voir pour la manière d'opérer la greffe le *Traité Élémentaire de Botanique* de l'auteur, où les explications sont illustrées de gravures. A vendre chez M. L. T. Hardy, et chez M. Rolland à Montréal.

faire simplement un bel arbre dans un verger, ou une pyramide dans un jardin, certainement il n'y a personne qui ne puisse y réussir s'il veut tant soit peu réfléchir sur ce que je vais détailler ici.

Si je prenais le premier cultivateur venu, et si je le mettais en face d'un arbre nouvellement tiré d'une pépinière et planté à demeure et que je lui dise : mon ami, il faut que vous tailliez cet arbre, prenez vous-y de telle façon que vous voudrez, agissez comme bon vous semblera, je sais que cet arbre doit être taillé, il faut de toute nécessité que vous lui retranchiez quelque chose. Eh ! bien, je vous le demande, croyez-vous que cet homme irait de suite couper les plus belles branches, celles qui sont les plus nécessaires ? de même croyez-vous qu'il commencerait par raccourcir les rameaux les plus courts ? Et bien, chaque printemps, en face de chacun de vos arbres, mettez-vous à la place de cet homme, et dites-vous à vous-même : tous les rameaux ont besoin d'être raccourcis, et peut-être que plusieurs branches même demandent à être enlevées, donc à l'œuvre. Voici d'abord une branche à 2 pieds du sol, elle est trop basse ; un arbre dans un verger doit avoir au moins 3 à 4 pieds de tige nue, donc je l'enlève. Voici 5, 6 branches qui partagent la tête de mon arbre : c'est trop, 3 ou 4 ramifications principales sont plus que suffisantes, je retranche donc celle-ci qui se répand sur sa voisine, cette autre qui incline déjà vers le sol, cette autre qui est trop faible, cette. . .

Maintenant il faut raccourcir les pousses de l'année précédente, mais pourquoi ? Le voici : la sève tend toujours d'elle-même à suivre une voie droite et à porter aux extrémités plus tôt que de se diriger vers l'écorce et sur les yeux du bas des branches ; si donc vous laissez aux rameaux toute leur longueur, ils pousseront encore d'avantage cette année, ils deviendront effilés, grêles, à peu près nus vers le bas, plusieurs d'entre eux se difforment ou périront peut-être par ce qu'ils ne se seront pas assez aoutés (mûris) et n'auront pas pris assez de corps ; mais si vous les raccourcissez de la moitié ou des deux tiers, la sève forcée alors de refluer vers le bas, agira sur les yeux inférieurs qui se développeront en dards pour porter bientôt un fruit ; prenant aussi plus de corps ils seront plus capable de résister aux variations atmosphériques et autres accidents auxquels ils pourraient être exposés, enfin ils formeront une charpente solide forte pour toute la durée de la vie de l'arbre. Vous rabattez donc toutes ces nouvelles pousses à 4, 5, 6, ou 8 yeux suivant le besoin de chacune pour ne pas difformer l'arbre, et suivant aussi leur vigueur. Si quelques unes de ces pousses se sont empotées de manière à dépasser la tige principale vous les rabattez davantage pour rétablir l'ordre, et empêcher que la sève ne se porte pas exclusivement sur quelque point au détriment du reste, et c'est à quoi vous veillez encore par les pincements pendant le temps de la végétation.

Vous coupez toutes les branches aussi près de la tige que possible, et vous amputez les pousses légèrement en biseau près d'un œil destiné à continuer le rameau ayant soin de vous servir toujours d'outils bien tranchants, afin que les plaies se cicatrisent plus vite. Les jardiniers

soigneux ne manquent jamais même, lorsqu'ils enlèvent des branches un peu fortes, de couvrir les plaies avec de la cire à greffer ou du moins de la glaise, afin de favoriser ainsi la cicatrisation (c). Quand un arbre est vigoureux, et que l'opération a été bien faite on a peine souvent à l'automne à reconnaître sur les rameaux les cicatrices de la taille de l'année précédente.

Il arrive souvent que des rameaux adventifs surgissent tout à coup sur certaines parties de la tige ou des branches qui inclinent vers une position horizontale, et prennent dès le commencement un développement extraordinaire, c'est ce qu'on appelle *gourmands* ou *branches gourmandes*. Il faut les supprimer dès leur apparition, par ce que, s'appropriant la plus grande partie des sucres nourriciers, ils ne tarderaient pas à empêcher les autres parties de végéter, et nuiraient considérablement à la santé de l'arbre. Il n'arrive que rarement qu'on puisse utiliser un gourmand en le faisant servir de branché de remplacement pour remplir quelque vide.

J'ai nommé plus haut le *pincement*. Cette opération n'est pas moins essentielle souvent que la taille elle-même. On appelle pincement l'action d'arrêter une pousse dans sa végétation par l'enlèvement de son sommet. Cette amputation se fait d'ordinaire avec les ongles ; de là son nom. Le pincement a pour but de promouvoir une circulation uniforme de la sève de régulariser la croissance de l'arbre dans toutes ses parties, de manière à ne pas le laisser faire des pousses inutiles que le canif devrait retrancher plus tard et aussi de provoquer la mise à fruits. Ainsi on pince une pousse qui voudrait s'emporter et dévorer des supérieures, ou qui s'allongerait trop grêle, ne nourrirait pas assez ses yeux, de même ; celles qui retarderaient à se mettre à fruits lorsque le temps en serait venu, afin qu'en concentrant la sève dans le bas des rameaux elle se porte davantage sur les bords et procure du bois plus fort et mieux aouté, etc.

Telle est cette opération de la taille à laquelle il faut soumettre tous les arbres pendant les premières années de leur croissance, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'étant en rapport, nous reconnaissons qu'elle n'est plus nécessaire. La taille constitue presque à elle seule ce qu'on est convenu d'appeler l'éducation de arbres. On taille d'ordinaire au printemps, par ce qu'on peut juger alors du tort qu'ont pu subir les arbres par les gelées de l'hiver. Un arbre qu'on abandonne à lui-même au sortir de la pépinière, émettra souvent des drageons de sa racine qui l'épuiseront, poussera des branches trop basses qui ne se soutiendront pas, émettra une multitude de pousses effilées, grêles, dont la moitié périront chaque année ; les froids de l'hiver faisant aussi souvent périr les extrémités des nouvelles pousses, celles-ci reprendront leur croissance par des yeux plus bas placés, mais en laissant un chicot sec plus ou moins long, de sorte que la tête de l'arbre présentera l'apparence d'un buisson touffu ou l'air aura peine à pénétrer ; les fruits se montreront tard, peu abondants et mal nourris, parce que la sève se perdra dans des rameaux faibles, trop nombreux ou malades. Mais pour mieux faire

comprendre la nécessité de la taille et des pincements, et leur pratique judicieuse, nous allons prendre un arbre à sa greffe et le suivre pendant 4 ans, en le dirigeant de manière à lui faire prendre la forme pyramidale.

Prenons un pommier greffé sur Doucin, car le doucin se prête d'ordinaire plus facilement à la forme pyramidale. Après la première année de croissance de la greffe, il ne présentera qu'une seule pousse de 2 à 3 pieds, sans aucune ramification latérale, ou seulement 2 ou 3 au sommet. Au mois de mai ou d'avril, vous rabattez cette tige à 8 ou 10 pouces du sol, vous lui laissez 4 ou 5 yeux, et vous eulevez tous les autres. Vers le mois de juin, vous pincerez les pousses latérales supérieures afin de faire refluer la sève sur les inférieures qui doivent former la base de votre pyramide. Remarquez que si au lieu d'une pyramide on voulait former un plein vent, ce serait 2 on 3 pieds de tige nue qu'il faudrait donner, au lieu de 8 à 10 pouces 2e année. Nous prenons toujours le printemps comme terme de végétation, car il vaut mieux dans ce climat tailler au printemps qu'à l'automne. Votre arbre vous présente à cette époque une tige principale de 4 à 5 pieds, avec 4 ou 5 branches latérales; si votre arbre a poussé vigoureusement, vous prenez ces 4 branches pour la base de votre pyramide, vous rabattez les 2 plus basses à 5 ou 6 yeux, et les 2 ou 3 autres à 3 ou 4 yeux seulement, de même, vous rapprochez la tige principale à 4 ou 5 yeux de la taille de l'année précédente, de sorte que votre arbre présente déjà la forme pyramidale. 3e et 4e année. Votre arbre à la 3e année, outre qu'il aura donnée 4 ou 5 branches nouvelles, aura allongé chacune des anciennes de même que sa tige principale; suivant toujours la même méthode, vous racourcissez les unes et les autres de manière à conserver la forme en vue. Dès cette année il y aura déjà des dards de formés sur les branches inférieures, et presque toujours ces dards se mettent à fruit à la 4e année. On suppose que vous avez toujours veillé pendant la végétation à arrêter par des pincements les pousses qui auraient voulu s'emporter et déranger la symétrie. Vous continuez la même marche, chaque année ajoutant 4 ou 5 branches nouvelles à chaque saison et 6 à 8 pouces de plus à votre tige, jusqu'à ce que votre arbre soit en plein rapport, après quoi vous n'aurez plus qu'à veiller à enlever le bois mort, à modérer par des pincements quelques pousses peut-être trop vigoureuses, ou à en favoriser d'autres trop faibles, de manière à conserver toujours à votre arbre la forme pyramidale qui est une des plus élégantes qu'on puisse voir, et une des plus avantageuses surtout pour les jardins.

SOINS DE CULTURE.—Les Pommiers se tirent de la pépinière à l'âge de 3 ou 4 ans. Ils se placent dans les vergers en lignes parallèles ou en quinconces. On laisse d'ordinaire une distance de 20 à 30 pieds en tous sens entre chaque arbre. Le terrain pour y assoir un verger doit avoir été préalablement défoncé et engraisé

(b) On fait une excellente cire à greffer en faisant fondre ensemble 3 parties de résine, 3 parties de cire et 2 parties de suif.

de même que pour produire une récolte de patates ou de blé d'Inde. On plante les arbres au printemps ou à l'automne, excepté toutefois dans les terrains trop humides qui retiennent longtemps la gelée au printemps. Le terrain d'un verger doit être de toute nécessité bien égouté car les arbres ne peuvent résister longtemps à une humidité constante.

Ayant désigné, au moyen de mesures et d'un cordeau, la place de chaque arbre, vous creusez à chaque place un trou de 3 à 4 pieds de diamètre et de 2 à 2½ p. de profondeur. Mais avant d'y placer votre arbre, il faut procéder à son habillage, c'est-à-dire à le dailler de manière à rétablir l'équilibre entre la tête qui est demeurée entière et les racines qui ont été plus ou moins endommagées. Vous ne laissez à votre arbre que 3 ou 4 branches principales, et vous enlevez toutes les autres: vous coupez aussi proprement les chicots laissés dans les tailles précédentes, les rameaux endommagés. Vous racourcissez de plus chaque rameau à 4 ou 5 yeux de sa base, suivant sa vigueur et la forme que vous voulez donner à votre arbre. Vous visitez aussi les racines; vous coupez au net toutes celles qui auraient été écorchées ou déchirées dans l'arrachage, et surtout celles qui donnent aient quelques signes de maladie. Après avoir jeté quelques pelletées de terre dans le trou pour l'amener à la hauteur qui conviendra aux racines de votre arbre, vous le fixez alors dans l'alignement que vous voulez observer, et pendant qu'on aide le retient par la tête, vous étendez toutes ses racines dans leur position naturelle, puis vous continuez à remplir le trou ayant soin que la terre se range parfaitement dans les interstices des racines en la pressant un peu du pied dans ce but, évitant que des motes ne viennent faire de vides en empêchant les racines de toucher partout la terre. Si votre terrain n'était pas suffisamment engraisé vous aurez soin de mêler à la terre qui vous sert à remplir le trou du terreau de jardins ou du fumier pourri, mais non du vert, ou encore de ces bourriès qu'on rencontre partout autour des habitations, et dans lesquels sont mêlés, cendres charbons, cuirs, os, etc. Vous assujétissez ensuite votre arbre à un bon tuteur ou piquet pour empêcher qu'il ne soit dérangé par les vents ou la neige, évitant que le lien ou le hert dont vous vous servez ne puisse le blesser.

Quand on plante dans un terrain trop sec, il convient d'arroser en plantant avant que le trou ne soit entièrement rempli.

Quand on plante en automne, il vaut mieux remettre au printemps la taille des rameaux; il sera plus facile alors de juger du tort qu'ils auront pu recevoir des gelées de l'hiver. Dans les endroits où la neige s'amoncele considérablement l'hiver il faut à l'automne relever tous les rameaux et les ceinturer avec une borne ficelle, afin que le poids de la neige ne puisse les éclipser près de la tige.

Toutefois vos arbres en place, si vous voulez les voir croître vigoureusement, il faut tenir toujours le sol net et meuble afin de ne pas nuire à l'évaporation et de favoriser l'admission de l'air; et rien de mieux dans ce but que de cultiver le champ même de votre verger en récoltes sarclées, comme patates, navets, carottes, choux charicots etc.

CONCOURS AGRICOLE PROVINCIAL

DE SHERBROOKE.

LES 17, 18, 19 SEPTEMBRE, 1862.

Dans la préparation de la liste des prix on a mis de côté, autant que possible, les idées purement spéculatives et partout on a fait céder les exigences de l'agriculture de fantaisie aux exigences de la culture rémunérative et essentiellement pratique. Les besoins de la classe qui vit exclusivement de l'exploitation du sol, sans compter sur des revenus ét.angers à cette industrie, voilà ce qui a motivé les décisions sur toutes les questions qui se sont offertes. Les prix, repartis en classes, catégories et sections, sont d'abord groupés en trois grandes divisions comprenant 1^o. *Les animaux*; 2^o. *Le matériel agricole*; 3^o. *Les produits*. Chaque division est partagée en classes, catégories et sections ainsi qu'on peut le voir dans le tableau suivant:—

Les faibles moyens que possède la Chambre d'Agriculture ne lui permettent pas de plier les catégories et de donner par là du brillant à l'exposition, on a taché de viser à en mettant le concours dans les conditions propres à la classe des cultivateurs pratiques.

	CLASSES.	CATEGORIES.	SECTIONS.	
1. ANIMAUX.	1. ESPECE CHEVALINE.....	1. Gros trait.....	1. Importés, sans distinction de race. 2. Canadiens, sans distinction de race.	
		2. Trait moyen.....	3. Non reproducteurs, sans distinction de race. 1. Importés, sans distinction de race. 2. Canadiens, sans distinction de race.	
		3. Trait léger.....	3. Non reproducteurs, sans distinction de race 1. Importés, sans distinction de race. 2. Canadiens, sans distinction de race.	
	2. ESPECE BOVINE.....	1. Production du lait.....	1. Production du lait.....	3. Non reproducteurs, sans distinction de race. 1. Importés, sans distinction de race. 2. Canadiens, sans distinction de race.
			2. Production de la viande	3. Non reproducteurs, sans distinction de race. 1. Importés, sans distinction de race. 2. Canadiens, sans distinction de race.
		3. Production du travail..	3. Production du travail..	3. Non reproducteurs, sans distinction de race. 1. Importés, sans distinction de race. 2. Canadiens, sans distinction de race.
			4. Sans aptitudes spéciales	1. Importés, sans distinction de race. 2. Races Canadiennes, sans distinction. 3. Animaux engraisés, nés en Canada.
	3. ESPECE OVINE.....	1. Laines longues.....	1. Laines longues.....	1. Importés, sans distinction de race. 2. Races Canadiennes, sans distinction.
		2. Laines courtes.....	2. Laines courtes.....	1. Importés, sans distinction de race. 2. Races Canadiennes, sans distinction.
	4. ESPECE PORCINE.....	1. Grandes races.....	1. Grandes races.....	1. Importés, sans distinction de race. 2. Races Canadiennes, sans distinction.
			2. Petites races.....	1. Importés, sans distinction de race. 2. Races Canadiennes, sans distinction.
	5. BASSE COUR.....	1. Gallinaces.....	1. Gallinaces.....	1. Poules, sans distinction de race. 2. Dindes, sans distinction de race.
			2. Palmipedes.....	3. Pigeons, sans distinction de race. 1. Oies, sans distinction de race.
			3. Animaux divers.....	2. Canards, sans distinction de race. 1. Lapins, sans distinction de races. 2. Animaux non classés ci-dessus.
	2. MATERIEL.	1. PREPARATION DU SOL.....	1. Pulverisation.....	1. Charrues à sous sol, multiples, universelles. 2. Herse lourdes, légères, à billons. 3. Rouleaux unis, dentés. 4. Instruments à main.
2. Nettoyage.....			1. Cultivateurs, extirpateurs, scarificateurs. 2. Houes à cheval.	
3. Semis.....			1. A main. Semoirs à betteraves, à carottes. 2. A cheval. Semoirs à toutes graines. 3. Moissonneuses, faucheuses à cheval.	
2. RECOLTES.....		1. Coupage.....	1. Coupage.....	3. Faucuses, rateaux à cheval. 3. Instruments à main.
		2. Arrachage.....	2. Arrachage.....	1. Arracheurs de patates à cheval. 2. Arracheurs de betteraves à cheval.
		3. Transports.....	3. Transports.....	1. Voitures d'été, wagons, tombereaux. 2. Voitures d'hiver, traîneaux doubles, simples. 3. Voitures à bras, camions, brouettes, etc.
3. PREPARATION DES PRODUITS.....		1. Buttages.....	1. Buttages.....	1. Machines à battre et égrener avec manège. 2. Cribles, tarares, trieurs, vans.
			2. Alimentation.....	1. Laveurs, couperacines à main, à cheval. 2. Hache-paille, concasseur à main, à cheval. 1. Barrates, ustensils de laiterie.
4. TRANSFORMATION DES PRODUITS.....		1. Animaux.....	1. Animaux.....	2. Presses à fromage, ustensils de fromagerie.
			2. Vegetaux.....	1. Chaudières et bacs à évaporer le sucre. 2. Presses à cidre, rapés, etc.
5. INSTRUMENTS DIVERS		1. Defrichements.....	1. Defrichements.....	1. Arrache souches, chaudières à potasse. 2. Tobaganes à roches, instruments de minage.
			2. Non classés ci-dessus.....	Barrières, ruches, pesées, etc.
3. PRODUITS.		1. PLANTES FOURRAGERES.....	1. Racines et tubercules.....	1. Betteraves, carottes, navets, et patates. 2. Graines de betteraves, carottes, mil et trèfle.
			2. Farineuses.....	Fèves à cheval, petites fèves, pois, vestrons, etc.
		2. PLANTES CEREALES.....	1. D'automne.....	Blé, seigle, orge, etc.
	2. De printemps.....		Blé, seigle, orge, avoine, sarrasin, maïs, etc.	
3. INDUSTRIELLES.....	1. Textiles.....	Chanvre et lin en nature avec filasse.		
	2. Oleagineuses.....	Lin en nature avec grain, etc.		
4. DIVERS.....	1. Animaux.....	Laines, beurre, fromage, miel, etc., non classés.		
	2. Vegetaux.....	Tabac, houblon, sucre d'érable, etc., non classés.		

1^E DIVISION—ANIMAUX.

Le problème de l'amélioration de nos races indigènes peut se résoudre *par elles-mêmes et par croisements*. Par elles-mêmes en choisissant les reproducteurs qui présentent au plus haut degré les qualités recherchées et en les entourant de tous les soins nécessaires à leur maintien. Les produits les plus distingués sont accouplés entr'eux et donrent à leurs descendants après quelques générations, le développement et la filiation des caractères que l'on désire ; *pourvu toutefois que le choix des reproducteurs soit dominé par une alimentation et des soins appropriés*. Car une race est un type, modifié par le sol, le régime et les soins, transmettant par la génération les caractères qui lui sont acquis et qui sont permanents tant que *les circonstances qui les ont produits persistent*. C'est cette amélioration qu'on a voulu constater et encourager en admettant au concours toutes les races indigènes sans exclusion et en primant dans chacune d'elles, les plus beaux individus, de manière à engager les propriétaires à mieux choisir les reproducteurs, à donner de meilleurs soins à leurs troupeaux, en un mot à améliorer ces races. L'amélioration par croisement peut donner des résultats plus prompts, mais elle est également soumise à l'influence incontrôlable du régime. Dombasle a dit : " la race introduite est le patron au moyen duquel on abrège et facilite le travail, mais l'étoffe dans laquelle il faut tailler la race que l'on veut former, c'est le régime." Si donc, nos races indigènes améliorées méritent un encouragement tout spéciale, parce que dans nos circonstances de culture et de climat elles donnent toujours les plus grands profits, les races étrangères pures ne méritent pas moins, puisque par une infusion de leur sang, l'éleveur obtient immédiatement une amélioration de son bétail, qu'il n'obtiendrait autrement que par une alimentation et des soins appropriés pendant plusieurs générations. La physiologie a établi par des expériences nombreuses que les conformations inhérentes aux aptitudes spéciales s'excluent réciproquement et que pour déterminer la supériorité relative des races, il faut d'abord arrêter le choix du produit. C'est pour arriver à constater cette supériorité relative qu'on a groupé les races d'après leur aptitude à donner un produit spécial, que ce produit soit du travail, de la viande, du lait ou de la laine.

1^E CLASSE—ESPECE CHEVALINE.

L'agriculture, l'industrie et les communications, exigent chez le cheval autant d'aptitudes différentes. L'agriculture veut un cheval de taille moyenne, bien étoffé, sobre, réunissant la force à la vitesse. L'industrie, pour ses lourdes charrois, exige de la force seule, sans vitesse, des membres courts et robustes, un corps bien ramassé, une encolure épaisse et courte, un poitrail large, un ventre volumineux, une croupe large et bien musclée. Les communications, au contraire, veulent un cheval réunissant l'élégance dans la taille, une juste proportion dans toutes les parties du corps, à la force, la souplesse du jarret et la rapidité des allures. Pour rencontrer ces trois débouchés principaux ouverts à la production de notre espèce chevaline on a groupé les races en trois catégories ayant pour base le poids, et supposant une puissance correspondante de traction, en raison inverse de la vitesse.

1^E CATEGORIE—ANIMAUX MALES ET FEMELLES DE GROS-TRAIT.

1^e Section.—Animaux males et femelles de races étrangères, nes a l'étranger, importées en Canada et appartenant soit a des canadiens, soit a des étrangers.

Mâles de 3 ans et au-dessus, pesant 1,300 lbs., et au-dessus,.....	\$40
2 ^e Prix,.....	20
Femelles de 3 ans et au-dessus, pesant 1,200,.....	20
2 ^e Prix,.....	10

2^e Section.—Animaux males et femelles, nes et eleves en Canada, et appartenant a des Canadiens seulement.

Mâles de 3 à 7 ans, pesant 1,200,.....	\$30
2 ^e Prix,.....	20
3 ^e Prix,.....	10
Mâles de 7 ans et au-dessus, pesant 1,300,.....	30
2 ^e Prix,.....	20
3 ^e Prix,.....	10
Femelles de 3 à 5 ans, pesant 1,000,.....	20
2 ^e Prix,.....	10
3 ^e Prix,.....	5
Femelles de 5 ans et au-dessus, pesant 1,200 lbs. avec leurs poulins,.....	30
2 ^e Prix,.....	20
3 ^e Prix,.....	10

3^e Section.—Animaux males ou femelles non reproducteurs, nes et eleves en Canada, et appartenant a des Canadiens seulement.

Attelages de deux, pesant 1,300 lbs.....	\$14
2 ^e Prix,.....	10
Chevaux seuls, pesant 1,300 lbs.....	7
2 ^e Prix,.....	5

2e CATEGORIE—ANIMAUX MALES ET FEMELLES DE TRAIT-MOYEN.

1e Section—Animaux males et femelles de races etrangeres, nes a l'etranger, importes en Canada. et appartenant soit a des Canadiens, soit a des etrangers.

Males de 3 ans et au-dessus, pesant 1,300 lbs. et au-dessous,.....	\$40
2e Prix,.....	20
Femelles de 3 ans et au-dessus, pesant 1,200 lbs. et au-dessous,.....	20
2e Prix,.....	10

2e Section—Animaux males et femelles, nes et eleves en Canada, et appartenant a des Canadiens seulement.

Mâles de 3 à 7 ans, pesant 1,200 lbs. et au-dessous.....	\$30
2e Prix,.....	20
3e Prix,.....	10
Mâles de 7 ans et au-dessus, pesant 1,300 lbs. et au-dessous.....	30
2e Prix,.....	20
3e Prix,.....	10
Femelles 3 à 5 ans, pesant 1,000 lbs. et au-dessous.....	20
2e Prix,.....	10
3e Prix,.....	5
Femelles de 5 ans et au-dessus, pesant 1,200 lbs. et au-dessous avec leurs poulins, .	30
2e Prix,.....	20
3e Prix,.....	10

3e Section—Animaux males ou femelles non reproducteurs, nes et eleves en Canada, et appartenant a des Canadiens seulement.

Attelages de deux, pesant 1,300 lbs. et au-dessous.....	\$19
2e Prix,.....	10
Chevaux seuls, pesant 1,300 lbs. et au-dessous.....	7
2e Prix,.....	5

3e CATEGORIE—ANIMAUX MALES ET FEMELLES DE TRAIT-LEGER.

1e Section—Animaux males et femelles de races etrangeres pures, nes a l'etranger, importes en Canada et appartenant soit a des Canadiens, soit a des etrangers.

Mâles de 3 ans et au-dessus, pesant 1,000 lbs. et au-dessous.....	\$40
2e Prix,.....	20
Femelles de 3 ans et au-dessus, pesant 900 lbs. et au-dessous.....	20
2e Prix,.....	10

2e Section—Animaux males et femelles, nes et eleves en Canada, et appartenant a des Canadiens seulement.

Mâles de 3 à 7 ans, pesant 900 lbs. et au-dessous.....	\$30
2e Prix,.....	20
3e Prix,.....	10
Mâles de 7 ans et au-dessus, pesant 1,000 lbs. et au-dessous.....	30
2e Prix,.....	29
3e Prix,.....	10
Femelles de 3 à 5 ans, pesant 800 lbs. et au-dessous.....	20
2e Prix,.....	10
3e Prix,.....	5
Femelles de 5 ans et au-dessus, pesant 900 lbs. et au-dessous avec leurs poulins,...	30
2e Prix,.....	20
3e Prix,.....	10

3e Section—Animaux males ou femelles non reproducteurs, nes et eleves en Canada et appartenant a des Canadiens seulement.

Attelages de deux, pesant 1,000 lbs. et au-dessous.....	\$14
2e Prix,.....	10
Chevaux seuls, pesant 1,000 lbs. et au-dessous.....	7
2e Prix,.....	5

2e CLASSE ESPECE BOVINE.

Les expériences faites dans le but de déterminer qu'elles sont les conformations qui utilisent le mieux un poids donné de fourrages, en le convertissant en lait, en viande ou en travail, ne permettent plus de prétendre qu'une race améliorée dans le sens d'une de ces aptitudes puisse donner indifféremment ces trois produits. La vache laitière veut une poitrine rétrécie, un abdomen volumineux, des muscles emaciés, une encolure longue, des extrémités grêles. Le bœuf d'engrais, au contraire, une poitrine large, des extrémités courtes, bien musclées, et une ossature délicate; tandis que le bœuf de travail exige une charpente forte et pas trop de largeur de poitrine, car en écartant les membres antérieurs, elle cause, pendant la marche, un déplacement considérable du centre de gravité, et comme conséquence nécessaire une lenteur regrettable dans les allures. Il est donc impossible de constater la supériorité relative des races bovines sans les grouper d'abord par catégories, d'après leurs aptitudes spéciales. On a placé en première ligne l'aptitude du lait, parceque dans nos conditions agricoles, la production du lait est la plus importante des trois.

e CATEGORIE.—PRODUCTION DU LAIT.

1e Section. Animaux males et femelles de race Ayrshire pure nes a l'etranger, importes en Canada et appartenant soit a des Canadiens, soit a des etrangers.

Mâles de 2 ans et au dessous.....	\$30
2e Prix.....	20
3e Prix.....	10
Femelles de 2 ans et au dessus.....	24
2e Prix.....	16
3e Prix.....	8

2e Section. Animaux males et femelles de Race Ayrshire pure, nes et eleves en Canada appartenant a des Canadiens seulement.

Mâles de 18 mois à 3 ans.....	\$20
2e Prix.....	15
3e Prix.....	10
Mâles de 3 ans et au dessus.....	20
2e Prix.....	15
3e Prix.....	10
Femelles de 18 mois à 3 ans.....	15
2e Prix.....	10
3e Prix.....	5
Femelles de 3 a 6 ans.....	15
2e Prix.....	10
3e Prix.....	5
Femelles de 6 ans et au dessus.....	15
2e Prix.....	10
3e Prix.....	5

3e Section.—Animaux males et femelles de race canadienne.

Mâles de 18 mois à 3 ans.....	\$15
2e Prix.....	10
3e Prix.....	5
Mâles de 3 ans et au-dessus.....	15
2e Prix.....	10
3e Prix.....	5
Femelles de 18 mois à 3 ans.....	10
2e Prix.....	7
3e Prix.....	4
Femelles de 3 à 6 ans.....	10
2e Prix.....	7
3e Prix.....	4
Femelles de 6 ans et au-dessus.....	10
2e Prix.....	7
3e Prix.....	4

2e CATEGORIE. PRODUCTION DE LA VIANDE.

1ere Section. Animaux Males et Femelles de race Durham pure, nes a l'etranger importes en Canada et appartenant soit a des Canadiens, soit a des etrangers.

Mâles de 2 ans et au dessus.....	\$30
2e Prix.....	20
3e Prix.....	10

Femelles de 2 ans et au dessus.....	24
2e Prix.....	16
3e Prix.....	8
2e Section.—Animaux mâles et femelles de Race Durham pure, nes et eleves en Canada et appartenant a des Canadiens seulement.	
Mâles de 18 mois à 3 ans.....	\$20
2e Prix.....	15
3e Prix.....	10
Mâles de 3 ans et au dessus.....	20
2e Prix.....	15
3e Prix.....	10
Femelles de 18 mois à 3 ans.....	15
2e Prix.....	10
3e Prix.....	5
Femelles de 3 à 6 ans.....	15
2e Prix.....	10
3e Prix.....	5
Femelle de 6 ans et au dessus.....	15
2e Prix.....	10
3e Prix.....	5
3e Section.—Animaux mâles et femelles, de race Hereford pure, nes et eleves a l'étranger ou en Canada et appartenant a des Canadiens seulement.	
Mâles de 18 mois à 3 ans.....	\$15
2e Prix.....	10
Mâles de 3 ans et au dessus.....	15
2e Prix.....	10
Femelles de 18 mois à 3 ans.....	10
2e Prix.....	5
Femelles de 3 à 6 ans.....	10
2e Prix.....	5
Femelles de 6 ans et au dessus.....	10
2e Prix.....	5
4e Section.—Animaux engraissses, mâles ou femelles sans distinction de races, et appartenant a des Canadiens seulement.	
Animaux de 3 à 4 ans.....	\$18
2e Prix.....	15
3e Prix.....	12
4e Prix.....	9
5e Prix.....	6
6e Prix.....	3
Animaux de 4 ans et au dessus.....	18
2e Prix.....	15
3e Prix.....	12
4e Prix.....	9
5e Prix.....	6
6e Prix.....	3
3e CATEGORIE—PRODUCTION DU TRAVAIL.	
1e Section.—Animaux mâles et femelles de race Devon pure, nes a l'étranger, ou en Canada et appartenant a des Canadiens, seulement.	
Mâles de 2 ans et au dessus.....	\$20
2e Prix.....	10
Femelles de 2 ans et au dessus.....	20
2e Prix.....	10
2e Section.—Boeufs de travail de 3 ans et au dessus, sans distinction de races.	
Attelages de 10 paires de boeufs appartenant au même Township.....	\$30
2e Prix.....	20
3e Prix.....	10

Attelages doubles.....	\$18
2e Prix.....	15
3e Prix.....	12
4e Prix.....	9
5e Prix.....	6
6e Prix.....	3

4e CATEGORIE—RACES DIVERSES, SANS APTITUDE SPECIALE.

Animaux mâles et femelles de races diverses non-classees ci-dessus, appartenant a des Canadiens seulement.

Mâles de 18 mois à 3 ans.....	\$24
2e Prix.....	20
3e Prix.....	16
4e Prix.....	12
5e Prix.....	8
6e Prix.....	4
Mâles de 3 ans et au dessus.....	24
2e Prix.....	20
3e Prix.....	16
4e Prix.....	12
5e Prix.....	8
6e Prix.....	4
Femelles de 18 mois à 3 ans.....	18
2e Prix.....	15
3e Prix.....	12
4e Prix.....	9
5e Prix.....	6
6e Prix.....	3
Femelles de 3 à 6 ans.....	18
2e Prix.....	15
3e Prix.....	12
4e Prix.....	9
5e Prix.....	6
6e Prix.....	3
Femelles de 6 ans et au dessus.....	18
2e Prix.....	15
3e Prix.....	12
4e Prix.....	9
5e Prix.....	6
6e Prix.....	3

3e CLASSE—ESPECE OVINE.

De même que le lait l'emporte sur la viande dans l'espèce bovine au point de vue de l'exploitation agricole canadienne, de même dans l'espèce ovine la laine est une considération plus grande que la viande pour nous. Dans l'état de notre industrie et de nos besoins nous n'avons réellement à nous occuper que de la valeur relative des laines longues et des laines courtes; c'est pourquoi il n'a été établi que deux catégories sans distinction de races, parce que le nom de la race n'est rien quand le produit est obtenu.

1e CATEGORIE—RACES A LAINE LONGUE.

1e Section—Animaux mâles et femelles de race Leicester, Cotswold et analogues nés a l'étranger ou en Canada et appartenant a des Canadiens seulement.

Mâles de 18 mois et au dessus.....	\$15
2e Prix.....	10
Femelles de 18 mois et au dessus.....	15
2e Prix.....	10

2e Section—Animaux mâles et femelles de races Canadiennes diverses.

Mâles de 18 mois et au dessus.....	\$15
2e Prix.....	10
3e Prix.....	5
Femelles de 18 mois et au dessus.....	\$15
2e	10
3e	5

2e CATEGORIE—RACES A LAINE COURTE.

1e Section—Animaux males et femelles de race Southdown et analogues nes et eleves a l'etranger ou en Canada, et appartenant a des Canadiens seulement.

Males de 18 mois et au dessus.....	\$15
2e Prix.....	10
Femelles de 18 mois et au dessus.....	15
2e Prix.....	10

2e Section—Animaux males et femelles de races Canadiennes diverses.

Males de 18 mois et au dessus.....	\$15
2e Prix.....	10
3e Prix.....	5
Femelles de 18 mois et au dessus.....	15
2e Prix.....	10
3e Prix.....	5

4e CLASSE—ESPECE PORCINE.

La tendance à faire disparaître les distinctions de race pour ne s'occuper que des aptitudes et des résultats a déjà fait prévaloir les conséquences qui en découlent pour ce qui a trait aux races porcines. Aujourd'hui, en Europe, on s'occupe à peine du nom d'origine des animaux reproducteurs de cette espèce et on ne distingue guère autre chose que la grande et la petite race : on a adopté ici cette distinction unique.

1e CATEGORIE—GRANDES RACES.

1e Section—Animaux males et femelles de races pures nes a l'etranger ou en Canada et appartenant a des Canadiens seulement.

Mâles de 18 mois et au dessus.....	\$15
2e Prix.....	10
Femelles de 18 mois et au dessus. :	15
2e Prix.....	10

2e Section—Animaux males et femelles de races Canadiennes diverses.

Mâles de 18 mois et au dessus.....	\$15
2e Prix.....	10
3e Prix.....	5
Femelles de 18 mois et au dessus.....	15
2e Prix.....	10
3e Prix.....	5

2e CATEGORIE—PETITES RACES.

1re Section Animaux males et femelles de races pures nes a l'etranger ou en Canada et appartenant a des Canadiens seulement.

Mâles de 18 mois et au dessus.....	\$15
2e Prix.....	10
Femelles de 18 mois et au dessus.....	15
2e Prix.....	10

2e Section—Animaux males et femelles de races Canadiennes diverses.

Mâles de 18 mois et au dessus.....	\$15
2e Prix.....	10
3e Prix.....	5
Femelles de 18 mois et au dessus.....	15
2e Prix.....	10
3e Prix.....	5

5e CLASSE—ANIMAUX DE BASSE-COUR.**1re CATEGORIE. GALLINACES.**

1re Section.—Lots de 2 poules et un coq sans distinction de race.

1er Prix.....	\$3
2e Prix.....	2
3e Prix.....	1

2e Section.—Lots de 2 dindes et un coq sans distinction de race.

1er Prix.....	\$3
2e Prix.....	2
3e Prix.....	1

3e Section.—Lots de 2 pigeons et un male sans distinction de race.	
1er Prix,.....	\$3
2e Prix,.....	2
3e Prix,.....	1
2e CATEGORIE. PALMIPEDES.	
1e Section.—Lots de 2 oies et un male sans distinction de race.	
1er Prix,.....	\$3
2e Prix,.....	2
3e Prix,.....	1
2e Section.—Lots de 2 cannes et un male sans distinction de race.	
1er Prix,.....	\$3
2e Prix,.....	2
3e Prix,.....	1
3e CATEGORIE. ANIMAUX DIVERS NON CLASSES CI-DESSUS.	
1re Section.—Lots de 2 lapins et un male sans distinction de race.	
1er Prix,.....	\$3
2e Prix,.....	2
3e Prix,.....	1
2e Section.—Animaux divers non classes ci-dessus.	
1er Prix,.....	\$3.
2e Prix,.....	2.
3e Prix,.....	1

2^E DIVISION—MATERIEL AGRICOLE.

1re CLASSE—PREPARATION DU SOL.

1re CATEGORIE—INSTRUMENTS DESTINES A LA PULVERISATION DU SOL.

1re Section—Charrues.

Charrues propres à tous labours,.....	\$8
2e Prix,.....	4
Charrues pour sols légers à tous labours,.....	8
2e Prix,.....	4
Charrues pour sols tenaces à tous labours,.....	8
2e Prix,.....	4
Charrues à labours profonds,.....	8
2e Prix,.....	4
Charrues tourne-oreille,.....	5
Charrues multiples,.....	5
Charrues déchaumeuses,.....	5
Charrues universelles,.....	5
Charrues sous-sol,.....	5

2e Section—Herses.

Herses lourdes pour sols tenaces,.....	\$8
2e Prix,.....	4
Herses légères pour terrains sablonneux,.....	8
2e Prix,.....	4
Herses à billons,.....	5

3e Section—Rouleaux.

Rouleaux dentés,.....	\$8
2e Prix,.....	4
Rouleaux unis,.....	6
2e Prix,.....	3
4e Section.—Collection d'instruments à main,.....	2

2e CATEGORIE—INSTRUMENTS DESTINES AU NETTOYAGE DU SOL.

1re Section—Scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs.

Scarificateurs, extirpateurs, ou cultivateurs,.....	\$8
2e Prix,.....	4

2e Section—Butteurs et houes a cheval.		
Butteurs,	\$8	
2e Prix,	4	
Houes à cheval,	8	
2e Prix,	4	
Collection d'instruments à main,	2	
3e CATEGORIE—INSTRUMENTS DESTINES AUX SEMIS.		
1re Section—Semoir a brouette et a main.		
Semoirs à betteraves, carottes et navets,	5	
Semoirs à fèves et à maïs,	5	
Semoirs à graines fourragères,	5	
2e Section—Semoirs a cheval.		
Semoirs à toutes graines,	5	
Semoirs à engrais,	5	
2e CLASSE—RECOLTES ET TRANSPORT.		
1re CATEGORIE—INSTRUMENTS DESTINES AU COUPAGE DES RECOLTES.		
1re Section—Faucheuses, moissonneuses, etc.		
Faucheuses,	\$15	
Moissonneuses,	15	
Faucheuses moissonneuses,	20	
2e Prix,	10	
Collection d'instruments à main,	2	
2e Section—Fenaison.		
Faneuses à cheval,	10	
Râteaux à cheval,	10	
Collection d'instruments à main,	2	
2e CATEGORIE—INSTRUMENTS DESTINES A L'ARRACHAGE DES RECOLTES.		
1re Section—Arracheurs de patates,		\$10
2e Section—Arracheurs de betteraves,		10
3e CATEGORIE—INSTRUMENTS DESTINES AUX TRANSPORTS.		
1re Section—Voitures d'ete.		
Wagons,	4	
Tombereaux	4	
Charettes	4	
2e Section—Voitures d'hiver.		
Traineaux simples,	2	
Traineaux doubles,	4	
3e Section—Voitures a-bras.		
Camions,	2	
Brouettes,	1	
3e CLASSE—PREPARATION DES PRODUITS.		
1re CATEGORIE—BATTAGES.		
1re Section—Machines a battre ou a egrener.		
Machines à battre à un cheval,	\$10	
Machines à battre à deux chevaux,	10	
Machines à battre le trèfle,	5	
Machines à egrener le blé d'inde,	5	
Machines à brayer le lin,	10	
Machines à brayer le chanvre,	10	
Manèges à un cheval,	10	
Manèges à deux chevaux,	10	
Manèges à quatre chevaux et plus,	10	
2e Section—Machines a nettoyer les grains ou graines.		
Cribles, trilleurs,	5	
Tarares,	5	

2e CATEGORIE—INSTRUMENTS DESTINES A LA PREPARATION DES ALIMENTS.**1re Section—Fourrages-racines.**

Laveurs,	5
Appareils à coction,	5
Coupe racines,	5

2e Section—Preparation des grains ou pailles.

Coupes-pailles,	5
Concasseurs,	5

4e CLASSE—TRANSFORMATION DES PRODUITS.**1re CATEGORIE—PRODUITS ANIMAUX.****1re Section—Transformation du lait en beurre.**

Barrates,	\$4
Ustensiles de laiterie,	2

2e Section—Transformation du lait en fromage.

Chaudières à fromage,	3
Presses à fromage,	3
Ustensils de fromagerie,	2

3e CATEGORIE—PRODUITS VEGETAUX.**1re Section Instruments employes a la fabrication du sucre.**

Chaudières et bacs à évaporation,	3
Ustensils de sucrerie,	2

2e Section—Instruments employes a la fabrication du cidre.

Presses à cidre,	5
------------------------	---

5. CLASSE—INSTRUMENTS DIVERS.**1e CATEGORIE—INSTRUMENTS DESTINES AUX DEFRICHEMENTS.**

Arrache-souches,	\$10
Chaudières à potasse,	5
Tobaganes à roches,	5
Collection d'instruments de minage,	2

2e CATEGORIE—INSTRUMENTS NON CLASSES CI-DESSUS.

Barrières,	\$2
Ruches,	2
Pesées,	2

3^E DIVISION—PRODUITS.**1e CLASSE—PLANTES ALIMENTATIVES DU BETAIL.****1e CATEGORIE—RACINES ET TUBERCULES.****1e Section—Racines et tubercules en nature.**

Patates, 2 minots,	\$4
2e Prix,	2
Betteraves 2 minots,	4
2e Prix,	2
Carottes, 2 minots,	4
2e Prix,	2
Navets 2 minots,	4
2e Prix,	2
Citrouilles, la plus belle,	4
2e Prix,	2

2e Section—Graines de plantes fourrageres.

Graines de betterave, 10 lbs,	\$4
2e Prix,	2
Graines de carottes, 5 lbs,	4
2e Prix,	2

Graines de navets, 28 lbs.....	4
2e Prix.....	2
Graines de mil, 2 minots.....	4
2e Prix.....	2
Graines de trefle rouge $\frac{1}{2}$ minot.....	4
2e Prix.....	2
Graines de trefle blanc, $\frac{1}{2}$ minot.....	4
2e Prix.....	2

2e CATEGORIE—PLANTES FOURRAGERES FARINEUSES.

Fèves a cheval, 2 minots.....	\$4
2e Prix.....	2
Petites fèves, 2 minots.....	4
2e Prix.....	2
Pois, 2 minots.....	4
2e Prix.....	2
Vestrons, 2 minots.....	4
2e Prix.....	2

2e CLASSE—PLANTES CEREALES.

1e CATEGORIE—PLANTES CEREALES D'AUTOMNE.

Blé, 2 minots.....	\$4
2e Prix.....	2
Seigle, 2 minots.....	4
2e Prix.....	2
Orge, 2 minots.....	4
2e Prix.....	2

2e CATEGORIE—CEREALES DE PRINTEMPS.

Blé, 2 minots.....	\$4
2e Prix.....	2
Orge, 2 minots.....	4
2e Prix.....	2
Avoine, 2 minots.....	4
2e Prix.....	2
Seigle, 2 minots.....	4
2e Prix.....	2
Sarrasin, 2 minots.....	4
2e Prix.....	2
Maïs, (blé d'inde) 2 minots en épis.....	4
2e Prix.....	2

3e CLASSE—PLANTES INDUSTRIELLES.

1e CATEGORIE—PLANTES TEXTILES.

Chanvre en nature avec filasse (28 lbs.).....	\$12
2e Prix.....	8
Lin en nature avec filasse (28 lbs.).....	12
2e Prix.....	8

2e CATEGORIE—PLANTES OLEAGINEUSES.

Lin en nature avec graine, 1 minot.....	\$6
2e Prix.....	4

4e CLASSE—DIVERS.

1e CATEGORIE—PRODUITS ANIMAUX.

Laines longues lavées, tout la toison.....	4
2e Prix.....	2
Laines courtes lavées, toute la toison.....	4
2e Prix.....	2
Beurre, 28 lbs—1e Prix.....	10
2e Prix.....	9
3e Prix.....	8

4e Prix.....	7
5e Prix.....	6
6e Prix.....	5
7e Prix.....	4
8e Prix.....	3
9e Prix.....	2
Fromage, 14 lbs.....	10
2e Prix.....	9
3e Prix.....	8
4e Prix.....	7
5e Prix.....	6
6e Prix.....	5
7e Prix.....	4
8e Prix.....	3
9e Prix.....	2
Miel, quatorze livres.....	4
2e Prix.....	2
Non classées ci-dessus.....	4
2e Prix.....	2

2e CATEGORIE—PRODUITS VEGETAUX.

Tabac, quatorze livres.....	\$4
2e Prix.....	2
Houblon, 112 livres.....	4
2e Prix.....	2
Non classés ci-dessus.....	4
2e Prix.....	2
Sucre d'érable, 10 lbs.....	4
2e Prix.....	2
Non classés ci-dessus.....	4
2e Prix.....	2

DISPOSITIONS GENERALES.

Art. I. Tous les taureaux devront être munis d'anneaux et de liens nécessaires pour les attacher solidement ; les verrats seront bouclés.

Sont exclus tous les animaux reproducteurs reconnus par le jury comme ayant un engraissement exagéré.

Art. II. Dans le but d'étendre la circulation du journal officiel de la Chambre d'Agriculture, les prix décernés dans chaque classe seront accompagnés d'un abonnement pour l'année 1862-63.

Des mentions honorables, pourront être accordées lorsque plusieurs animaux appartenant au même propriétaire mériteront d'être primés, ou lorsque le jury après avoir épuisé les récompenses prévues par l'arrêté, trouverait utile de signaler des animaux à l'attention des éleveurs.

Art. III. Les animaux primés dans un précédent concours provincial, ne pourront concourir de nouveau que pour des prix d'un degré supérieur à celui qu'ils ont précédemment obtenu. S'ils sont désignés pour un prix d'un degré égal à celui qui leur a été antérieurement décerné, ils n'auront droit qu'au rappel de leur prix. S'ils ne sont désignés que pour un prix inférieur, ils ne doivent pas être mentionnés.

Art. IV. Toute personne qui sera convaincue d'avoir exposé comme lui appartenant, un animal dont elle n'est pas propriétaire, ou qui fera une fausse déclaration d'âge ou de race sera exclue des concours à venir par la Chambre d'Agriculture,

Art. V. Un propriétaire ne pourra recevoir qu'un seul prix dans chaque sous-section. Mais il est autorisé à présenter autant d'animaux qu'il voudra dans chacune des caté-

gories, et, dans ce cas, des mentions honorables prévues à l'Art. II pourront lui être attribuées par le jury.

Art. VI. Quatre jurys spéciaux : le premier pour l'espèce Chevaline ; le second pour l'espèce Bovine ; le troisième pour les espèces Ovine et Porcine, et le quatrième pour les Instruments Aratoires, seront nommés par la Chambre d'Agriculture qui désignera les présidents et vice-présidents. Chaque jury se composera d'Agriculteurs étrangers ou Canadiens, et de membres de la Chambre.

Le jury des Instruments sera divisé en trois Sections chargées respectivement de l'appréciation : 1^o. Des instruments de la 1^{re} Classe. 2^o. Des instruments de la 2^e Classe. 3^o. Des instruments des 3^e, 4^e et 5^e Classes.

Art. VII. Les prix seront accordés sur la proposition des sections, par le jury auquel elles appartiennent. Le jugement sera prononcé à la majorité des voix. En cas de partage la voix du président sera prépondérante.

Art. VIII. La police du concours appartiendra exclusivement au Président de la Chambre d'Agriculture. Des chefs adjoints, choisis parmi les membres de la Chambre, seront placés sous sa direction et attachés à l'Exposition pour recevoir, classer, surveiller les animaux et les instruments, assister les jurys dans leurs travaux, veiller, en un mot, à la bonne et prompte exécution des opérations. Des agents seront placés sous leurs ordres. Aucune personne ne pourra être admise dans l'enceinte du concours pendant les opérations du jury.

Art. IX. Il sera pourvu par l'administration au placement des animaux, des machines, appareils et instruments agricoles, elle se chargera également de la nourriture et des frais de garde de tous les animaux, mais ne sera pas responsable des accidents.

Art. X. Les frais de conduite et de transport seront supportés par les exposants, d'après le tarif des compagnies de chemin de fer et de bateaux à vapeur.

Art. XI. Pour être admis à concourir, on doit adresser au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, ou aux Secrétaires de toutes les Sociétés d'Agriculture de comté, avant le 1^{er} Septembre, une déclaration écrite conformément au modèle A annexé au présent arrêté, accompagné d'Un Dollar comme Souscription.

Art. XII. Au reçu de cette déclaration, il sera envoyé à l'exposant des billets sur parchemin, qui devront être solidement fixés sur chaque animal ou instrument, avant qu'ils ne soient présentés à la grille de l'Exposition, ainsi que des cartes d'admission, pour les animaux régulièrement inscrits, qui seront remises au gardien de la grille, par la personne conduisant les animaux ou les instruments à l'Exposition.

Art. XIII. Les exposants qui renonceraient à envoyer leurs animaux sont instamment priés d'adresser à la Chambre d'Agriculture leur désistement avant le 1^{er} Septembre. Les noms de ceux qui ne se conformeraient pas à cette prescription seront exclus des concours à l'avenir.

Art. XIII. Les différentes opérations du concours sont réglées ainsi qu'il suit :

POUR LES ANIMAUX.....Mardi le 16, réception et classement.

Mercredi, opérations du jury.

POUR LES INSTRUMENTS...Mardi, réception et classement.

Mercredi, essai des instruments par le jury.

Les mercredi, jeudi et vendredi, exposition publique de 9 heures à 5 heures aux conditions suivantes :

Mercredi, après-midi, prix d'entrée,..... 50 cents.

Jeudi et vendredi, " 25 "

Art. XIV. Les prix seront payés aux exposants récompensés le dernier jour du concours au bureau du secrétaire, à moins, toutefois, que les déclarations et renseignements fournis n'aient pas paru suffisants ; auquel cas, l'ajournement sera prononcé par le jury jusqu'à la production des pièces ou explications plus complètes.

Art. XV. Les propriétaires des animaux exposés devront les retirer après 4 heures le vendredi ; et les instruments doivent être enlevés avant midi le jour suivant. Les exposants surveilleront leurs animaux et leurs instruments à partir de vendredi à 4 heures.

Art. XVI. Toute contravention relative aux dispositions du présent arrêté sera jugée par la Chambre.

CONCOURS AGRICOLE PROVINCIAL.

Je _____ de _____ dans
 le Comté de _____ me propose d'exposer au **CONCOURS**
AGRICOLE PROVINCIAL dans les divisions, classes, catégories et sections suivantes :

No.	CLASSE.	CATEGORIE.	SECTION.	DESCRIPTION DE L'ANIMAL OU DE L'INSTRUMENT.
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Pour les animaux la déclaration doit contenir le nom de l'éleveur ou du vendeur, et la date de l'achat. Les purs sangs ou croisés purs sangs devront avoir une généalogie établissant leur pureté ou celle de leurs ascendants.

Pour les instruments la déclaration indiquera la désignation, l'usage et le prix de vente ou de fabrication courante. Si l'exposant a importé, inventé, ou perfectionné, ou enfin s'il a exécuté sur des données antérieurement connues, l'instrument exposé.

Pour les produits, la production par arpent, la nature du sol, etc., en un mot la déclaration devra contenir tous les renseignements susceptibles d'entrer dans le catalogue général de tous les animaux, instruments et produits exposés, qui sera publié sur le terrain du concours en même temps que la liste des prix accordés.

Cette déclaration devra être parvenue à la Chambre d'Agriculture le 1er Septembre. Dans le cas où les exposants ne pourraient accompagner leurs instruments au concours, ils devront les adresser en temps utile et *franco*, au Secrétaire du Concours.

Les déclarations imprimées et les Listes des Prix proposés seront distribuées par les Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté ainsi que par le Secrétaire de la Chambre d'Agriculture à Montréal.

VAPEURS DE LA LIGNE ANCHOR

UNITED KINGDOM, 1255 Tonneaux, -- JAMES CLARKE, Commandant. Depart 10 Mai.
CALEDONIA, ----- 1400 " " " " -- JAMES CRAIG, " "

PASSAGE DE QUEBEC A GLASGOW.

Les propriétaires de la ligne ANCHOR n'ayant aucuns subsides du gouvernement et désirant éviter tout *monopole* dans le transport des effets des passagers, ont l'honneur de demander le patronage du public mercantile et voyageur, pour le maintien de leur ligne de vapeurs transatlantique et indépendante entre l'Ecosse et le Canada.

1er Classe.....	\$60	Billets de Retour.....	\$100
2e Classe.....	30	" " " ".....	60
3e Classe.....	25	" " " ".....	50

Prix réduits pour les enfants ainsi que pour les billets de retour. Pour plus de détails s'adresser à ROBERT SHAW et Cie., Quebec; HANDYSIDE et HENDERSON, Glasgow; ou à G. D. SHAW, Common Street, Montreal.

FABRIQUE D'INSTRUMENTS D'AGRICULTURE DE MATHEW MOODY,
 TERREBONNE. Char-
 rues, Herses, Rou-

leaux Croskill—Butteur, Hones à Cheval, Moissonneuses, Fancheuses, Rateaux à Cheval, Machines à battre pour un et 2 chevaux, Machines à battre le tréfle, *Manèges—Scies* circulaires.

REVUE AGRICOLE

\$1 PAR AN, PAYABLE D'AVANCE.

NOS ABONNES EN RETARD

NOUS OBLIGERONT EN NOUS ADRESSANT LEUR SOUSCRIPTION.

AVANT LE 1^{ER} JUIN

PAR LETTRE AFFRANCHIE.

LE DIRECTEUR, J. PERRAULT,

BUREAUX DE LA REVUE, PLACE D'ARMES.